

# VOLET PAYSAGER ET PATRIMONIAL D'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

## ÉTAT INITIAL

### PROJET ÉOLIEN DE CHARNY

Porteur de projet :

**VOLKSWIND**

Contact : Laurent MICHEL - Responsable régional études

2929 avenue Etienne Méhul

34 070 Montpellier

Tél : 04 67 17 61 02

Paysagiste :

**TERRITOIRES & PAYSAGES**

Contact : Laurence FABBRI - Paysagiste Concepteur

2 place du 8 mai

30 650 Rochefort-du-Gard

Tél : 04 90 27 18 83

**Commune de Charny**

**Côte d'Or (21)**

Territoires & Paysages

*Janvier 2025*



SOMMAIRE

|                                                        |    |
|--------------------------------------------------------|----|
| 1. INTRODUCTION                                        | 3  |
| 2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE                              | 4  |
| 3. DÉMARCHE ET MÉTHODE                                 | 5  |
| 4. AIRES D'ÉTUDE                                       | 7  |
| 5. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET STRATÉGIE PAYSAGÈRE       | 8  |
| 6. CONTEXTE EOLIEN                                     | 9  |
| CHAPITRE 1 : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE  | 11 |
| 1. Socle Paysager                                      | 12 |
| 2. Unités Paysagères                                   | 15 |
| a. l'Auxois                                            | 16 |
| b. le Haut Auxois                                      | 17 |
| c. le pays de Saulieu                                  | 18 |
| d. le Morvan                                           | 19 |
| 3. Contexte Patrimonial et Paysager                    | 20 |
| a. Monument historique                                 | 21 |
| b. Site classé                                         | 29 |
| c. Site inscrit                                        | 31 |
| d. Site Patrimonial Remarquable                        | 33 |
| e. Patrimoine archéologique                            | 34 |
| f. Patrimoine non protégé                              | 35 |
| 4. Contexte Touristique                                | 36 |
| 5. Composantes Paysagères de l'Aire d'Étude Rapprochée | 39 |
| 6. Composantes Paysagères de l'Aire d'Étude Immédiate  | 44 |
| 7. Composantes Paysagères de la ZIP                    | 47 |
| 8. Dynamiques Paysagères                               | 49 |
| 9. Perceptions du Paysage                              | 50 |
| 10. Représentations Sociales du Paysage                | 51 |
| 11. Perceptions Visuelles à l'échelle Éloignée         | 52 |
| 12. Perceptions Visuelles à l'échelle Rapprochée       | 55 |
| 13. Synthèse des Enjeux et des Sensibilités Paysagères | 57 |
| 14. Parti-Pris Paysager                                | 60 |





# 1. INTRODUCTION

## REDACTEURS DU VOLET PAYSAGER ET PATRIMONIAL

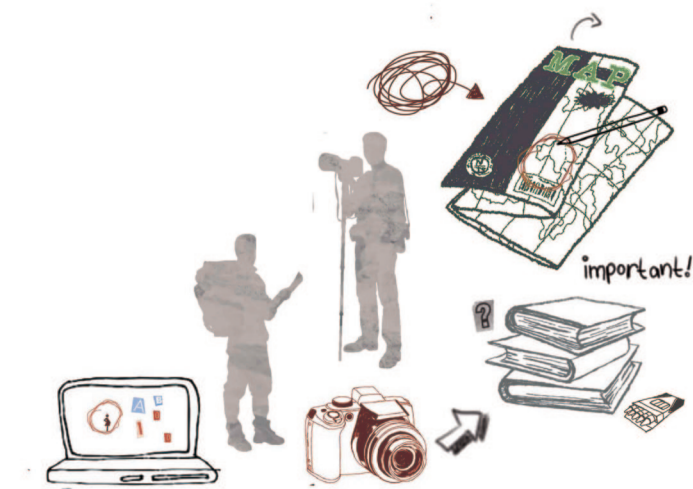
Territoires & Paysages est un bureau d'études indépendant fondé en 2004 par Laurence FABBRI, géographe et paysagiste. Territoires & Paysages accompagne les maîtres d'ouvrage en étroite concertation avec les acteurs locaux. Notre agence est située dans le Gard à Rochefort-du-Gard et possède une antenne sur Dijon. Nous travaillons tout particulièrement à la connaissance, préservation et valorisation des paysages.

Notre démarche de travail assure la réussite des études et la qualité des dossiers produits.

Territoires & Paysages développe des compétences dans les projets à l'échelle du grand paysage, les études d'impact, l'agriculture, l'urbanisme réglementaire, la connaissance des patrimoines naturels et culturels, le tourisme, la concertation, les démarches participatives, la lecture de paysage, la cartographie et les outils SIG, la communication et la formation. Depuis sa création, Territoires & Paysages capitalise de solides références dans la réalisation de volets paysagers d'étude d'impact dans le domaine de l'éolien et plus largement celui des énergies renouvelables.

Notre équipe se compose de six membres :

- ⇒ Laurence FABBRI, docteur en Géographie et paysagiste concepteur, directrice et fondatrice de Territoires & Paysages, chef de projet.
- ⇒ Christophe REFALO, géographe, géomaticien chargé de projet.
- ⇒ Vincent COLLARD, paysagiste concepteur.
- ⇒ Mona LE FUR, paysagiste concepteur.
- ⇒ Marina DE CECCO, chargée de mission, dédiée sur l'expertise patrimoniale, tourisme et usages.
- ⇒ Laurent JHUNDOO, ingénieur paysagiste.



## NOTRE APPROCHE DE LA MISSION

### Réalisation des photos et des illustrations

L'ensemble des illustrations (cartes, photos, croquis, dessins...) est l'oeuvre et la propriété de Territoires & Paysages. Elle est le reflet de campagnes terrains permettant une analyse immersive du paysage.

### Définition du contexte éolien

Le territoire d'étude présente un développement éolien. Les données sur les parcs éoliens en construction ou les projets en instruction sont en constante évolution. Il est donc admis dans ce dossier que le contexte éolien est arrêté à une date précise (décembre 2024) et réalisé d'après les constatations de terrain, croisées avec les données mises à disposition sur les différents serveurs de l'Etat.

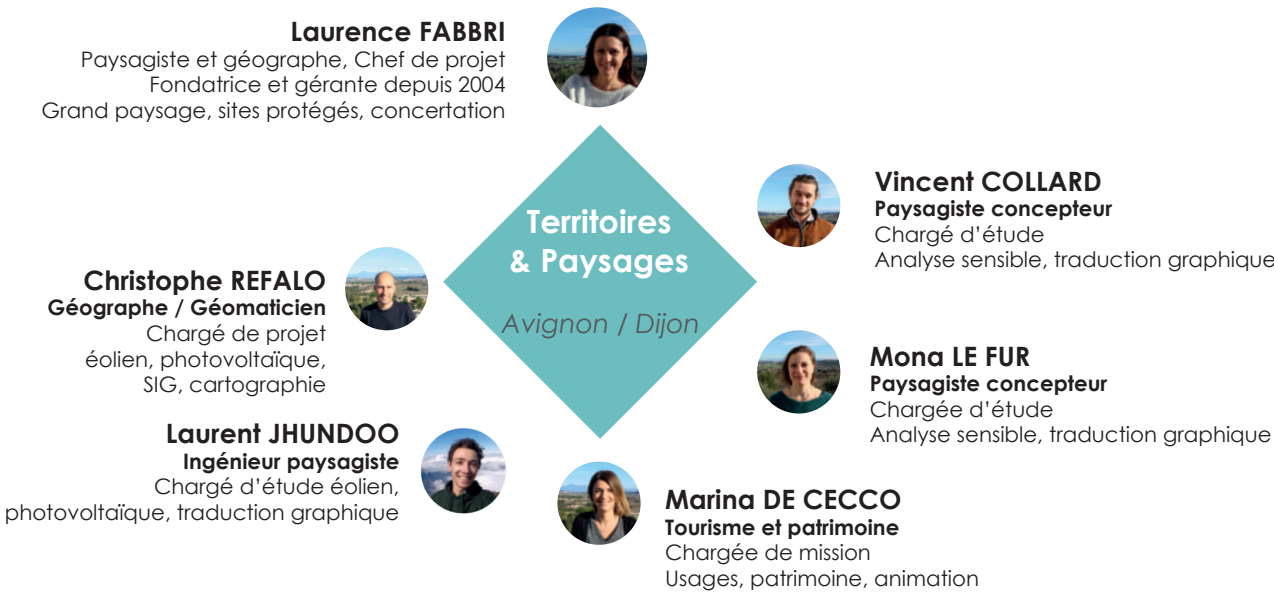
### Conditions météorologiques

Les prises de vue pour la réalisation des photos de l'état initial et des photomontages sont réalisées à un moment donné (heure, météo, saison), avec des conditions particulières de luminosité et depuis un endroit précis. Les photos présentent donc une perception à un instant « T ».

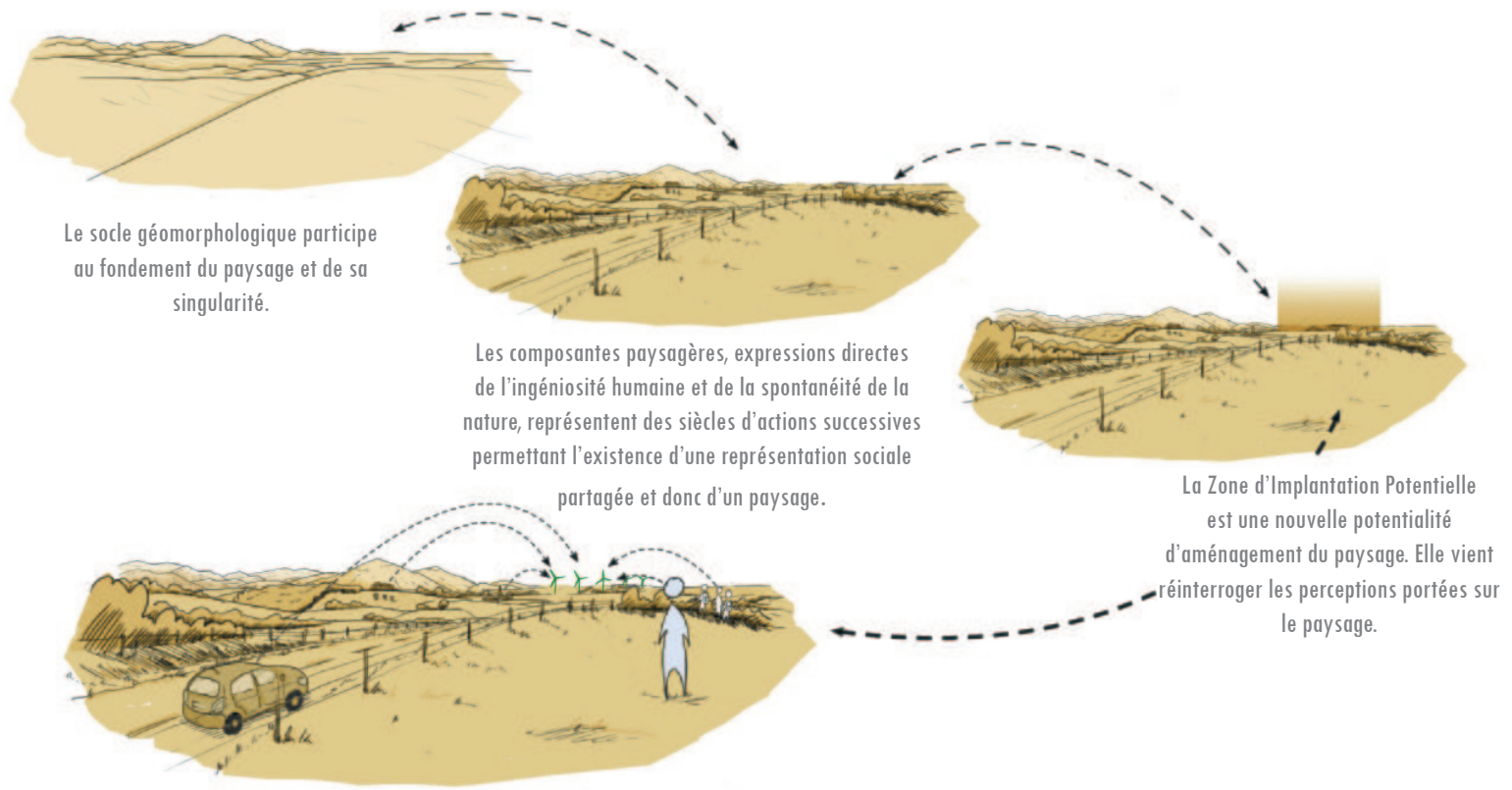
## DÉFINITION

Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Convention Européenne du paysage, 2000



## LA CONCEPTION D'UN PROJET ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE



Le projet éolien répond à de multiples perceptions du paysage, de la scénarisation du projet, à l'affirmation d'une multitude de regards sur celui-ci, il s'efforce de s'intégrer dans le paysage dans le respect des valeurs géographiques et historiques des lieux.



2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le cadre physique est omniprésent dans ce paysage. Le relief s'exprime fortement dans un jeu incessant de plateaux et de vallées (le Serein, l'Armançon) où le regard est cadré par des reliefs ondulés et les coteaux des vallées. La silhouette du Morvan marque également le paysage. Les relations que nourrit tout projet avec la topographie sont multiples. Celles-ci peuvent être fortes, révéler et mettre en avant le relief et le paysage.

Aujourd'hui, ces paysages se transforment rapidement tant par la déprise agricole et l'extension urbaine que par les travaux d'infrastructures routières. Le développement constant de l'activité touristique bouleverse également le regard porté sur ces territoires.

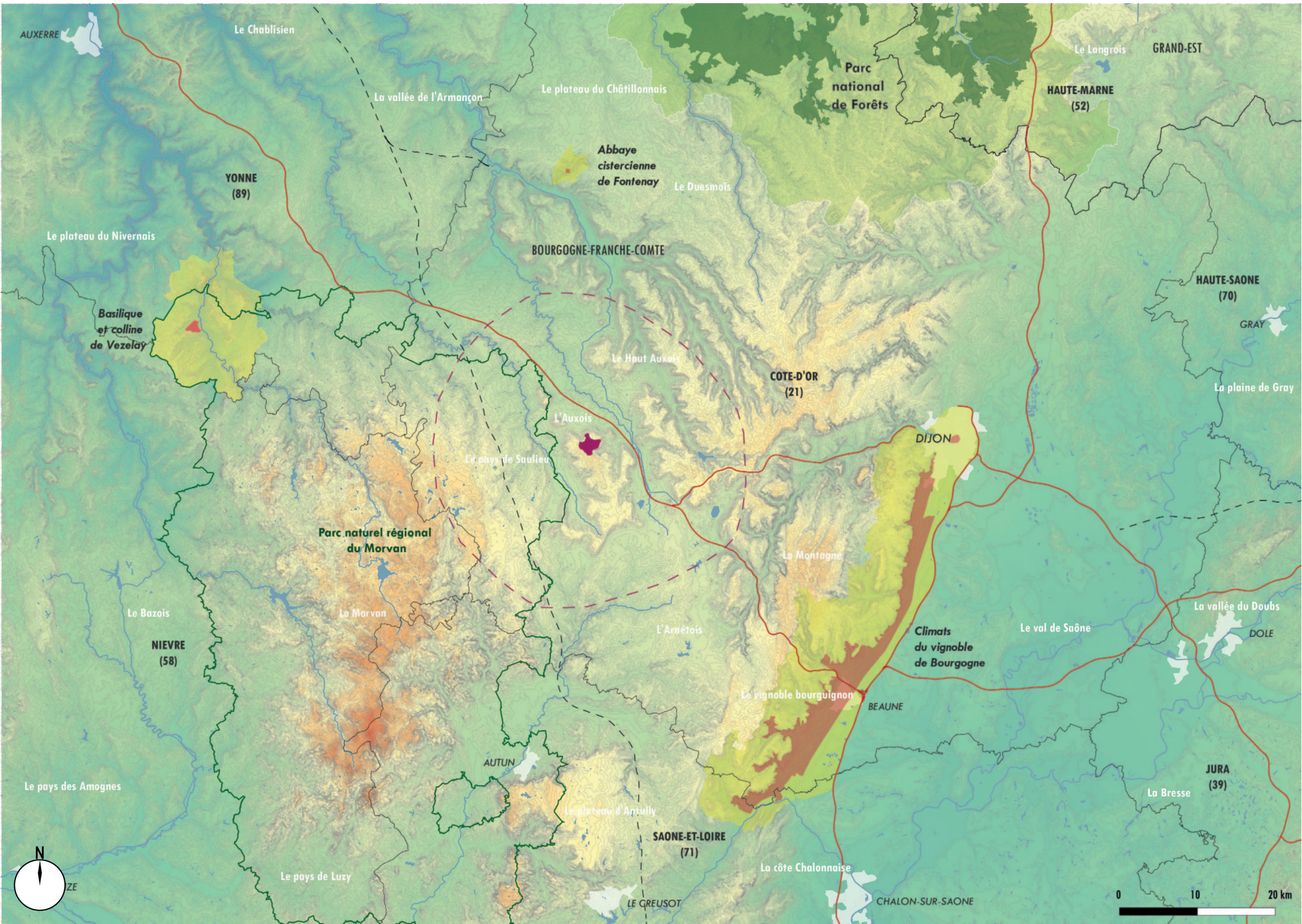
En se limitant aux questions paysagères et patrimoniales, quatre paramètres semblent à retenir pour l'implantation d'un nouveau parc éolien :

- ⇒le paramètre de l'implantation : quel « jeu » entre le parc éolien et les lignes de force des paysages d'implantation ?
- ⇒le paramètre de l'échelle : quelle taille pour les éoliennes par rapport au relief environnant ?
- ⇒le paramètre du nombre : combien d'éoliennes dans un paysage embrassé d'un seul regard ?
- ⇒la multiplication des projets éoliens dans ce paysage avec un risque d'effets cumulés à prendre en compte.

Le projet éolien est situé à distance des biens UNESCO (basilique et colline de Vézelay, abbaye de Fontenay, Climats du Vignoble de Bourgogne) et du Parc national des Forêts.

A SAVOIR

- L'étude d'impact pour ce qui relève du paysage et du patrimoine doit répondre aux trois objectifs d'une étude d'impact et montrer les réponses apportées :
- ⇒préserver le paysage et le patrimoine
  - ⇒faire évoluer le projet dans le sens d'une qualité paysagère et d'une réduction des impacts
  - ⇒informer le public



- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude éloignée
- DIJON Ville repère
- Cours d'eau
- Surface en eau
- Autoroute
- LGV
- Limite départementale
- Limite régionale
- L'Auxois Entité morphologique
- Bien UNESCO
- Zone tampon Bien UNESCO
- Parc national
- Zone d'adhésion du PN
- Parc naturel régional

Carte n° 1 : Localisation de la ZIP dans le grand paysage



Photo n° 1 : Les silhouettes du massif du Morvan



Photo n° 2 : Les vallées de l'Auxois



Photo n° 3 : Le vignoble de la Côte d'Or



3. DÉMARCHE ET MÉTHODE

CONTEXTE

Cette étude correspond au volet paysager et patrimonial de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien porté par la société Volkswind sur la commune de Charny dans le département de la Côte d'Or (21). Ce projet vise l'implantation d'éoliennes à proximité immédiate d'un projet éolien Genèvres. Celui-ci est composé de 7 éoliennes de 150 mètres de hauteur en bout de pale, implantées en grappe.

MÉTHODOLOGIE

Pour chaque thématique (lieu de vie, infrastructure, paysage, patrimoine, tourisme...), une évaluation des enjeux indépendamment du projet à l'étude est pondérée en plusieurs gradients (de très faible à très fort selon les thématiques). L'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité au regard des visibilitées potentielles en direction de l'aire immédiate du projet à l'étude. La sensibilité permet au stade de l'état initial d'identifier des pistes pour orienter le parti d'aménagement et d'en déduire les secteurs ou les points de vue au sein desquels les effets devront être mesurés. Au stade des impacts et mesures, les effets sont la conséquence objective du projet sur le territoire. Ils seront évalués sur la base de cartes de visibilitées et de photomontages. L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet (lié au projet) : ENJEU x EFFET = IMPACT

Un impact est faible si le projet et l'enjeu en question peuvent coexister, il est fort si le projet perturbe l'enjeu par rapport à l'état initial.

OBJECTIFS

L'étude sur le paysage et les éléments du patrimoine a pour objectif d'améliorer la cohérence de l'implantation des éoliennes avec le milieu et de proposer un parc éolien intégré dans le paysage en accord avec ses éléments structurants. Le travail d'analyse du paysage et du patrimoine consiste à :

- ⇒ mettre en évidence les caractéristiques et les qualités paysagères du territoire dans les différentes aires de l'étude ;
- ⇒ recenser et hiérarchiser les enjeux et les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien ;
- ⇒ déterminer si le paysage étudié est capable d'accueillir des éoliennes, et de quelle manière ;
- ⇒ développer un projet à l'échelle du grand paysage ;
- ⇒ structurer le projet éolien en harmonie avec les composantes et sensibilités des paysages et du patrimoine ;
- ⇒ composer un projet d'aménagement de paysage ;
- ⇒ mesurer les effets visuels produits, incluant les effets cumulés avec les autres parcs, ainsi que les effets sur la perception du territoire par les populations.

DEMARCHE

Quatre parties structurent l'analyse :  
(Conformément à l'article R.122-5 du code de l'environnement)

⇒ la première partie est consacrée à l'analyse des composantes du paysage actuel. Elle correspond à l'état initial, avant l'implantation d'éoliennes.

⇒ la deuxième partie, « les variantes d'implantation et le projet », traite de l'implantation des éoliennes et de son impact sur le territoire étudié selon différents scénarii d'implantation. L'analyse des atouts et des contraintes pour chaque variante (croquis, photomontages...) permet de proposer une répartition des éoliennes cohérente avec les caractéristiques du territoire et les sensibilités paysagères et patrimoniales.

⇒ la troisième partie, « les impacts », traite de la simulation et de la représentation sous forme de photomontages. Ils permettent de caractériser la prégnance visuelle du projet sur les lieux de vie (villages et axes de communication) et les principaux éléments du patrimoine bâti et naturel (monuments historiques, sites, site patrimonial remarquable...). L'analyse des impacts s'intéresse d'une part à la perception des éoliennes (effets directs) et d'autre part à tous les travaux connexes qu'engendre la création d'un parc (effets indirects). Les effets cumulés du projet éolien avec tout projet (existant ou en cours de développement) ayant un impact significatif sur les paysages et le patrimoine sont également étudiés (cartes des intervisibilités, photomontages des effets...).

⇒ la quatrième partie, « les mesures d'atténuation », aborde les mesures visant à éviter, réduire et, le cas échéant, compenser et accompagner les impacts résiduels éventuels du projet éolien sur le paysage. Il s'agit de préciser au mieux les aménagements recommandés, plus particulièrement ceux s'agissant de l'insertion des voies d'accès, des aires de levage et des locaux techniques et d'envisager toutes les propositions possibles afin d'exploiter au mieux les retombées positives du projet sur le développement local.

MOYENS

L'équipe de Territoires & Paysages privilégie une démarche de terrain en étroite collaboration avec le porteur de projet et les autres experts et acteurs mobilisés. Sur la base de données cartographiques et techniques, photos, cartes, coupes, croquis, photomontages, vues dynamiques permettent de visualiser au mieux le futur projet dans son environnement.

S'agissant de décrire les paysages, plusieurs outils sont mobilisés :

- ⇒ les photos pour montrer la réalité du terrain.
- ⇒ les cartographies permettent de spatialiser l'information et de synthétiser les enjeux et les sensibilités vis-à-vis du projet en fonction des différentes aires d'étude.
- ⇒ les cartes de visibilité permettent d'identifier de manière théorique les zones visuellement impactées.
- ⇒ le croquis interprétatif permet de mettre en avant des éléments mis au même niveau par une photographie et de saisir ainsi les structures paysagères principales. Les caractéristiques liées à un territoire peuvent ainsi être distinguées. Les commentaires directement apportés sur le dessin permettent une compréhension rapide et directe des questions posées par l'implantation des éoliennes.
- ⇒ le bloc-diagramme permet de faire ressortir une réalité de manière rapide et synthétique, associant la vue en perspective et le dessin. Il est particulièrement adapté à la description des structures paysagères et de leur organisation. L'échelle des éoliennes est le plus souvent exagérée pour les visualiser correctement.

Tous ces outils mobilisables pour l'évaluation des enjeux et des sensibilités pourront également être utilisés dans l'analyse des impacts du projet, bien qu'à ce stade, l'étude s'appuie essentiellement sur des photomontages.



### 3. DÉMARCHE ET MÉTHODE

#### SOURCES DES DONNEES

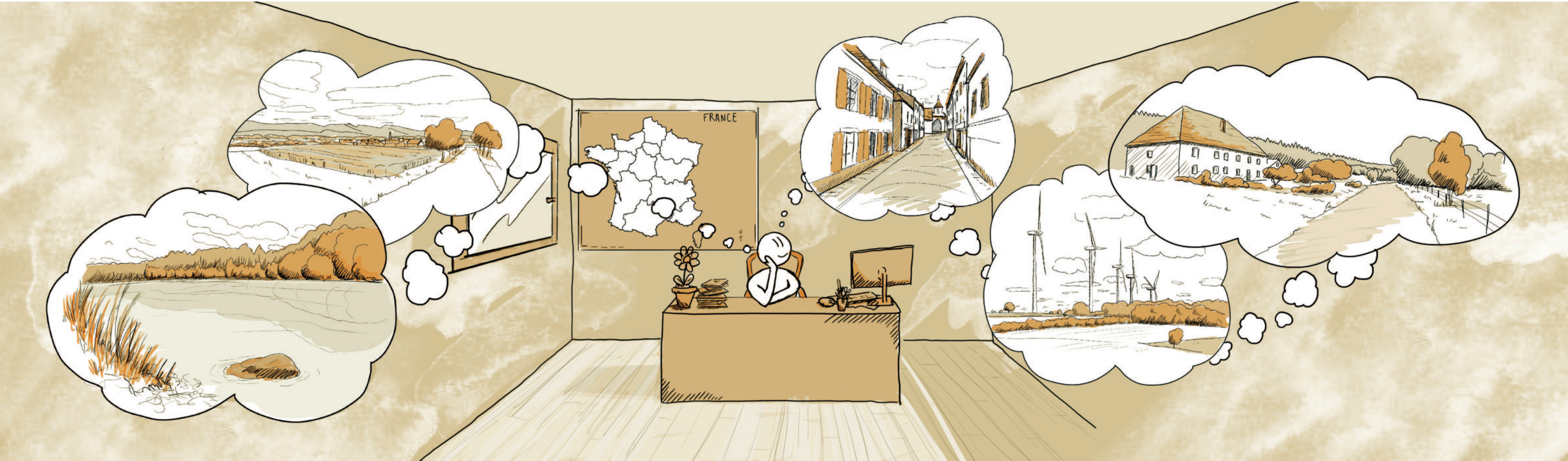
- ⇒ Modèle Numérique de Terrain (Bd Alti - IGN - résolution 25 mètres)
- ⇒ Scan100, Scan25, Orthophoto (IGN)
- ⇒ Occupation du Sol (Corine Land Cover 2018)
- ⇒ Hydrographie (Bd Carthage - IGN)
- ⇒ Infrastructure (Bd Carto - IGN)
- ⇒ Commune, Intercommunalité, Département, Région (IGN)
- ⇒ Densité de population (INSEE)
- ⇒ Schéma Régional Éolien (DREAL)
- ⇒ Unité paysagère (Atlas paysager DREAL)
- ⇒ Site Classé et Inscrit (DREAL)
- ⇒ Monument Historique Classé et Inscrit (Atlas du patrimoine - Base Mérimée)
- ⇒ Site Patrimonial Remarquable : AVAP, ZPPAUP, Secteur Sauvegardé (Atlas du patrimoine)
- ⇒ UNESCO, Parc Naturel Régional, Parc National, Opération Grand Site, Directive paysagère, Zone de protection (DREAL)
- ⇒ Sentier Grande Randonnée, voie verte, Pays/Ville d'Art et d'Histoire, Plus beaux villages de France, Ville et Métiers d'art, Vignobles et Découvertes... (Office de Tourisme)
- ⇒ Zonage AOC/AOP (INAO)

#### BIBLIOGRAPHIE

- ⇒ Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, MEEDM, 2020
- ⇒ Atlas des paysages de la Côte d'Or, Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Côte-d'Or
- ⇒ Outil d'aide à la cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien pour le département de la Côte d'Or, DREAL Bourgogne Franche-Comté, 2016
- ⇒ État des lieux des énergies d'origine renouvelable en Bourgogne - Franche-Comté - Grandes tendances - ORECA - 2018
- ⇒ Étude portant sur les paysages remarquables de région Bourgogne-Franche-Comté - DREAL Bourgogne - Franche-Comté - 2023
- ⇒ Profil environnemental régional de Bourgogne, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

#### SITES INTERNET

- ⇒ Base Mérimée : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)
- ⇒ Bourgogne Tourisme : [www.bourgogne-tourisme.com](http://www.bourgogne-tourisme.com)





4. AIRES D'ÉTUDE

Quatre **aires d'étude**, définies sur la base des recommandations du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (MEEDM, version novembre 2020), cadrent l'analyse :

Une première aire dite « **éloignée à très éloignée** » est utilisée pour l'analyse du grand paysage à travers notamment l'étude des unités paysagères et de la morphologie du territoire. A cette échelle, il s'agit de montrer les « intervisibilités » avec les éléments du patrimoine (protégés ou non), les lieux de fréquentation et les grands axes de déplacement. Cette aire s'étend dans un rayon de +/- 20 kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle et correspond au bassin visuel du futur projet.

Cette aire d'étude englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, vallée...) qui le délimitent ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (Monument Historique, Site Classé, Grand Site, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO...).

L'aire d'étude éloignée est comprise dans le département de la Côte d'Or (21). Cette aire est délimitée par différents éléments du territoire :

- ⇒ le rebord du Morvan à l'Ouest ;
- ⇒ la montagne de Bard au Sud ;
- ⇒ la vallée de la Brenne et la Montagne à l'est ;
- ⇒ la montagne du Télégraphe au Nord ;

Les formes souples de ce territoire bocager d'élevage ont été modelées par l'érosion. Elles sont ponctuées de buttes et de plateau où affleure un calcaire dur et karstique. Elles sont dominées par les silhouettes de villages perchés sur des promontoires naturels. Les vallées parallèles accueillent de nombreuses voies de communication.

Une deuxième aire dite « **rapprochée** » est définie pour analyser les perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien » depuis les espaces habités et fréquentés avec lesquelles le projet devra composer pour construire un paysage cohérent. Son rayon varie de +/- 10 kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle. Elle correspond également à la zone de composition, utile pour définir la configuration du projet et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes sont les plus prégnantes.

Cette aire est structurée entre la vallée du Serein et celle de l'Armançon et s'appuie majoritairement sur les paysages du plateau de Mont-Saint-Jean.

Une troisième aire dite « **aire d'étude immédiate** » correspond à une zone tampon de +/- 3 kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle. A l'intérieur de cette aire, les éoliennes auront une influence souvent directe et permanente. L'aire immédiate est située sur le Haut de la Rêpe.

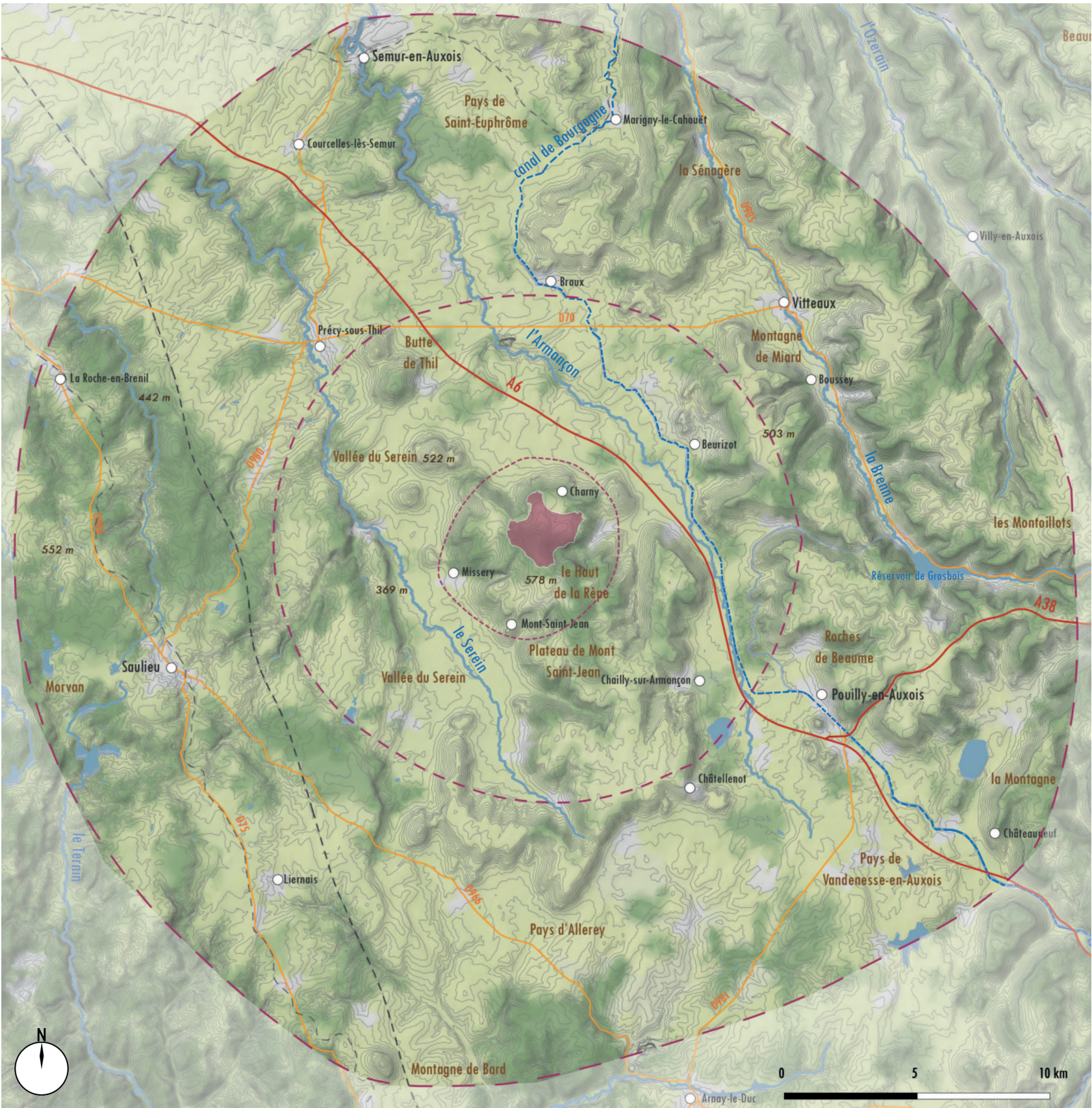
Une quatrième aire « **Zone d'Implantation Potentielle** » correspond à l'emprise même du projet, des éoliennes aux voies d'accès. Elle permet d'aborder les variantes et de définir l'implantation des éoliennes et les mesures d'insertion aux abords du projet. Elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 600 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation).

La Zone d'Implantation Potentielle correspond à un secteur agricole couronné de bois et un secteur plus boisé entre les villages de Charny et Mont-Saint-Jean.

**L'état initial du paysage et du patrimoine est réalisé à grande échelle en distinguant les rapports aux aires d'étude éloignée, rapprochée et immédiate.**

A SAVOIR

Chaque aire a été ajustée au regard de la morphologie du territoire étudié. Les limites s'appuient essentiellement sur des lignes de force du relief qui jouent un rôle majeur dans les relations de visibilité et sur des éléments humains et patrimoniaux remarquables. Les limites peuvent parfois suivre des éléments structurants du paysage situés dans des zones de plaines, comme des grands axes routiers par exemple.



Carte n° 2 : Localisation des aires d'étude

| Aire d'étude |                                 | Élément repère |                       |
|--------------|---------------------------------|----------------|-----------------------|
|              | Zone d'Implantation Potentielle |                | Vitteaux Ville repère |
|              | Immédiate (+/- 3 km)            |                | Autoroute             |
|              | Rapprochée (+/- 10 km)          |                | Route principale      |
|              | Eloignée (+/- 20 km)            |                | LGV                   |
|              |                                 |                | Hydrographie          |
|              |                                 |                | Surface en eau        |

Sources : Fond maps.stamen  
Bd Carto IGN  
Bd Topo IGN  
Bd Alti IGN



5. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET STRATÉGIE PAYSAGÈRE

Le projet éolien se situe sur la commune de Charny (21) qui appartient à la communauté de communes Terres d'Auxois (76 communes - 16 669 habitants).

La commune est concernée par un Schéma de Cohérence Territoriale : SCoT du Pays de l'Auxois Morvan

Parc Naturel Régional du Morvan

L'aire d'étude éloignée est concernée à l'Ouest par le Parc Naturel Régional du Morvan créé en 1970. C'est l'un des plus anciens Parcs créés en France. Il réunit aujourd'hui 133 communes réparties sur les départements de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne et de la Côte-d'Or, et 3 villes partenaires aussi nommées « Villes Portes » : Châtillon-en-Bazois, Arnay-le-Duc et Corbigny. Le Parc couvre une superficie de 3 249 km² et sa population compte plus de 68 000 habitants, villes portes comprises. Depuis sa création, le Parc contribue à l'aménagement du territoire, et au développement économique, social et culturel dans le respect de sa charte.

Villes et pays d'art et histoire de l'Auxois-Morvan

Le territoire d'étude est en partie couvert par le Pays de l'Auxois-Morvan, labellisé Pays d'Art et d'Histoire depuis 2006 pour sa diversité patrimoniale et sa volonté de la valoriser. Les services du Pays d'Art et d'histoire de l'Auxois réalisent, chaque année, des animations, visites, ateliers et autres actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire.

Cartographie des zones favorables au développement de l'éolien (DREAL Bourgogne Franche-Comté 2023)

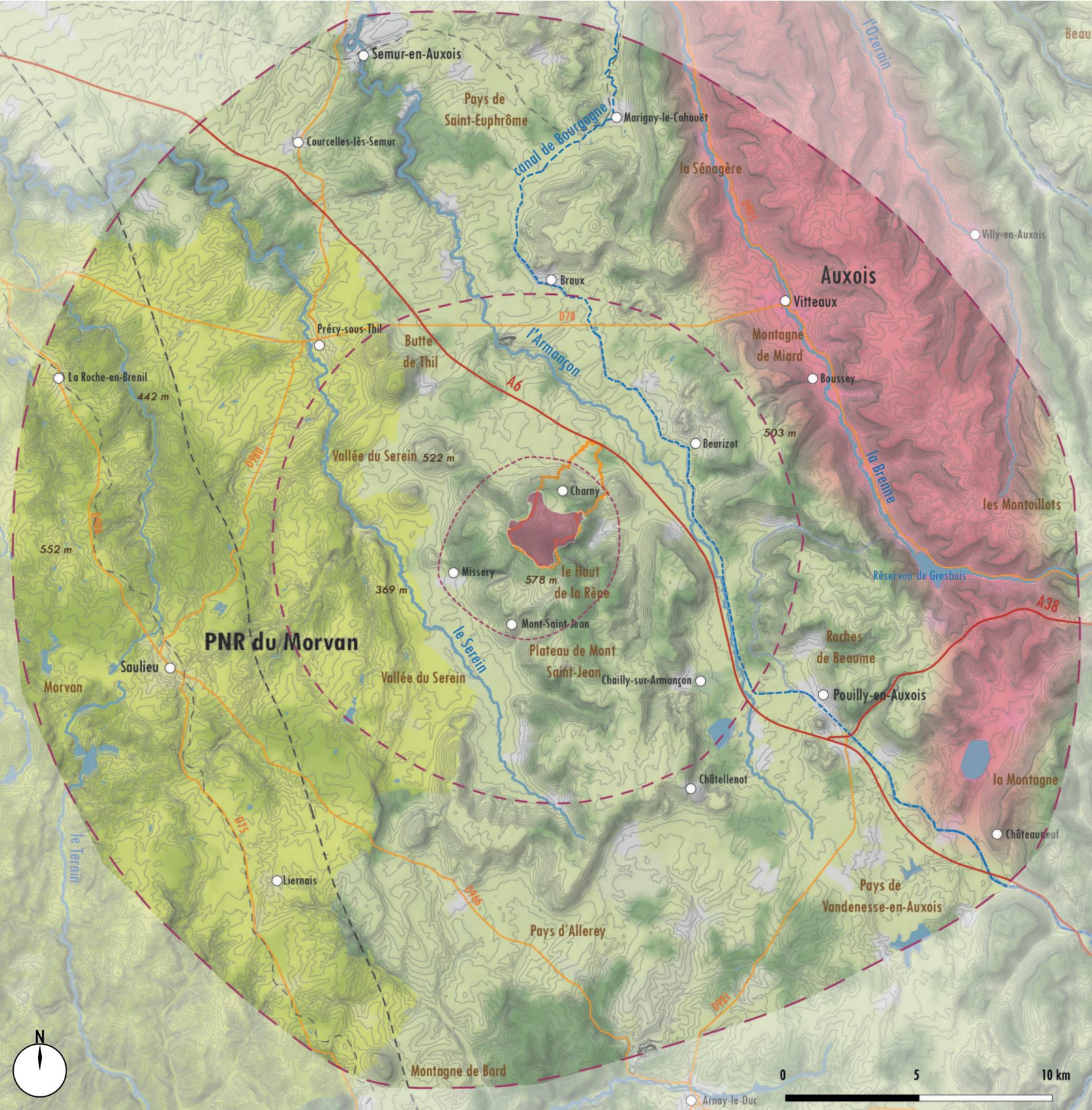
Le recensement mené conduit à considérer au total 43 enjeux. Ces enjeux sont regroupés suivant les thématiques suivantes Occupation humaine (6), Servitudes aériennes (13), Patrimoine (5), Aires protégées (8), Milieux (7), Espèces (2), Paysages (2).

La Zone d'Implantation Potentielle sur la commune de Charny se situe en : « Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux ».

Il convient de rappeler que ce classement ne constitue qu'une hiérarchisation du territoire et ne permet pas de conclure à la faisabilité ou non d'un projet éolien.

Étude sur les paysages remarquables de la région Bourgogne-Franche-Comté (2022)

Dans ce contexte, la DREAL a conduit une étude visant à mieux définir, caractériser et localiser les paysages remarquables de la région Bourgogne-Franche-Comté. Elle a vocation à être utilisée comme un outil de connaissance, d'aide à la décision voire d'aide à l'instruction des projets en lien avec l'aménagement du territoire, et plus largement à renseigner celles et ceux qui s'intéressent à nos paysages et à leur préservation. 38 secteurs de paysages remarquables sont recensés dont l'Auxois dans l'aire d'étude éloignée.



Carte n° 3 : Contexte administratif

Sources : Fond maps.stamen  
Bd Carto IGN  
Bd Topo IGN  
Bd Alti IGN

<



6. CONTEXTE EOLIEN

Le développement de l'éolien sur le territoire est concerné par plusieurs documents de cadrage et/ou d'orientation.

Schéma Régional Eolien de Bourgogne (2012)

La commune de Charny fait partie de la liste des communes comportant des **zones favorables au développement de l'énergie éolienne**.  
Le SRE émet une liste indicative des principaux sites emblématiques du département de la Côte d'Or présentant des sensibilités paysagères et une vigilance patrimoniale vis-à-vis de l'éolien :  
Alésia, Châteauneuf-en-Auxois, Flavigny-sur-Ozerain, Semur-en-Auxois, Abbaye de Fontenay, Val Suzon, Vignobles des Côtes et Hautes Côtes de Nuits et de Beaune, Canal de Bourgogne (vallée de l'Ouche/Pouilly-en-Auxois) Dijon, Beaune, Saint-Thibault.

Outil d'aide à la cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien dans le département de la Côte d'Or (2016)

Un outil d'aide à la cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien dans le département de la Côte d'Or a été réalisé en 2016 par la DREAL Bourgogne Franche-Comté. Le document a pour ambition de refléter les principales caractéristiques et richesses paysagères et patrimoniales, (naturelles et bâties), de les croiser avec le gisement éolien et propose un cahier de recommandations relatif à l'éolien.  
Le projet éolien est situé dans l'unité paysagère l'Auxois correspondant à un **niveau de sensibilité moyen** (un relief peu marqué, une grande échelle de vision, une utilisation du sol intensive, un fort degré d'artificialisation, une valeur touristique faible).

Ces niveaux de sensibilités sont traduits en niveaux d'enjeux. La synthèse de ces éléments d'analyse conduit à définir des niveaux d'enjeux globaux (paysagers et patrimoniaux).  
Le projet éolien se situe dans un secteur avec un **niveau de compatibilité variable** où le **niveau d'enjeu global inhérent à l'accueil d'ouvrages éoliens est modéré**.



Photo n° 4 : Le parc éolien du Plateau de l'Auxois Sud



Photo n° 6 : Le parc éolien de Massingy-les-Vitteaux



Photo n° 5 : Le parc éolien de Marcellois



Photo n° 7 : Le parc éolien Pays de Saint-Seine (hors aire d'étude éloignée)

DÉFINITION

Les éoliennes existantes sont à considérer comme des éléments de paysage et participent donc à la caractérisation des unités paysagères concernées. La consultation des documents de planification éolienne ou de stratégie (Schémas Régionaux et Départementaux Eoliens, Chartes et Doctrines éoliennes) et des services de l'Etat (pôles éoliens, services paysagers de la DREAL...) permet de comprendre et de confirmer les enjeux des paysages locaux face à l'éolien, d'anticiper les effets cumulatifs potentiels et de tenir compte de préconisations ayant pu être formulées.





6. CONTEXTE ÉOLIEN

Six parcs éoliens sont recensés au sein de l’aire d’étude éloignée, principalement au Sud et à l’est. La diversité des parcs éoliens et leurs orientations (linéaire, groupée) jouent un rôle prépondérant dans leur identification.

(Contexte éolien arrêté à décembre 2024)

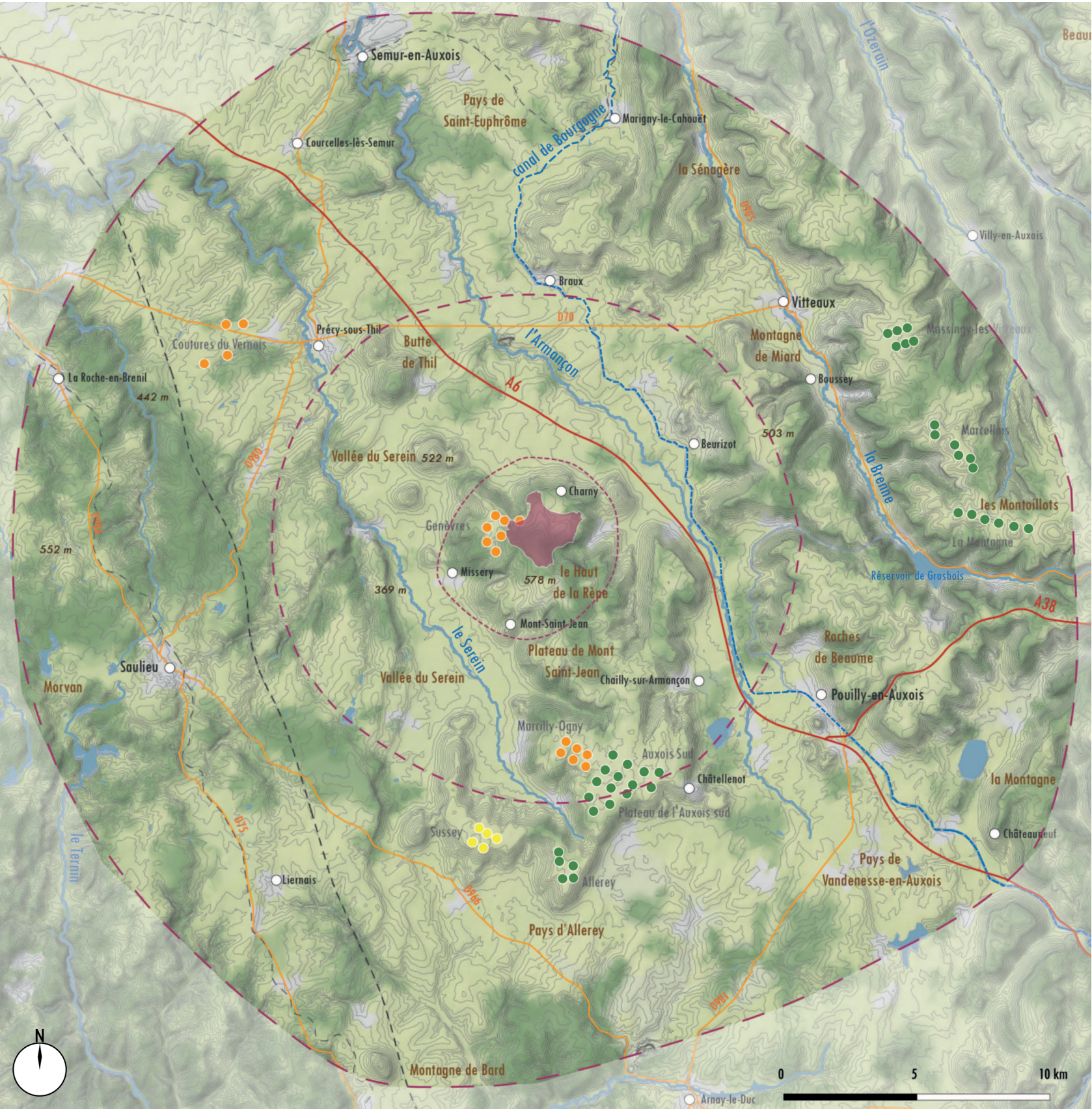
| NOM DU PARC ÉOLIEN                     | HAUTEUR BOUT DE PALE | NOMBRE D’ÉOLIENNES |
|----------------------------------------|----------------------|--------------------|
| Parc éolien d'Allerey                  | 158                  | 5                  |
| Parc éolien de l'Auxois Sud            | 125                  | 6                  |
| Parc éolien du Plateau de l'Auxois Sud | 130                  | 8                  |
| Parc éolien La Montagne                | 128                  | 6                  |
| Parc éolien de Massingy-les-Vitteaux   | 130                  | 6                  |
| Parc éolien de Marcellois              | 130                  | 6                  |

L’aire d’étude est concernée par 3 projets éoliens autorisés.

| NOM DU PROJET ÉOLIEN                  | HAUTEUR BOUT DE PALE | NOMBRE D’ÉOLIENNES |
|---------------------------------------|----------------------|--------------------|
| Projet éolien des Genèvres            | 150                  | 7                  |
| Projet éolien de Marcilly-Ogny        | 150                  | 6                  |
| Projet éolien des Coutures du Vernois | 180                  | 4                  |

L’aire d’étude est également concernée par 1 projet éolien en instruction.

| NOM DU PROJET ÉOLIEN    | HAUTEUR BOUT DE PALE | NOMBRE D’ÉOLIENNES |
|-------------------------|----------------------|--------------------|
| Projet éolien de Sussey | 230                  | 5                  |



Carte n° 4 : Contexte éolien

Sources : Fond maps.stamen  
Bd Carto IGN  
Bd Topo IGN  
Bd Alti IGN

Aire d'étude

Zone d'implantation potentielle

Immédiate (+/- 3 km)

Rapprochée (+/- 10 km)

Eloignée (+/- 20 km)

Vitteaux

Ville repère

Autoroute

Route principale

LGV

Hydrographie

Surface en eau

Contexte éolien

Eolienne existante

Eolienne autorisée

Eolienne en instruction

Volet paysager et patrimonial d'étude d'impact sur l'environnement - Projet éolien de Charny - Territoires & Paysages - Janvier 2025

10





## CHAPITRE 1 : **ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE**



I. Socle paysager

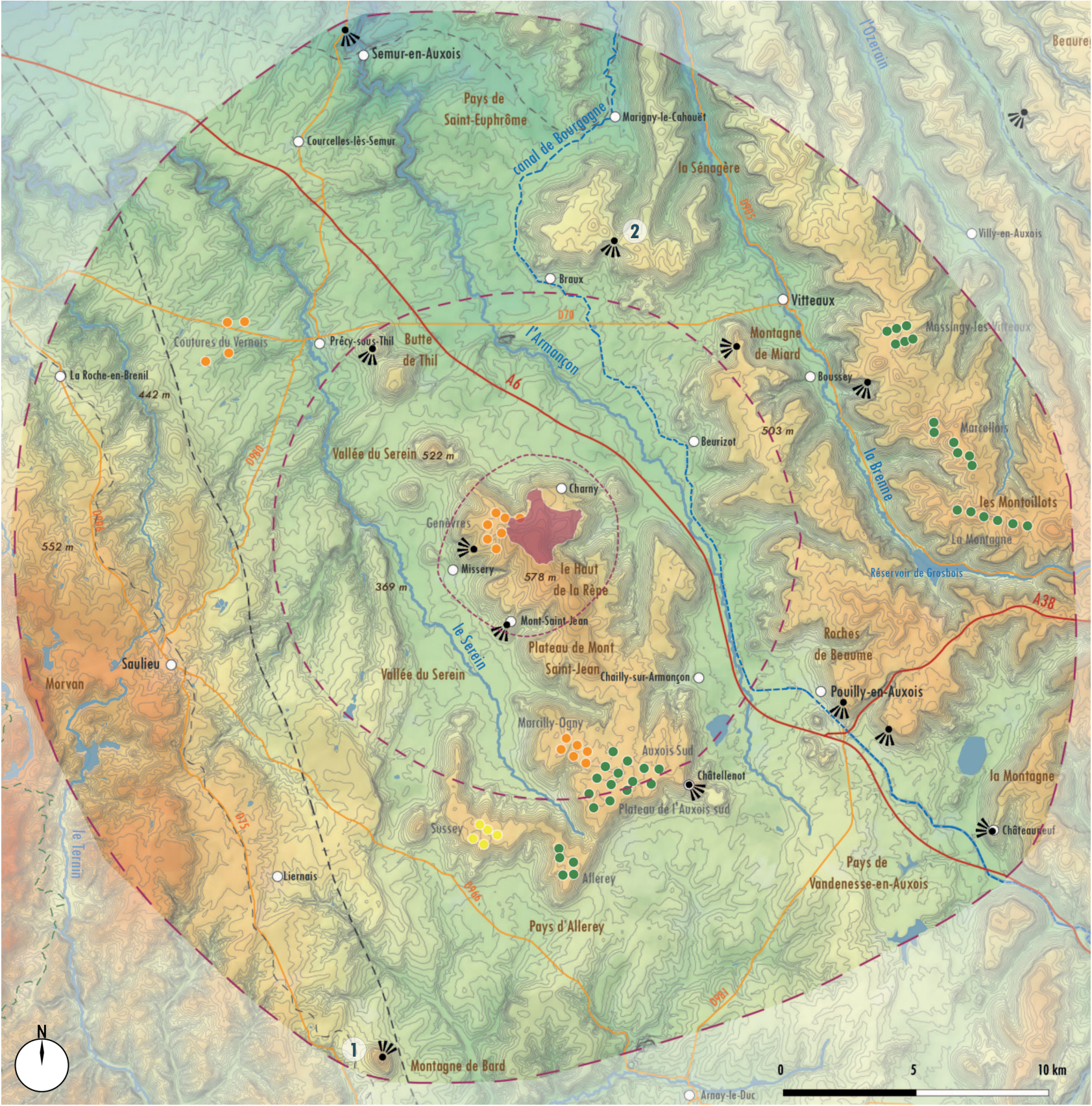
Le territoire s’organise autour de deux vallées, la vallée du Serein et celle de l’Armançon séparées par un relief, le plateau de Mont-Saint-Jean. Ces deux vallées sont cadrées à l’Ouest par le Morvan et à l’est par le plateau calcaire du Haut Auxois entaillé également par la vallée de la Brenne. Les vallées, parfois profondes, y dessinent des méandres complexifiant la morphologie des coteaux.

L’interface entre les rebords de plateaux et les vallées est prégnant dans le paysage avec des échelles de micro-reliefs.

Des buttes et des versants de plateau plus marqués confèrent ponctuellement aux paysages davantage d’amplitude et sont souvent la scène de paysages pittoresques (villages et édifices accrochés sur des promontoires tels que Châteauneuf, Mont-Saint-Jean, ensemble bâti de la Butte de Thil...) Quelques éléments de falaises calcaires accentuent parfois la dynamique du relief.

Le seuil de Bourgogne, à proximité de Pouilly-en-Auxois, est le lieu de partage des eaux entre trois grands bassins versants français : la Seine, la Loire et le Rhône par la Saône. La Brenne, l’Armançon et le Serein s’écoulent toutes vers le Nord-Ouest, donnant une direction très marquée qui structure le paysage suivi aussi par le canal de Bourgogne.

De nombreuses mares, naturelles ou artificielles, parsèment le paysage. Des réservoirs artificiels servent à alimenter le canal de Bourgogne.



Carte n° 5 : Socle morphologique

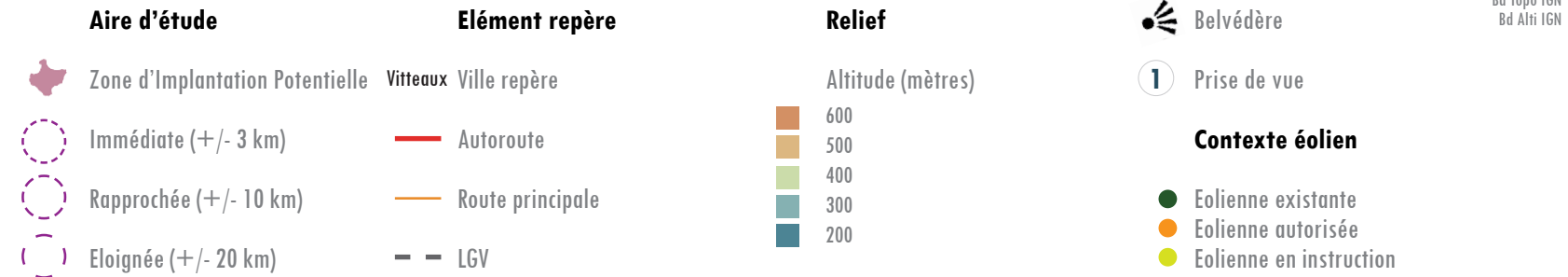


Photo n° 8 : L'horizontalité des plateaux agricoles



Photo n° 9 : La vallée de l'Armançon



Photo n° 10 : Le mont Ligot



POINTS DE VIGILANCE

- ⇒ le belvédère de Mont-Saint-Jean
- ⇒ la butte de Thil
- ⇒ la montagne de Bard
- ⇒ la montagne de Miard
- ⇒ les falaises de Saffres

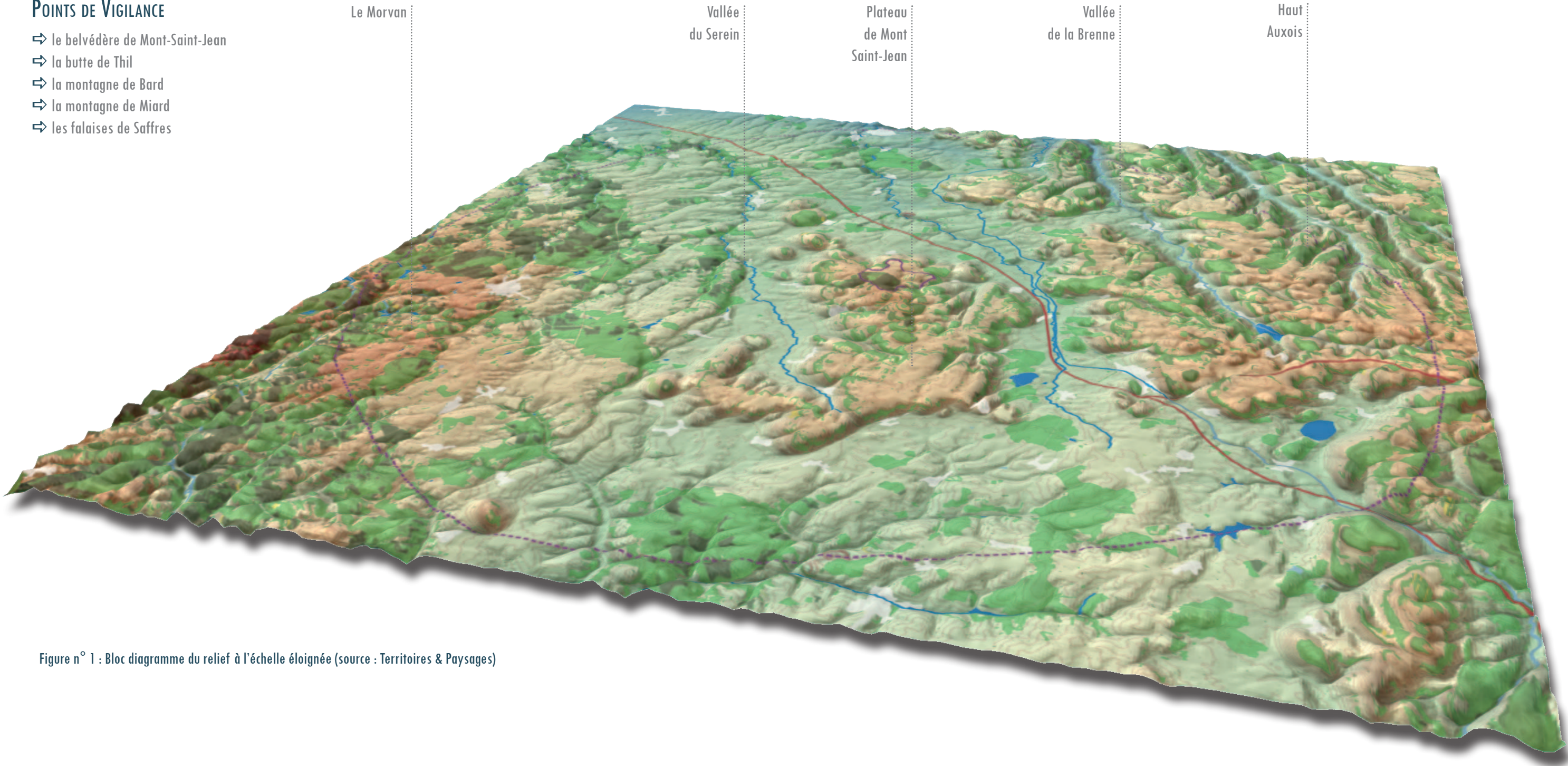


Figure n° 1 : Bloc diagramme du relief à l'échelle éloignée (source : Territoires & Paysages)

MÉTHODOLOGIE

L'évaluation des enjeux pour les principaux sommets tient compte d'un certain nombre de critères, tels que la fréquentation, la notoriété, la signalisation/matérialisation des lieux, aménagements... Les enjeux sont évalués indépendamment du projet à l'étude. Ils sont pondérés de faibles à très forts en 4 gradients selon l'évaluation suivante :

- ⇒ Enjeu faible : les sommets peu valorisés, souvent peu signalés mais qui participent à la qualité du cadre de vie et à une attractivité relative avec une fréquentation essentiellement par les locaux (habitants...).
- ⇒ Enjeu modéré : les sommets dont la notoriété reste relativement locale, et faisant l'objet d'une fréquentation touristique essentiellement saisonnière.
- ⇒ Enjeu fort : les sommets vitrines à l'échelle d'une région ou d'un département, très souvent équipés (table d'orientation), signalés dans les supports de promotion touristique et très fréquentés.
- ⇒ Enjeu très fort : les sommets emblématiques à notoriété nationale voire internationale, fortement fréquentés, porteurs de labels de qualité (Grand Site de France...) et faisant l'objet de mesures de gestion de la fréquentation, d'aménagements.

L'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité au regard des visibilitées potentielles en direction de l'aire immédiate du projet à l'étude.

Si la visibilité théorique est nulle, la sensibilité est classée nulle. Si la visibilité théorique n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité :

- ⇒ l'enjeu : faible, modéré, fort, très fort ;
- ⇒ la distance entre le sommet et la Zone d'Implantation Potentielle ;
- ⇒ la situation : point de vue à 180°, panoramique... ;
- ⇒ la dynamique de la vue : vue furtive, vue continue le long d'un itinéraire pédestre... ;

La conjugaison de ces critères indique la sensibilité finale : nulle, faible, modérée, forte.



# 1. Socle Paysager

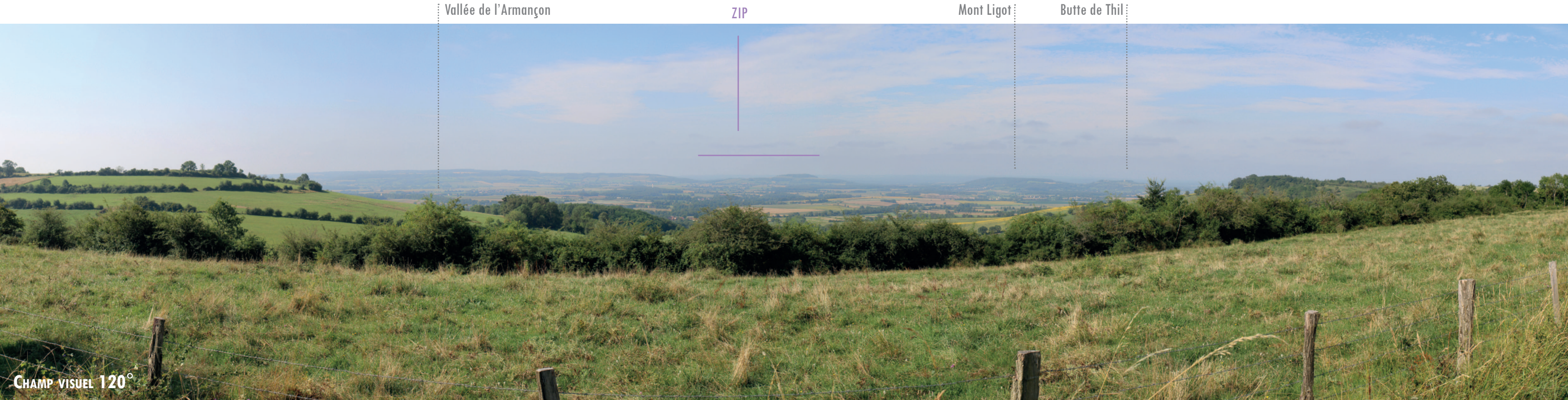
## Chapitre 1 : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

### 1. BARD-LE-RÉGULIER - MONTAGNE DE BARD



Altitude de la prise de vue : 555 mètres  
Distance Zone d'Implantation Potentielle : 20 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Sud

### 2. SAINTE-COLOMBE EN AUXOIS - ROUTE COMMUNALE



Altitude de la prise de vue : 481 mètres  
Distance Zone d'Implantation Potentielle : 10 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Nord



## 2. UNITÉS PAYSAGÈRES

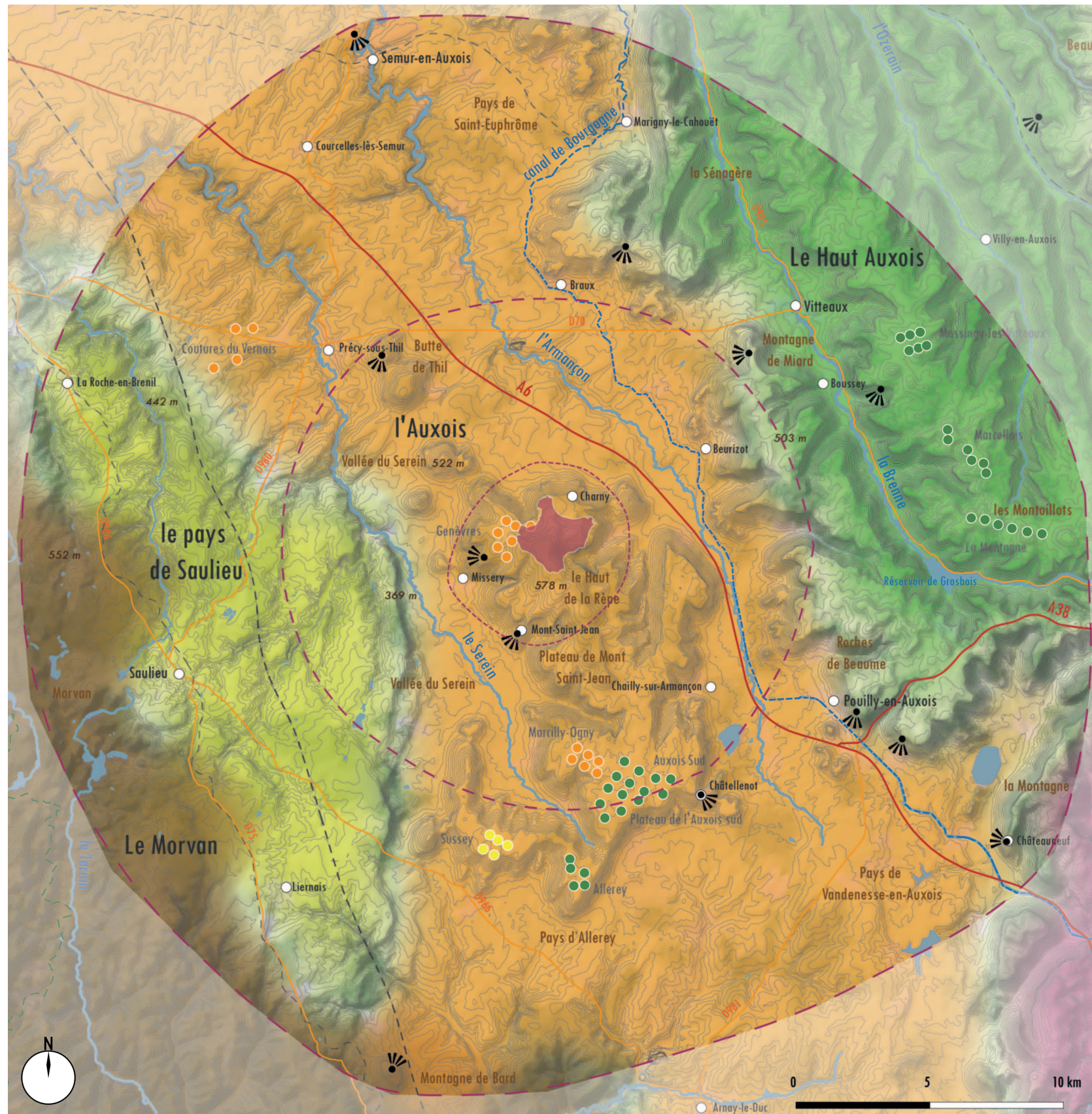
L'approche par unité paysagère permet une lecture et une compréhension de l'ensemble des différents paysages qui sont concernés par le projet, de manière exhaustive. Elle permet par ailleurs de définir des enjeux et des sensibilités vis-à-vis du projet ou objectifs communs propres à chacune des unités paysagères identifiées, au regard des structures paysagères et des éléments de paysage qui les caractérisent. Le fait de s'appuyer également sur un socle de connaissance partagé, en mobilisant les Atlas de paysages, rajoute de la crédibilité et de la transparence au diagnostic.

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.

Source : « Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages »

Les descriptions des unités paysagères sont essentiellement basées sur les données de l'Atlas des paysages de la Côte d'Or et l'outil d'aide à la cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien dans le département de la Côte d'Or. Elles sont complétées par les observations issues des relevés terrain, les études et ouvrages existants, les documents et livrets d'information grand public dédiés au paysage et au patrimoine.

Pour chaque unité, une description de la structure et des principales composantes paysagères est réalisée. L'étude s'attache essentiellement à identifier les éléments paysagers permettant de définir et de qualifier un niveau d'enjeu et de sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis d'un futur parc éolien.



Carte n° 6 : Unités paysagères

### Unités paysagères concernées

- ⇒ l'Auxois
- ⇒ le Haut Auxois
- ⇒ le pays de Saulieu
- ⇒ le Morvan

| Aire d'étude                                                                                                        | Elément repère                                                                                        |              | Hydrographie                                                                                                  | Unité paysagère                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Zone d'Implantation Potentielle | Vitteaux                                                                                              | Ville repère |  Surface en eau          |  l'Auxois           |
|  Immédiate (+/- 3 km)            |  Autoroute        |              | <b>Contexte éolien</b>                                                                                        |  le Haut Auxois     |
|  Rapprochée (+/- 10 km)          |  Route principale |              |                                                                                                               |  le pays de Saulieu |
|  Eloignée (+/- 20 km)            |  LGV              |              |                                                                                                               |  le Morvan          |
|                                                                                                                     |                                                                                                       |              |  Eolienne existante      |                                                                                                          |
|                                                                                                                     |                                                                                                       |              |  Eolienne autorisée      |                                                                                                          |
|                                                                                                                     |                                                                                                       |              |  Eolienne en instruction |                                                                                                          |

Sources : Fond maps.stamen  
Bd Carto IGN  
Bd Topo IGN  
Bd Alti IGN

Volet paysager et patrimonial d'étude d'impact sur l'environnement - Projet éolien de Charny - Territoires &amp; Paysages - Janvier 2024

Les Atlas des paysages sont des documents de connaissance partagée qui permettent de traduire sur le territoire le terme de «paysage» défini par la Convention Européenne du paysage : «partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations». C'est pourquoi ils sont un outil indispensable, préalable à la définition des politiques du paysage. Les Atlas des paysages recomposent les informations sur les formes du territoire en identifiant les composantes du paysage (unités et structures paysagères des Atlas), les perceptions et représentations sociales (indicateurs sociaux d'évolution du paysage) ainsi que les dynamiques pour constituer un «état des lieux» des paysages appropriés par tous les acteurs du paysage.

Sans portée règlementaire, les Atlas des paysages permettent néanmoins de rendre compte des enjeux d'un territoire donné vis-à-vis des dynamiques d'évolution des paysages et d'impulser des politiques de préservation ou de valorisation des paysages et de leurs éléments structurants.

### Conséquence pour un projet éolien

Lorsqu'ils existent à l'échelle d'un département, il est indispensable de croiser l'analyse paysagère de l'étude d'impact avec les Atlas des paysages.

L'évaluation des enjeux paysagers et patrimoniaux à l'échelle des unités paysagères s'applique sur des périmètres étendus. Elle tient compte d'un certain nombre de critères, tels que la diversité paysagère, la qualité des paysages évaluée par la présence de protections réglementaires ou d'un patrimoine bâti ou naturel remarquable, de la fréquentation de l'unité, de son attractivité, de ses usages, ambiances et perceptions. Les enjeux paysagers et patrimoniaux sont évalués indépendamment du projet à l'étude. Ils sont pondérés de faible à fort en 3 gradients selon l'évaluation paysagère et patrimoniale suivante :

⇒ Enjeu paysager et patrimonial faible : le paysage de l'unité peut présenter certaines particularités bâties, naturelles, historiques qui participent à sa (re)connaissance et dotées d'un certain nombre d'éléments patrimoniaux reconnus localement mais non protégés réglementairement ;

⇒ Enjeu paysager et patrimonial modéré : l'unité paysagère s'exprime par une diversité et certains éléments de patrimoine reconnus qui participent à la qualité du cadre de vie et à une attractivité relative, parfois résidentielle, avec un nombre d'éléments patrimoniaux naturels ou bâtis reconnus localement et protégés réglementairement ;

⇒ Enjeu paysager et patrimonial fort : le nombre comme la qualité des éléments protégés participe à l'identité du paysage de l'unité. Le paysage est fréquenté, souvent mis en valeur et communiqué. Il forme l'écrin dans lequel les villes et villages évoluent avec une certaine harmonie ;

L'évaluation des enjeux paysagers et patrimoniaux est complétée par une évaluation de la sensibilité paysagère et patrimoniale de l'unité paysagère au regard des visibilités potentielles en direction de l'aire immédiate du projet à l'étude.

Si la visibilité théorique est nulle, la sensibilité est classée nulle (une attention particulière sera apportée au phénomène de covisibilité). Si la visibilité théorique n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité :

⇒ l'enjeu : faible, modéré, fort ;

⇒ la distance entre l'unité paysagère et la Zone d'Implantation Potentielle ;

⇒ la reconnaissance de l'unité paysagère : tourisme, reconnaissance institutionnelle, fréquentation... ;

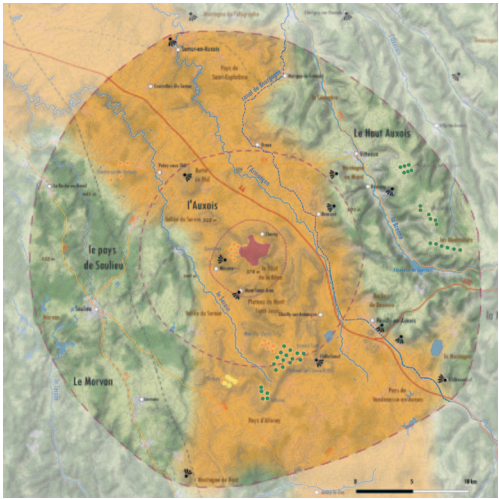
⇒ l'occupation du sol : environnement urbain, boisement, ouverture agricoles, panoramas... ;

⇒ la covisibilité : vue potentielle permettant de voir à la fois les éléments de la Zone d'Implantation Potentielle dans le même champ visuel ;

La conjugaison de ces critères indique la sensibilité finale : faible, modérée, forte.



a. l'Auxois



POINTS DE VIGILANCE

- ⇒ le château de Missery
- ⇒ le château de Mont-Saint-Jean
- ⇒ la butte de Thil
- ⇒ la ville de Semur-en-Auxois
- ⇒ le canal de Bourgogne

⇒ L'unité paysagère est cadrée par la vallée du **Serein** et celle de l'**Armançon**. Ce paysage à dominante plane s'assouplit au moyen d'un vallonement plus ou moins expressif. Des **buttes** et des **versants de plateau** plus marqués confèrent ponctuellement aux paysages davantage d'amplitude. Au centre, se déploie selon un axe Nord-Sud l'**étroit plateau de Mont-Saint-Jean** qui s'impose ainsi dans les arrières plans des paysages de l'Auxois. Quelques éléments de **falaises calcaires** accentuent la dynamique du relief.

⇒ Dominée par le **bocage**, cette unité présente des réseaux de haies bocagères, plus ou moins développés selon les secteurs. Elles sont particulièrement présentes en bocage de Missery, Pays d'Allerey et dans le couloir de l'Auxois. Des **bosquets et des bois**, de taille et de géométrie variables, sont intercalés entre les pâtures et les cultures et également développées sur les reliefs ou marquant les ruptures de pentes des vallées. Quelques **ensembles forestiers** plus étendus (pays de Saint-Euphrône) marquent le paysage. Les **ripisylves** accompagnent les cours d'eau dans les vallées.

⇒ Les paysages agricoles sont dominés par les **pâtures** (vallée du Serein, bocage de Missery, couloir de l'Auxois, Pays d'Allerey) mais ils composent aussi avec de **grandes cultures**, soit en imbrication plus ou moins fine (pays de Saint-Euphrône), soit de manière plus concentrée, essentiellement sur les plateaux (le plateau de Mont-Saint-Jean).

⇒ L'habitat est essentiellement **groupé en villages**, qui constellent de manière assez uniforme l'unité. **Semur-en-Auxois**, au bord de l'Armançon, constitue la plus grande agglomération de l'unité. Le caractère ponctuel du relief ainsi que l'orientation du plateau central font de cette unité un axe de communication important à l'échelle du département. Les routes (N6), l'autoroute **A6**, la LGV et le **canal de Bourgogne** traversent ce paysage.

Paysages emblématiques et particularités paysagères

L'unité compte un patrimoine bâti architectural important. Un certain nombre de **châteaux forts** ou **demeures bourgeoises** dominent les reliefs : Châteauneuf, château et collégiale de la butte de Thil, château du Mont-Saint-Jean. Les **bâtisses** se rencontrent également dans les vallées : châteaux de Commarin, d'Eguilly, de Magny-la-Ville, manoir de Flée. Semur-en-Auxois, Châteauneuf, et le canal de Bourgogne sont connus de haute valeur culturelle, historique, touristique. Sur un éperon rocheux de granit rose, dans une boucle encaissée de

l'Armançon, **Semur-en-Auxois** impose sa silhouette forte de murailles des quatre tours de son ancien donjon et de sa collégiale. Le **canal de Bourgogne** entre l'Yonne et la Saône fut décidé en 1773 et mis en service en 1832. Long de 242 km, ses 189 écluses permettent de relier les deux grands bassins versants de la Seine et du Rhône, grâce à un tunnel, « la voûte de Pouilly », long de 3 333 mètres. Son chemin de halage est aligné de platanes ou de peupliers et est aujourd'hui de voie verte. Surplombant le canal de Bourgogne, fortement visible depuis l'autoroute **A6**, **Châteauneuf**, l'un des « plus beaux villages de France », dresse sa silhouette au sommet d'un versant bocager, adossé à un rebord boisé de plateau. Le château médiéval, imposante forteresse, se découpe sur l'horizon, prolongé par un village de pierre calcaire dorée. La **butte de Thil**, en position de « Sentinelle de l'Auxois » face au Morvan, offre une vue exceptionnelle et panoramique. Entre Serein et Armançon, elle s'impose à 481 mètres dans le paysage et se détache sur l'horizon vallonné et bocager. Elle porte les vestiges d'un des plus anciens châteaux féodaux de France et d'une collégiale du XIVe siècle que relie un double alignement de tilleuls pluri-centenaires. Sur un rebord rocheux qui se détache du plateau, le **château de Mont-Saint-Jean** surveille le Morvan à l'Ouest et domine la vallée du Serein. Il protège depuis le Xe siècle le village qui était situé sur une ancienne voie romaine et qui s'est implanté en retrait le long d'une rue principale sur la ligne de crête. Seul le château est visible depuis la plaine.

Contexte éolien

Cette unité est marquée par des parcs éoliens existants principalement situés au Sud du plateau de Mont-Saint-Jean : Plateau de l'Auxois Sud (8 éoliennes), Auxois Sud (6 éoliennes), Allerey (5 éoliennes). De nombreux projets sont également en cours d'instruction.

Enjeux et sensibilités vis-à-vis de l'éolien sur la ZIP

L'enjeu est fort pour cette unité paysagère qui compte de nombreux éléments patrimoniaux et paysagers protégés : Châteauneuf, butte de Thil, château du Mont-Saint-Jean, Semur-en-Auxois. Dans ces paysages très ouverts, l'horizontalité offre des vues lointaines vers la ZIP, atténuées parfois par les structures végétales. Les multiples buttes et collines sont autant de belvédères naturels qui offrent des vues vers la ZIP. La **sensibilité est forte**. La multiplication des parcs et projets éoliens visibles depuis cette unité est également un enjeu à prendre en compte.



Photo n° 11 : Les haies bocagères



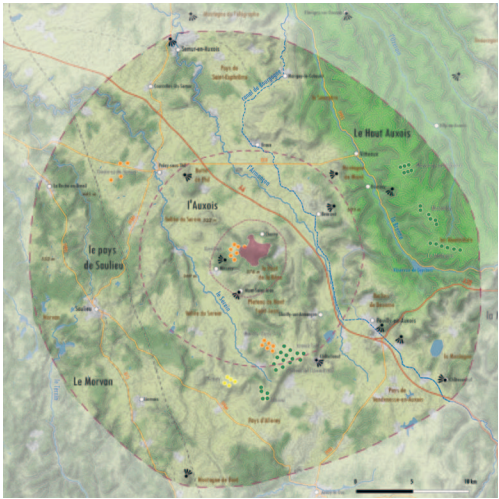
Photo n° 12 : Les coteaux boisés des plateaux



Photo n° 13 : Le village de Mont-Saint-Jean



b. le Haut Auxois



POINT DE VIGILANCE

- ⇒ le village de Vitteaux
- ⇒ les falaises de Saffres
- ⇒ la montagne de Miard

⇒ Le relief se caractérise par un plateau calcaire du Jurassique cisaillé par un ensemble de vallées pratiquement parallèles du Nord du Sud dont celle de la Brenne. Cette vallée plus ou moins large entaille le plateau et fait naître des crêtes et des collines. Perpendiculairement à la vallée, un réseau de combes complexifie la géomorphologie de l'unité.

⇒ Les massifs forestiers se rencontrent aux parties les plus étroites des crêtes délimitées par la vallée. Ces boisements se prolongent à cheval entre plateau et vallée par des bandeaux forestiers. Les essences résineuses côtoient les essences feuillues. Un réseau incomplet de haies arborées compartimente partiellement les grands paysages de cultures et délimite parfois des pâtures.

⇒ Les pâtures se localisent principalement dans les vallées, qui esquissent une trame bocagère plus ou moins fine avec de gros arbres isolés. A proximité des villages, des vergers habillent les versants et dessinent un parcellaire plus fin. Les grandes étendues agricoles dominent les plateaux et proposent un parcellaire en patchwork lâche.

⇒ Les villages sont nombreux, majoritairement localisés dans les vallées. La position de ces villages dans le paysage est variable : ils peuvent se nicher dans les fonds de vallée, s'accrocher sur les versants ou encore dominer les vallées du haut de promontoires naturels. Certains villages, dont Vitteaux, dégagent un caractère pittoresque (ruelles étroites, anciennes maisons de pierres sèches, châteaux forts plus ou moins ruinés). Des bâtiments agricoles, souvent longs et massifs, construits en retrait des villages, contrastent au sein des pâtures par leurs volumes imposants et leurs couleurs.

La vallée constitue un axe de communication principale de l'unité avec la route départementale 905. La ligne THT survole également la vallée.

**Paysages emblématiques et particularités paysagères**

Le village de Vitteaux concentre un très riche patrimoine bâti et naturel. Au creux d'une combe accrochée à la vallée de la Brenne en rive droite, le petit village de Saffres est situé au pied de falaises exposées au Sud, réputées pour l'escalade. Les roches de Miraude sont en calcaire dur du Jurassique, sculpté par le vent et l'érosion en aiguilles, pointes, tours et barres.

**Contexte éolien**

Cette unité est marquée par des parcs éoliens existants principalement situés dans l'Auxois : La Montagne (6 éoliennes), Marcellois (6 éoliennes), Massingy-les-Vitteaux (6 éoliennes). Aucun projet est actuellement en cours d'instruction.

**Enjeux et sensibilités vis-à-vis de l'éolien sur la ZIP**

L'enjeu est modéré pour cette unité paysagère par la présence de la vallée de la Brenne et de plusieurs éléments paysagers et patrimoniaux protégés concentrés à Vitteaux. La situation relativement encaissée de la vallée et les boisements atténuent les visibilitées en direction de la ZIP. Cependant, les rebords, dont la montagne de Miard, peuvent offrir des visibilitées. La sensibilité est modérée.



Photo n° 14 : Le relief chahuté



Photo n° 15 : Les pâtures agricoles

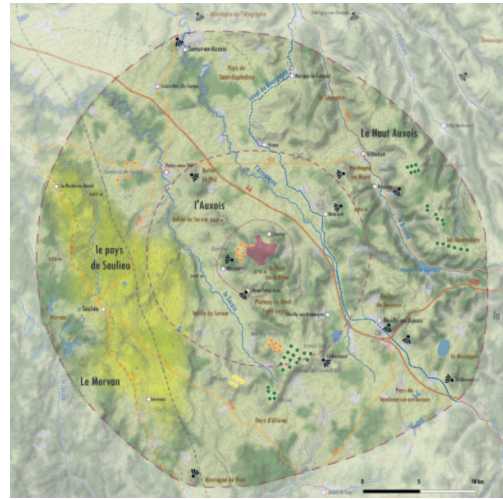


Photo n° 16 : La ville de Vitteaux dans la vallée de la Brenne



## 2. UNITÉS PAYSAGÈRES

### c. le pays de Saulieu



#### POINT DE VIGILANCE

⇒ la ville de Saulieu

⇒ L'unité s'assoit sur les contreforts du Morvan et domine la cuvette de l'Auxois. Le relief intègre des vallées dont l'Argentalet, sur lesquelles se connecte un réseau simple de **combes sèches** boisées. Quelques **plateaux peu étendus** ainsi que de **petites collines** sont individualisés en marge de la vallée.

⇒ Les **massifs forestiers** sont assez présents au sein de cette unité sauf autour de Saulieu. Les bois s'assoient sur les plateaux. Aux abords des vallées, plus précisément à l'interface plateau et vallée, des **bandeaux forestiers feuillus** s'étirent sur les versants parfois abrupts. Au sein des pâtures subsistent des **bosquets**, intercalés dans le parcellaire agricole. Dans la vallée, quelques éléments de **ripisylve** demeurent et marquent plus nettement les méandres des cours d'eau.

⇒ Les cultures céréalières sont relativement peu fréquentes et rarement contiguës sur de grandes surfaces et sont souvent intercalées entre les **pâtures** (alentours de Saulieu). Elles occupent les terrains les plus plats. Les parcelles sont accompagnées d'un **réseau de haies** basses et hautes.

⇒ L'habitat est principalement organisé en villages et en hameaux. **Saulieu** est la ville principale (3 000 habitants). L'unité compte également un certain nombre de **fermes isolées** au sein des espaces agricoles, entourées de bâtiments imposants. La **LGV** traverse l'unité du Nord au Sud.

#### Paysages emblématiques et particularités paysagères

Saulieu est une ville-étape depuis l'époque romaine, porte principale du Morvan. Au centre d'une étoile de grandes routes, elle ancre le massif dans les plaines alentour.

#### Contexte éolien

Cette unité paysagère n'accueille aucun parc ou projet éolien.

#### Enjeux et sensibilités vis-à-vis de l'éolien sur la ZIP

L'enjeu est **modéré** pour cette unité paysagère par la présence de Saulieu, de plusieurs éléments paysagers et patrimoniaux protégés dont l'église de Saint-Andoche. La situation en promontoire offre des perceptions en direction de la ZIP atténuée par la végétation. La **sensibilité est modérée**.



Photo n° 17 : Les franges boisées



Photo n° 18 : Les axes de communication rectilignes bordés de forêt

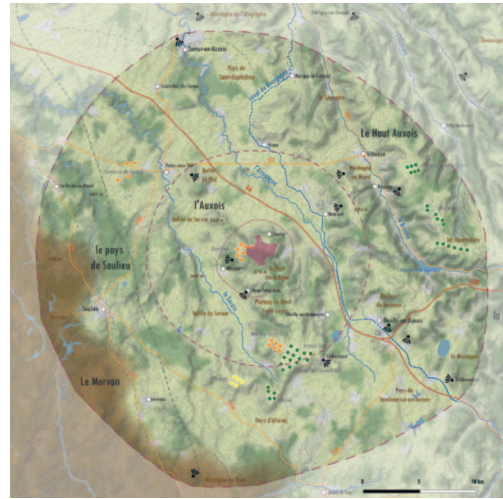


Photo n° 19 : La silhouette de Saulieu et son église



## 2. UNITÉS PAYSAGÈRES

### d. le Morvan



#### POINTS DE VIGILANCE

⇒ aucun point de vigilance n'a été identifié

⇒ Le Morvan concerne un secteur très bosselé du massif cristallin. Les cours d'eau qui y prennent leur source, ou qui le traversent, ont creusé un ensemble de vallées plus ou moins larges dont le **Temin** et ses étangs.

⇒ Les **grands massifs forestiers** constituent la structure végétale la plus répandue. La forêt se déploie ainsi sur tous les reliefs chahutés et recouvre même les combes et les vallées. Le Morvan héberge les pépinières de plants de sapins de Noël. Quelques lacs, donc ceux de Chamboux, Villerin parsèment le paysage.

⇒ Dans ce relief chahuté, les **parcelles de cultures sont rares** et les **prairies pâturées** représentent l'essentiel des terres agricoles. Selon leur position dans les versants, ces prairies peuvent être plus ou moins fraîches.

⇒ Les **petits villages** regroupent l'essentiel des habitations. Ils sont dispersés, au niveau de la vallée agricole du Ternin. Quelques **fermes** et **hameaux** se rencontrent également en marge des villages, dans les vallées.

#### Paysages emblématiques et particularités paysagères

Aucun paysage emblématique ou particularité paysagère n'a été identifié.

#### Contexte éolien

Cette unité paysagère n'accueille aucun parc ou projet éolien.

#### Enjeux et sensibilités vis-à-vis de l'éolien sur la ZIP

L'enjeu est **modéré** pour cette unité paysagère avec la présence du Parc naturel régional du Morvan. La **sensibilité vis-à-vis du projet est faible** avec des visibilitées depuis les points hauts. Ces perceptions sont atténuées par le relief et la végétation.



Photo n° 20 : Le lac de Chamboux



Photo n° 21 : Les massifs forestiers



Photo n° 22 : Les prairies pâturées



3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

Le territoire d'étude possède un patrimoine historique et naturel protégé réglementairement (monuments historiques, sites...). A cela, s'ajoute également un patrimoine bâti non protégé (patrimoine vernaculaire, édifices religieux ...). Tous ces éléments patrimoniaux participent, à leur échelle, à l'identité du territoire. Chacun d'entre eux génère des enjeux et sensibilités variables au regard du développement de l'éolien. Les monuments historiques et sites classés et inscrits répartis sur l'ensemble de l'aire d'étude composent l'offre patrimoniale.

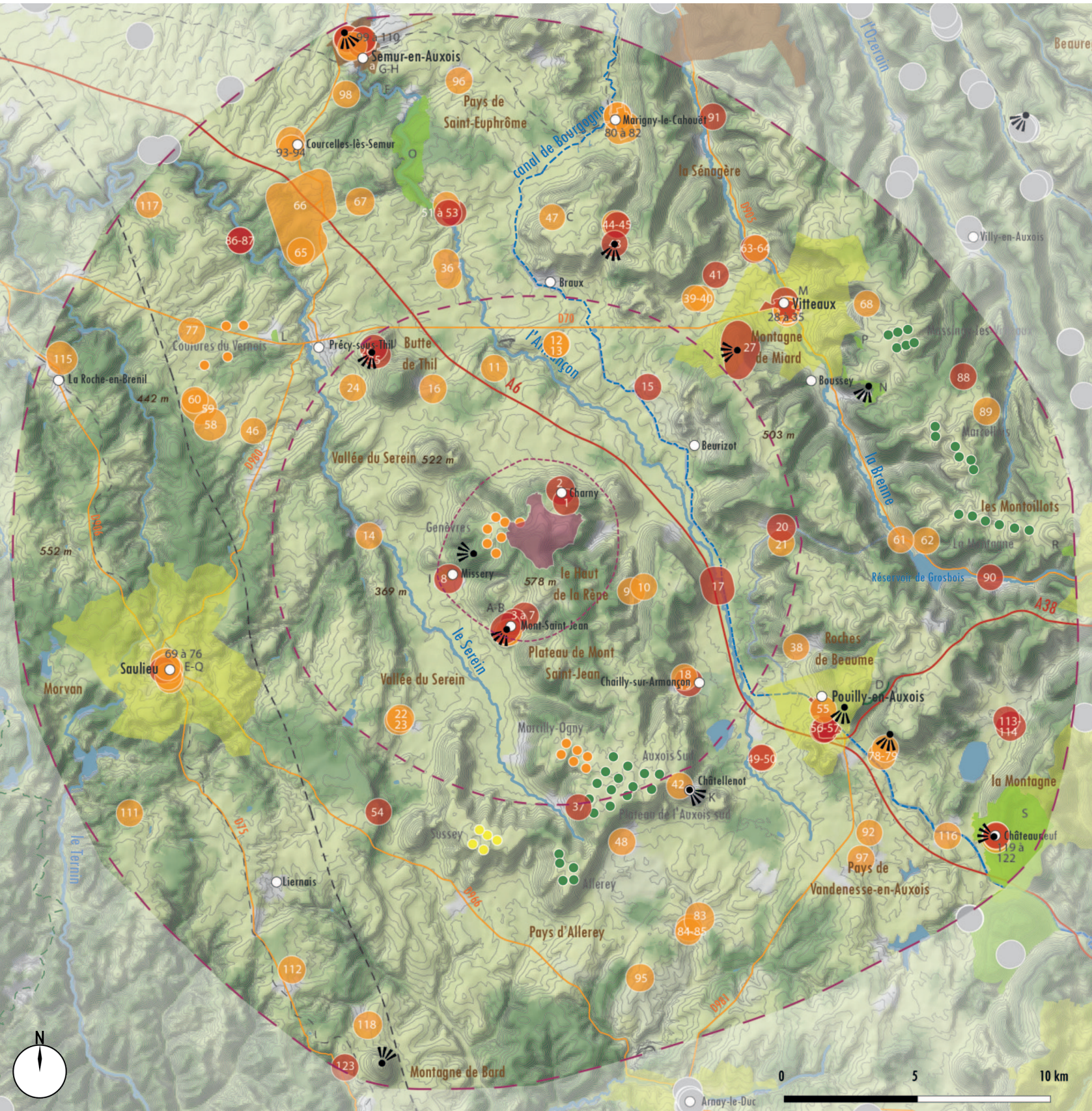
L'aire d'étude éloignée compte 123 monuments historiques (dont 13 à Semur-en-Auxois, 9 à Vitteaux et 8 à Saulieu) :  
⇒ 43 sont classés  
⇒ 80 sont inscrits  
15 de ces monuments sont inclus dans des Périmètres Délimités des Abords  
Il s'agit en grande majorité d'édifices religieux (églises, chapelles), de châteaux et de croix.

L'aire d'étude éloignée est également concernée par  
⇒ 19 sites (8 classés et 11 inscrits)  
⇒ 2 Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

L'étude du contexte patrimonial et paysager s'attache à identifier les sensibilités par une analyse approfondie des éléments patrimoniaux et paysagers et les relations visuelles qu'ils entretiennent avec la Zone d'Implantation Potentielle et le projet éventuel. Une description détaillée et des tableaux exhaustifs listent et précisent les enjeux et sensibilités des éléments protégés à l'échelle du territoire étudié.

Définition

⇒ **Patrimoine**  
Le patrimoine, entendu au sens du code du patrimoine est « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».  
⇒ **Paysages patrimoniaux**  
Les paysages patrimoniaux relèvent de la politique des sites (Code de l'environnement).



Carte n° 7 : Contexte patrimonial et paysager

Sources : Fond maps.stamen  
Bd Carto IGN

Méthodologie

L'évaluation des enjeux paysagers et patrimoniaux s'applique le plus souvent sur des éléments ponctuels pour ce qui relève des monuments jusqu'à des périmètres étendus pour les sites et les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle tient compte d'un certain nombre de critères, tels que la qualité architecturale d'ensemble, la qualité des paysages, la fréquentation du bâti ou du site, son attractivité, ses usages, son aire de mise en scène et de découverte, ses ambiances et perceptions. Comme pour les unités paysagères, les enjeux pour le patrimoine architectural et paysager sont évalués indépendamment du projet à l'étude. Ils sont pondérés de très faibles à très forts :

⇒ Enjeu paysager et patrimonial très faible : le patrimoine architectural et paysager protégé est difficilement identifiable pour les personnes non initiées (absence de signalétique...). Ce niveau d'enjeu peut également qualifier un bâti ou un site reconnu très localement mais sans réelle attractivité.

⇒ Enjeu paysager et patrimonial faible : le patrimoine architectural et paysager peut présenter certaines particularités qui participent à sa (re)connaissance et son attractivité. Il compose souvent avec des éléments urbains ;

⇒ Enjeu paysager et patrimonial modéré : le patrimoine architectural et paysager s'exprime par des éléments soignés qui participent à la qualité du cadre de vie et à une attractivité relative, au niveau local ;

⇒ Enjeu paysager et patrimonial fort : le nombre comme la qualité des éléments protégés participe à l'identité du paysage du site. Le patrimoine est fréquenté, souvent mis en valeur et communiqué. Il forme l'élément symbole d'un site ou d'un village ;

⇒ Enjeu paysager et patrimonial très fort : le patrimoine architectural et paysager est emblématique d'un site ou d'une région. Au-delà de sa protection réglementaire, il fait parfois l'objet d'outils de gestion afin de préserver le caractère remarquable du site bâti ou naturel et d'organiser sa fréquentation et sa mise en tourisme de manière harmonieuse.

**L'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité paysagère et patrimoniale au regard des visibilitées potentielles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle du projet.**

Si la visibilité théorique est nulle, la sensibilité est classée nulle (une attention particulière sera apportée au phénomène de covisibilité). Si la visibilité théorique n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité :

- ⇒ l'enjeu : très faible, faible, modéré, fort, très fort ;
- ⇒ la distance entre le monument et la Zone d'Implantation Potentielle ;
- ⇒ la situation : environnement urbain, monument isolé, point haut... ;
- ⇒ le positionnement : vue en plongée (belvédère), contre-plongée... ;
- ⇒ la vue : large et ouverte, partielle, fermée... ;
- ⇒ la covisibilité : vue potentielle permettant de voir à la fois le monument et la Zone d'Implantation Potentielle dans le même champ visuel ;

La somme de ces critères indique la sensibilité finale : nulle, faible, modérée, forte.



## 3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

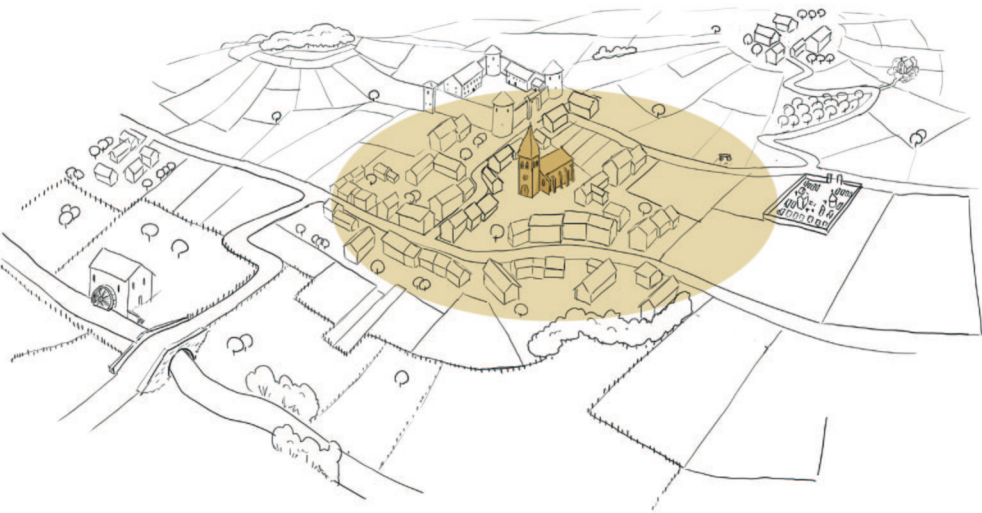
### a. Monument historique

Loi sur les monuments historiques du 25 février 1943 et du 31 décembre 1913

Les monuments classés ou inscrits génèrent des périmètres de protection (abords) d'un rayon de 500 m autour de ceux-ci (le périmètre peut être adapté aux réalités topographiques, patrimoniales). Il s'agit d'une contrainte majeure. Tout projet situé dans un rayon de 500 m est soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Au-delà du périmètre de 500 m, il y a lieu de prendre en compte les éventuels liens de covisibilité entre le monument et la Zone d'Implantation Potentielle.

#### Conséquence pour un projet éolien

La création d'un parc éolien en place d'un monument historique, ou dans son périmètre de protection, est à exclure. En cas de grande proximité, un parc éolien est susceptible d'être considéré comme incompatible avec l'objet même de la protection, en particulier du point de vue du paysage et des relations visuelles. En pratique, il est donc vivement conseillé de prendre l'attache de l'ABF le plus en amont possible du projet.



#### POINTS DE VIGILANCE

- ⇒ la croix de Charny
- ⇒ le château et l'église de Mont-Saint-Jean
- ⇒ le château de Missery
- ⇒ l'église de Blancey
- ⇒ l'église Saint-Martin à la Motte-Ternant
- ⇒ le château de Nan-sous-Thil
- ⇒ l'église de Saint-Thibaut
- ⇒ le château et la collégiale de la butte de Thil
- ⇒ le camp de Myard à Vitteaux
- ⇒ la chapelle Saint-Martin à Lacour-d'Arcenay
- ⇒ le château de Châteauneuf
- ⇒ la ville de Semur-en-Auxois

#### AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

##### 1. Croix du XVI<sup>e</sup> siècle, Charny, Classé (1922), à 0,5 km de la ZIP

La croix en pierre est située le long de la voie au lieu-dit le Châtelet.

L'enjeu est très faible pour ce monument. En raison de sa proximité et du paysage agricole ouvert aux abords de la croix, celle-ci présente des visibilitées directes sur la ZIP très proche. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est modérée.

##### 2. Château (ruines), Charny, Classé (1924), à 0,7 km de la ZIP

Au Nord du village, sur une avancée triangulaire du plateau dominant la vallée de l'Armançon, les ruines du château sont peu perceptibles, dissimulées dans la végétation. Non signalées, elles sont situées sur une propriété privée et non accessibles.

L'enjeu est très faible pour ce monument. La végétation qui ceinture les vestiges limite fortement les visibilitées en direction de la ZIP ainsi que tout phénomène de covisibilité. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

##### 3. Prieuré de Glanot (ancien), Mont-Saint-Jean, Classé et inscrit (1987), à 1,8 km de la ZIP

Les vestiges de l'église Saint-Pierre du XII<sup>e</sup> siècle sont classés et le colombier du XVII<sup>e</sup> siècle est inscrit.

L'enjeu est faible pour ce monument. Le relief bloque les vues en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

##### 4. Hôpital (ancien), Mont-Saint-Jean, Classé (1976), à 2,2 km de la ZIP

Les origines de l'hôpital, exemple de « maison-Dieu » médiévale destinée à accueillir pèlerins, voyageurs et indigents, ne sont pas connues. Les deux bâtiments subsistants, salle voûtée et chapelle, peuvent être datés de la fin du XII<sup>e</sup> ou du début du XIII<sup>e</sup> siècle d'après la forme des baies et du contrefort.

L'enjeu est faible pour ce monument. L'environnement bâti bloque les vues en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

##### 5. Croix, Mont-Saint-Jean, Inscrit (1936), à 2,6 km de la ZIP

La croix en pierre est élevée à l'une des extrémités de la promenade Sud des remparts.

L'enjeu est très faible pour ce monument. Le relief bloque les vues en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

##### 6. Château, Mont-Saint-Jean, Classé et inscrit (1930-1936), à 2,6 km de la ZIP

Perché sur un éperon rocheux, le château médiéval domine la vallée du Serein. Il date pour l'essentiel du XIII<sup>e</sup> siècle et a notamment été modifié au X<sup>e</sup> par l'ouverture de fenêtres à meneaux. Le donjon est flanqué de quatre tours d'angle reliées par des courtines. Les fossés sont aujourd'hui occupés par une promenade. Le château et ses douves sont classés, les murs et tours des remparts sont inscrits. Une partie du château se visite. Il est également le cadre de nombreuses animations culturelles.

L'enjeu est modéré pour ce monument perceptible dans le paysage. Sa position en promontoire offre un panorama sur le paysage environnant et laisse présager des vues en direction de la ZIP ainsi que des covisibilités depuis la vallée du Serein. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est modérée.



Photo n° 23 : La croix du XVI<sup>e</sup> siècle à Charny (1)



Photo n° 24 : Le château à Mont-Saint-Jean (6)



Photo n° 25 : L'église à Mont-Saint-Jean (7)



3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

a. Monument historique

7. Eglise, Mont-Saint-Jean, Inscrit (1927), à 2,7 km de la ZIP

L’église Saint-Jean-Baptiste est l’ancienne chapelle castrale devenue église paroissiale vers 1440. Elle est en partie romane (chœur, abside et clocher) mais la nef a été agrandie au XVe siècle. L’enjeu est modéré pour ce monument perceptible dans le paysage. Le château et sa butte occultent les vues en direction de la ZIP. En raison de sa situation perchée, l’église présente des covisibilités avec la ZIP depuis la vallée du Serein. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est faible.

8. Château, Missery, Classé (1981), à 2,6 km de la ZIP

Le château de Missery est un château moderne (XVIIIe siècle) qui réutilise des éléments de l’ancienne maison-forte. Il est construit sur une plateforme rectangulaire entourée de fossés en eau et cantonnée de tours rondes à bases talutées ouvertes de fenêtres à accolades. Le château privé ne se visite pas mais ses propriétaires le louent comme maison d’hôtes. L’enjeu est modéré pour ce monument. Le relief et la végétation limitent fortement les visibilités en direction de la ZIP, des covisibilités sont possibles depuis les routes. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est modérée.

AIRE D’ETUDE RAPPROCHEE

9. Château, Blancey, Inscrit (1988), à 2,8 km de la ZIP

Le château de Blancey est un château du XVIIIe siècle construit sur une base antérieure du XVIe siècle. L’enjeu est modéré pour ce monument. Sa situation encaissée dans un vallon empêche toute visibilité en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

10. Eglise, Blancey, Inscrit (1927), à 3 km de la ZIP

Cette petite église (21 mètres de longueur) date de la fin de l’époque romane et a reçu quelques adjonctions au XVe siècle. L’enjeu est modéré pour ce monument. Le relief boisé limite les visibilités en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est faible.

11. Château de Lédavrée (restes), Clamerey, Inscrit (1928), à 4,9 km de la ZIP

Au Nord du hameau de Lédavrée, les ruines ne sont pas perceptibles situées au cœur d’un boisement. L’enjeu est très faible pour ce monument. Les boisements bloquent la vue en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

12. Eglise Saint-Cyr et Sainte-Julitte, Clamerey, Inscrit (1988), à 5,6 km de la ZIP

Entourée de son cimetière, l’église paroissiale Saint-Cyr et Sainte-Julitte s’élève au centre du village. L’édifice actuel, bâti sur un plan cruciforme comporte une partie romane du XIIe siècle, une partie remaniée au XVe siècle, époque à laquelle les collatéraux romans ont été supprimés et la nef, ainsi agrandie, a été couverte par une charpente à chevrons-portant-ferme lambrissée en berceau. L’enjeu est modéré pour ce monument. L’environnement bâti bloque toute visibilité en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

13. Croix de cimetière, Clamerey, Inscrit (1929), à 5,6 km de la ZIP

La croix en pierre du XVIIe siècle est située dans le cimetière. L’enjeu est très faible pour ce monument. L’environnement bâti bloque toute visibilité en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

14. Eglise Saint-Martin, la Motte-Ternant, Inscrit (1927), à 5,2 km de la ZIP

L’église Saint-Martin est une ancienne chapelle située sur une butte. D’après certains textes, il semblerait que la chapelle soit l’une des plus anciennes de Côte d’Or. Elle possède une partie carolingienne et a été remaniée au XIVe siècle. L’enjeu est modéré pour ce monument. Sa situation perchée fait face à la ZIP de l’autre côté de la vallée du Serein, la sensibilité vis-à-vis de la ZIP est modérée.

15. Eglise, Saint-Thibaut, Classé (1840), à 5,4 km de la ZIP

Cette église priorale possède un chœur lumineux, à l’élévation (27 mètres) qui contraste avec celle de la nef beaucoup plus basse et qui est un exemple exceptionnel d’architecture gothique rayonnante en Bourgogne. Les travaux de construction de l’église semblent s’être échelonnés de 1250 environ jusqu’au XIVe siècle. Le clocher et la nef ont été rebâties au XVIIIe siècle. L’enjeu est modéré pour ce monument. L’environnement bâti et la végétation bloquent les vues en direction de la ZIP avec cependant des covisibilités depuis les routes environnantes (RD26). La sensibilité est faible.

16. Château, Nan-sous-Thil, Inscrit (1987), à 5,5 km de la ZIP

Remanié au XVIIe siècle sur un ancien château du XIIIe, le château de Beauregard est situé au cœur des paysages vallonnés de l’Auxois. Il est aménagé en chambres d’hôtes ainsi qu’à la location (salle de réception, de séminaire). Un parc arboré et vallonné de 10 ha s’articule en un jardin, un potager, une vigne, des petites pièces d’eau, une fabrique XIXe, des collections de vivaces, buis, rosiers anciens et hydrangeas autour d’un bassin qui côtoie une tour de guet XIIIe. Le parc se visite sur rdv. L’enjeu est modéré pour ce monument. Sa situation sur les bords de la vallée de l’Armangon offre des vues en direction de la ZIP, atténuées par la végétation. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est faible.

17. Château, Eguilly, Classé et inscrit (1993), à 5,6 km de la ZIP

Situé entre le canal de Bourgogne et l’autoroute A6, cette maison forte était protégée par des douves qu’un pont de pierre permet de franchir. Elle est implantée sur un site stratégique, à l’intersection de deux anciennes voies romaines. Construite à partir du XIIIe, elle a été complétée au XVe siècle par l’adjonction d’un système défensif complexe, d’une chapelle et d’un corps de logis principal. Les modifications s’étalent jusqu’au XVIIIe siècle et comprennent un jardin à la française. L’enjeu est modéré pour ce monument. Le relief bloque les vues en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

18. Croix, Chailly-sur-Armangon, Inscrit (1925), à 6,5 km de la ZIP

La croix du XVIe siècle est située dans le cimetière. L’enjeu est très faible pour ce monument. L’environnement bâti bloque toute visibilité en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.



Photo n° 26 : Le château de Missery (8)



Photo n° 27 : L’église de Saint-Thibault (15)



Photo n° 28 : Le château d'Eguilly (17)



3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

a. Monument historique

19. Château, Chailly-sur-Armançon, Classé (1930), à 6,8 km de la ZIP

Le château de Chailly est une ancienne forteresse du XVIe siècle. Dès 1987, la propriété fut rénovée par son propriétaire jusqu'à son ouverture en tant qu'hôtel 4 étoiles, restaurant et golf en 1990. Le château est également lieu d'accueil de séminaires professionnels (nombreuses salles). L'enjeu est modéré pour ce monument dédié au tourisme (hôtel et golf). Le relief bloque les visibilités vers la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

20. Château, Soussey-sur-Brionne, Classé (1984), à 7,4 km de la ZIP

La maison-tour du XIIIe siècle est un donjon carré avec tourelle d'escalier à vis coiffé d'un toit en tuiles. Les autres bâtiments qui se répartissent autour de la cour datent du XVIe siècle. Le parc est traversé par la Brionne au bord de laquelle se trouve un colombier. Un jardin à la française occupe la cour intérieure et un parc à l'anglaise entoure le château. La visite s'organise autour d'une scénographie représentant des personnages et l'histoire médiévale. L'enjeu est modéré pour ce monument ouvert au public ponctuellement. La végétation entourant le château ferme les vues en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

21. Chapelle Saint-Jean, Soussey-sur-Brionne, Inscrit (1925), à 7,4 km de la ZIP

Située sur les coteaux boisés qui dominent la Brionne, la chapelle romane est un ancien ermitage du XIIe siècle. L'enjeu est faible pour ce monument. Malgré sa situation perchée, la végétation dense qui entoure la chapelle bloque les visibilités en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

22. Eglise, Thoisy-la-Berchère, Inscrit (1971), à 7,6 km de la ZIP

Juste en face du château, l'église de Thoisy est entourée de son cimetière. L'enjeu est faible pour ce monument. Sa situation en entrée de village offre des vues en direction de la ZIP filtrées par le bâti et la végétation. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

23. Château, Thoisy-la-Berchère, Inscrit (1978), à 7,6 km de la ZIP

Sur un éperon rocheux à l'emplacement d'un château féodal, ce château du XVe fut rebâti, remanié au XIXe. Non visitable, le château présente un long corps de logis à trois niveaux, flanqué de deux tours massives, une carrée et une ronde. L'ensemble dans un style néo-gothique est couvert en ardoises et entouré de dépendances et d'un parc. L'enjeu est modéré pour ce monument. Le château tourne le dos à la ZIP, de plus il est entouré de végétation et de bâti et ne présente donc pas de vues en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

24. Manège du Brouillard, Vic-sous-Thil, Inscrit (1993), à 7,7 km de la ZIP

Situé au hameau du Brouillard, ce manège servait de cadre au dressage du cheval de trait Auxois. L'édifice brûla en 1838 et fut reconstruit en 1839. Il s'agit d'un manège de plan octogonal avec une galerie périphérique abritant des étables et des écuries autour d'une halle centrale et une charpente en sapin du Jura. Il s'intègre dans un ancien domaine seigneurial. L'enjeu est modéré pour ce monument. L'environnement bâti bloque toute visibilité en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

25. Château de Thil (ruines), Vic-sous-Thil, Classé (1905), à 7,8 km de la ZIP

Au sommet de la butte de Thil, s'élève les ruines imposantes d'une forteresse, plusieurs fois remaniée au cours des siècles, accroissant ses qualités résidentielles tout en conservant ses prérogatives défensives. L'apogée du site est liée à Jean II de Thil, alors Connétable (chef des armées) du Duc de Bourgogne. Il dote le monument de ses plus beaux éléments architecturaux. Parmi les ruines, subsistent des celliers du XIIe siècle, une « maison des Gardes » et la tour de guet à 5 étages du XIVe siècle. Haute de 25 mètres et visible depuis l'autoroute comme de très loin, elle est surnommée « l'Espionne de l'Auxois ». Ouvert en juillet-août et les week-ends de mars à juin, la visite du château est jalonnée des panneaux explicatifs. Le site offre un panorama sur collines de l'Auxois et les premiers contreforts du Morvan. L'enjeu est modéré pour ce monument perceptible dans le paysage et ouvert à la visite ponctuellement. Sa situation perchée offre des vues lointaines. Cependant en direction de la ZIP, le relief (butte boisée la Montagne) limite fortement les vues. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est faible.

26. Collégiale de Thil (ruines), Vic-sous-Thil, Classé (1905), à 8 km de la ZIP

Sur l'extrémité Nord de la butte de Thil, subsistent les vestiges d'une collégiale gothique du XIVe siècle. Elle fut fondée en 1341 par Jean II de Thil, sénéchal de Bourgogne et consacrée par l'évêque de Bourgogne. Le caractère défensif de cette église fortifiée est assuré par un étage de tir courant sur toute la nef et le transept. L'édifice s'est lentement dégradé après sa vente en 1791. Avec l'ancien château-fort à proximité, la butte de Thil est riche d'histoire et de vestiges. L'enjeu est modéré pour ce monument perceptible dans le paysage mais non accessible. Malgré sa situation perchée, la végétation autour du monument ainsi que le relief (butte boisée la Montagne) limitent fortement les vues en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est faible.



Photo n° 29 : Le château de Thoisy-la-Berchère (23)



Photo n° 30 : Le château de Thil (25)



Photo n° 31 : La collégiale de Thil (26)



### 3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

#### a. Monument historique



Photo n° 32 : Le château de Blancey (9)



Photo n° 35 : L'église de Thoisy-la-Berchère (23)



Photo n° 38 : La basilique Saint-Andoche à Saulieu (71)



Photo n° 33 : L'église de Blancey (10)



Photo n° 36 : Château de Flée à Le Val-Larrey (67)



Photo n° 39 : Le château de Bierre-lès-Semur à Le Val-Larrey (66)



Photo n° 34 : Le château de Nan-sous-Thil (16)



Photo n° 37 : Le château à Soussey-sur-Brionne (20)



Photo n° 40 : L'hôtel Piget à Vittaux (29)



3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

a. Monument historique

AIRE D’ETUDE ELOIGNEE

| NUMÉRO | NOM                                     | COMMUNE                  | PROTECTION                         | DISTANCE EN KM | NIVEAU D’ENJEU | NIVEAU DE SENSIBILITÉ |
|--------|-----------------------------------------|--------------------------|------------------------------------|----------------|----------------|-----------------------|
| 27     | Camp de Myard                           | Vitteaux                 | Classé - PDA Provisoire            | 8,6            | Faible         | Faible                |
| 28     | Halles                                  | Vitteaux                 | Classé - PDA Provisoire            | 10,8           | Faible         | Nul                   |
| 29     | Hôtel Piget                             | Vitteaux                 | Classé et inscrit - PDA Provisoire | 10,8           | Faible         | Nul                   |
| 30     | Maison Bélime                           | Vitteaux                 | Classé - PDA Provisoire            | 10,8           | Faible         | Nul                   |
| 31     | Maison                                  | Vitteaux                 | Inscrit - PDA Provisoire           | 10,8           | Faible         | Nul                   |
| 32     | Maison                                  | Vitteaux                 | Inscrit - PDA Provisoire           | 10,8           | Faible         | Nul                   |
| 33     | Maison, dite aussi hôtel Ferrand        | Vitteaux                 | Inscrit - PDA Provisoire           | 10,8           | Faible         | Nul                   |
| 34     | Immeuble (porte)                        | Vitteaux                 | Inscrit - PDA Provisoire           | 10,8           | Très faible    | Nul                   |
| 35     | Eglise Saint-Germain d'Auxerre          | Vitteaux                 | Classé - PDA Provisoire            | 11             | Modéré         | Nul                   |
| 36     | Croix en pierre                         | Brianny                  | Inscrit                            | 8,7            | Très faible    | Faible                |
| 37     | Fontaine gallo-romaine                  | Beurey-Bauguay           | Classé                             | 9              | Très faible    | Nul                   |
| 38     | Eglise Saint-Martin                     | Bellenot-sous-Pouilly    | Inscrit                            | 9,2            | Modéré         | Nul                   |
| 39     | Calvaire                                | Marcilly-et-Dracy        | Inscrit                            | 9,4            | Très faible    | Nul                   |
| 40     | Calvaire (restes)                       | Marcilly-et-Dracy        | Inscrit                            | 9,4            | Très faible    | Nul                   |
| 41     | Calvaire de Dracy                       | Marcilly-et-Dracy        | Classé                             | 10             | Très faible    | Nul                   |
| 42     | Moulin à vent                           | Châtellenot              | Inscrit                            | 9,5            | Faible         | Nul                   |
| 43     | Croix à l'entrée du village             | Sainte-Colombe-en-Auxois | Classé                             | 9,8            | Très faible    | Nul                   |
| 44     | Château                                 | Sainte-Colombe-en-Auxois | Inscrit                            | 10,5           | Faible         | Nul                   |
| 45     | Croix de cimetière                      | Sainte-Colombe-en-Auxois | Classé                             | 10,5           | Très faible    | Nul                   |
| 46     | Croix située sur la place               | Juillenay                | Inscrit                            | 10,2           | Très faible    | Nul                   |
| 47     | Croix du XVe siècle                     | Charigny                 | Inscrit                            | 10,4           | Très faible    | Nul                   |
| 48     | Eglise de l'Assomption                  | Arconcey                 | Inscrit                            | 10,6           | Modéré         | Nul                   |
| 49     | Eglise Saint-Maurice                    | Thoisly-le-Désert        | Classé                             | 10,6           | Modéré         | Nul                   |
| 50     | Croix du cimetière                      | Thoisly-le-Désert        | Inscrit                            | 10,6           | Très faible    | Nul                   |
| 51     | Croix                                   | Montigny-sur-Armançon    | Classé                             | 11             | Très faible    | Nul                   |
| 52     | Croix de calvaire                       | Montigny-sur-Armançon    | Classé                             | 11             | Très faible    | Nul                   |
| 53     | Eglise Saint-Martin                     | Montigny-sur-Armançon    | Inscrit                            | 11             | Modéré         | Faible                |
| 54     | Menhir de la Pierre Pointe              | Sussey                   | Classé                             | 11             | Très faible    | Nul                   |
| 55     | Monument aux morts                      | Pouilly-en-Auxois        | Inscrit - PDA Provisoire           | 11,2           | Très faible    | Nul                   |
| 56     | Eglise dite chapelle Notre-Dame Trouvée | Pouilly-en-Auxois        | Classé - PDA Provisoire            | 11,7           | Faible         | Nul                   |
| 57     | Croix en pierre et chaire avec autel    | Pouilly-en-Auxois        | Classé - PDA Provisoire            | 11,7           | Très faible    | Nul                   |
| 58     | Château de Lacour                       | Lacour-d'Arcenay         | Inscrit                            | 11,7           | Modéré         | Nul                   |
| 59     | Parc du château d'Arcenay               | Lacour-d'Arcenay         | Inscrit                            | 12,5           | Modéré         | Nul                   |
| 60     | Chapelle Saint-Martin                   | Lacour-d'Arcenay         | Inscrit                            | 12,5           | Faible         | Faible                |



Photo n° 41 : Le camp de Myard (27)



Photo n° 42 : Le château de Lacour à Lacour-d’Arcenay (58)



Photo n° 43 : La chapelle Saint-Martin à Lacour-d’Arcenay (59)



3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

a. Monument historique

AIRE D’ETUDE ELOIGNEE (SUITE)

| NUMÉRO | NOM                                         | COMMUNE                   | PROTECTION               | DISTANCE | NIVEAU D’ENJEU | NIVEAU DE SENSIBILITÉ |
|--------|---------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|----------|----------------|-----------------------|
| 61     | Croix de cimetière                          | Grosbois-en-Montagne      | Inscrit                  | 11,8     | Très faible    | Nul                   |
| 62     | Chapelle de Vellemont                       | Grosbois-en-Montagne      | Inscrit                  | 12,9     | Faible         | Nul                   |
| 63     | Château                                     | Posanges                  | Classé                   | 11,9     | Modéré         | Nul                   |
| 64     | Pigeonnier du château                       | Posanges                  | Inscrit                  | 11,9     | Faible         | Nul                   |
| 65     | Eglise Saint-Léonard                        | Le Val-Larrey             | Inscrit                  | 12,6     | Faible         | Nul                   |
| 66     | Château de Bierre-lès-Semur                 | Le Val-Larrey             | Inscrit                  | 12,7     | Modéré         | Nul                   |
| 67     | Château de Flée                             | Le Val-Larrey             | Inscrit                  | 12,8     | Modéré         | Nul                   |
| 68     | Croix du cimetière                          | Massingy-lès-Vitteaux     | Inscrit                  | 13,3     | Très faible    | Nul                   |
| 69     | Hôpital hospice                             | Saulieu                   | Inscrit                  | 13,7     | Faible         | Nul                   |
| 70     | Tour d'Auxois                               | Saulieu                   | Inscrit                  | 13,7     | Faible         | Nul                   |
| 71     | Basilique Saint-Andoche                     | Saulieu                   | Classé                   | 13,7     | Modéré         | Nul                   |
| 72     | Eglise Saint-Saturnin                       | Saulieu                   | Inscrit                  | 13,7     | Modéré         | Faible                |
| 73     | Hôtel de la Côte-d'Or (salle de restaurant) | Saulieu                   | Inscrit                  | 13,7     | Modéré         | Nul                   |
| 74     | Fontaine Saint-Andoche                      | Saulieu                   | Inscrit                  | 13,7     | Très faible    | Nul                   |
| 75     | Hôtel Dareau                                | Saulieu                   | Inscrit                  | 13,7     | Faible         | Nul                   |
| 76     | Monument aux morts                          | Saulieu                   | Inscrit                  | 13,7     | Très faible    | Nul                   |
| 77     | Château de Villars                          | Dompierre-en-Morvan       | Inscrit                  | 13,9     | Modéré         | Faible                |
| 78     | Château                                     | Créancey                  | Inscrit                  | 14       | Modéré         | Nul                   |
| 79     | Eglise Saint-Symphorien                     | Créancey                  | Inscrit                  | 14       | Modéré         | Nul                   |
| 80     | Château                                     | Marigny-le-Cahouët        | Inscrit - PDA Provisoire | 14       | Modéré         | Nul                   |
| 81     | Eglise Saint-Gabriel                        | Marigny-le-Cahouët        | Inscrit - PDA Provisoire | 14       | Modéré         | Nul                   |
| 82     | Croix de cimetière                          | Marigny-le-Cahouët        | Inscrit - PDA Provisoire | 14       | Faible         | Nul                   |
| 83     | Château du Roussay                          | Clomot                    | Inscrit                  | 14,3     | Modéré         | Nul                   |
| 84     | Eglise Saint-Médard                         | Clomot                    | Inscrit                  | 14,5     | Modéré         | Nul                   |
| 85     | Tour de l'ancien Château                    | Clomot                    | Inscrit                  | 14,5     | Faible         | Nul                   |
| 86     | Eglise Saint-Barthélémy                     | Montigny-Saint-Barthélemy | Inscrit                  | 14,4     | Modéré         | Nul                   |
| 87     | Menhir du cimetière                         | Montigny-Saint-Barthélemy | Classé                   | 14,4     | Très faible    | Nul                   |
| 88     | Chapelle du hameau de Barain et croix       | Avosnes                   | Classé                   | 15,2     | Faible         | Nul                   |
| 89     | Château (ancien)                            | Avosnes                   | Inscrit                  | 15,6     | Faible         | Nul                   |
| 90     | Croix de cimetière                          | Aubigny-lès-Sombernon     | Classé                   | 15,4     | Très faible    | Nul                   |
| 91     | Chapelle Saint-Claude                       | Brain                     | Classé                   | 15,5     | Faible         | Nul                   |
| 92     | Croix du XVIe siècle                        | Maconge                   | Inscrit                  | 15,5     | Très faible    | Nul                   |
| 93     | Croix de cimetière                          | Courcelles-lès-Semur      | Inscrit                  | 15,8     | Très faible    | Nul                   |



Photo n° 44 : Le château à Posanges (64)



Photo n° 45 : Moulin à vent à Châtellenot (42)



Photo n° 46 : L'ancien château de Clomot (85)



3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

a. Monument historique

AIRE D’ETUDE ELOIGNEE (SUITE)

| NUMÉRO | NOM                                                     | COMMUNE                | PROTECTION | DISTANCE | NIVEAU D’ENJEU | NIVEAU DE SENSIBILITÉ |
|--------|---------------------------------------------------------|------------------------|------------|----------|----------------|-----------------------|
| 94     | Château                                                 | Courcelles-lès-Semur   | Inscrit    | 16       | Modéré         | Nul                   |
| 95     | Château de Promenois                                    | Jouey                  | Inscrit    | 15,8     | Modéré         | Nul                   |
| 96     | Eglise Saint-Clément                                    | Saint-Euphrône         | Inscrit    | 15,8     | Modéré         | Nul                   |
| 97     | Eglise Saint-Aignan                                     | Meilly-sur-Rouvres     | Inscrit    | 16       | Modéré         | Nul                   |
| 98     | Château de Montille                                     | Semur-en-Auxois        | Inscrit    | 16,7     | Modéré         | Nul                   |
| 99     | Château                                                 | Semur-en-Auxois        | Classé     | 18       | Modéré         | Faible (covisibilité) |
| 100    | Hôpital                                                 | Semur-en-Auxois        | Inscrit    | 18       | Modéré         | Nul                   |
| 101    | Eglise (collégiale) Notre-Dame                          | Semur-en-Auxois        | Classé     | 18       | Fort           | Faible (covisibilité) |
| 102    | Couvent des Minimes (ancien)                            | Semur-en-Auxois        | Inscrit    | 18       | Modéré         | Nul                   |
| 103    | Hôtel particulier                                       | Semur-en-Auxois        | Inscrit    | 18       | Faible         | Nul                   |
| 104    | Maison du XVe siècle                                    | Semur-en-Auxois        | Inscrit    | 18       | Faible         | Nul                   |
| 105    | Porte Guillier                                          | Semur-en-Auxois        | Classé     | 18       | Faible         | Nul                   |
| 106    | Maison du XVe siècle                                    | Semur-en-Auxois        | Inscrit    | 18       | Faible         | Nul                   |
| 107    | Tour (vieille)                                          | Semur-en-Auxois        | Inscrit    | 18       | Faible         | Nul                   |
| 108    | Porte de l'ancienne enceinte de la ville                | Semur-en-Auxois        | Classé     | 18       | Faible         | Nul                   |
| 109    | Demeure des Gouverneurs (ancienne)                      | Semur-en-Auxois        | Classé     | 18       | Faible         | Nul                   |
| 110    | Hôtel de Chassey                                        | Semur-en-Auxois        | Classé     | 18       | Modéré         | Nul                   |
| 111    | Château de Conforgien                                   | Saint-Martin-de-la-Mer | Inscrit    | 17,5     | Faible         | Nul                   |
| 112    | Château                                                 | Brazey-en-Morvan       | Inscrit    | 17,7     | Modéré         | Nul                   |
| 113    | Château                                                 | Commarin               | Classé     | 17,7     | Fort           | Nul                   |
| 114    | Reposoir surmonté de sa croix                           | Commarin               | Classé     | 17,7     | Très faible    | Nul                   |
| 115    | Château                                                 | Roche-en-Brenil        | Inscrit    | 17,8     | Modéré         | Nul                   |
| 116    | Eglise de l'Assomption                                  | Vandenesse-en-Auxois   | Inscrit    | 17,8     | Modéré         | Nul                   |
| 117    | Croix du cimetière                                      | Thoste                 | Inscrit    | 18       | Très faible    | Nul                   |
| 118    | Château                                                 | Vianges                | Inscrit    | 18,3     | Modéré         | Nul                   |
| 119    | Château                                                 | Châteauneuf            | Classé     | 19,3     | Fort           | Faible                |
| 120    | Maison dite du Mouton                                   | Châteauneuf            | Inscrit    | 19,3     | Modéré         | Nul                   |
| 121    | Maison du XVIIe siècle dite Echoppe d'un potier d'Etain | Châteauneuf            | Inscrit    | 19,3     | Modéré         | Nul                   |
| 122    | Maison du XVIe siècle dite de Saint-Georges             | Châteauneuf            | Inscrit    | 19,3     | Modéré         | Nul                   |
| 123    | Eglise Saint-Jean l'Evangéliste                         | Bard-le-Régulier       | Classé     | 20       | Modéré         | Nul                   |



Photo n° 47 : L’église Saint-Aignan de Meilly-sur-Rouvres (97)



Photo n° 48 : Le château de Commarin (113)



Photo n° 49 : Le château de Châteauneuf (119)



### 3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

#### a. Monument historique

##### Covisibilités existantes entre des monuments historiques et parcs éoliens

Le patrimoine et le paysage protégés de la Zone d'Implantation Potentielle peuvent présenter des covisibilités avec les parcs éoliens existants et la mise en place d'un nouveau parc éolien.

Ces impacts se font en terme d'intervisibilité entre éolienne et patrimoine lorsque :

⇒ l'éolienne est visible depuis le site patrimonial : on parle de visibilité

⇒ le site patrimonial et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision : on parle de covisibilité.

Le champ de vision de l'œil humain est de  $120^\circ$ . La covisibilité d'un parc éolien avec un monument historique est donc avérée dès lors que l'angle entre 2 objets pour une position d'observation est inférieur à  $120^\circ$ .

Néanmoins, nous pouvons distinguer plusieurs champs visuels humains :

⇒ le champ de discrimination des couleurs ( $60^\circ$ ),

⇒ le champ de reconnaissance des symboles ( $40^\circ$ )

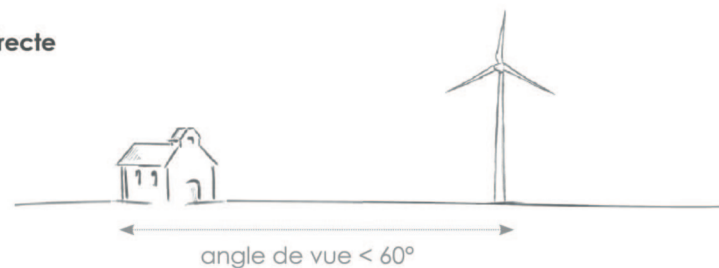
⇒ le champ de lecture ( $20^\circ$ )

L'impact d'une éolienne sur un monument historique est donc pondéré par ces différents champs de vision. Pour un angle supérieur à  $60^\circ$  et inférieur à  $120^\circ$ , l'éolienne et le monument ne sont plus lus ensemble. L'éolienne apparaît hors de l'aire de mise en scène du monument.

Covisibilité directe



Covisibilité indirecte



Intervisibilité



Photo n° 50 : Covisibilité possible entre l'église de Saint-Thibault (15) et le projet éolien



Photo n° 52 : Covisibilité possible entre le château de Missery (8) et le projet éolien



Photo n° 51 : Covisibilité possible entre Mont-Saint-Jean et le projet éolien



Photo n° 53 : Covisibilité possible entre Semur-en-Auxois et le projet éolien



### 3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

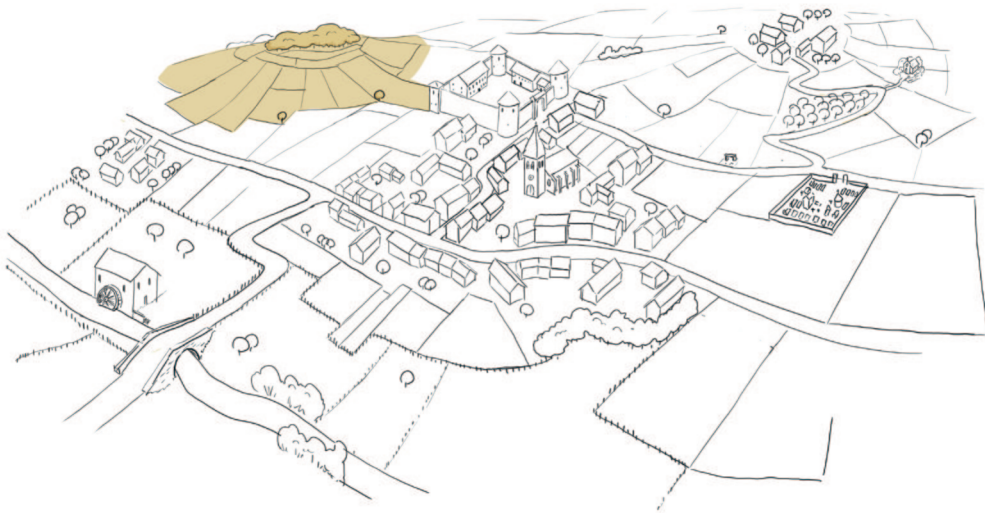
#### b. Site classé

Art. L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement

Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle et parfois bâti dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du Préfet ou du Ministre chargé de l'Écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS) en formation spécialisée "Sites et Paysages" est obligatoire. Les demandes d'autorisation au titre des sites sont instruites conjointement par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), (ABF) et la DREAL.

##### Conséquence pour un projet éolien

La création d'un parc éolien en site classé est à exclure. En pratique, il convient de prendre l'attache de la DREAL et du STAP le plus en amont possible sur le principe même du projet. En l'occurrence, un projet éolien relève d'une autorisation ministérielle après avis de la CDNPS.



#### POINT DE VIGILANCE

⇒ la promenade des remparts à Mont-Saint-Jean

##### A. Promenade des remparts, Mont-Saint-Jean, à 2,5 km de la ZIP

Date de protection : 07/07/1936

Superficie : NC

Les deux promenades s'étendent le long des remparts du château de Mont-Saint-Jean sur l'emplacement d'une partie des anciens remparts et dénommées promenade de derrière les murs au Nord et promenade sur les fossés au Sud. Elles sont intégrées dans les circuits de randonnée PR.

L'enjeu est modéré pour ce site. La végétation arborée limite les vues en direction de la ZIP qui sera davantage perceptible en hiver en l'absence de feuilles. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est modérée.

##### B. Cimetière, Mont-Saint-Jean, à 2,6 km de la ZIP

Date de protection : 12/09/1938

Superficie : NC

Le site comprend le cimetière de Mont-Saint-Jean et son chemin d'accès avec ses murs et sa porte en arcade, ainsi que le chemin d'accès au château et à l'église.

L'enjeu est faible pour ce site. L'environnement bâti bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

##### C. Marronnier de Charigny, Charigny, à 10,3 km de la ZIP

Date de protection : 27/05/1924

Superficie : NC

Le marronnier est situé près du mur Nord de l'église de Charigny.

L'enjeu est faible pour ce site. Le relief bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

##### D. Roches de Beaume, Créancey, à 12,7 km de la ZIP

Date de protection : 24/03/1944

Superficie : 7,55 ha

Les roches de Beaume s'intercalent dans un paysage partagé entre des plateaux calcaires majoritairement cultivés et des vallées où dominent les prairies bocagères. Il s'agit d'un site présentant une faune et une flore rupicoles et cavernicoles d'intérêt régional. Les roches sont d'imposantes falaises calcaires d'une hauteur moyenne d'une cinquantaine de mètres et qui s'étendent sur plus d'un kilomètre.

L'enjeu est faible pour ce site. Le relief bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.



Photo n° 54 : La promenade des remparts à Mont-Saint-Jean (A)



Photo n° 55 : Le cimetière à Mont-Saint-Jean (B)

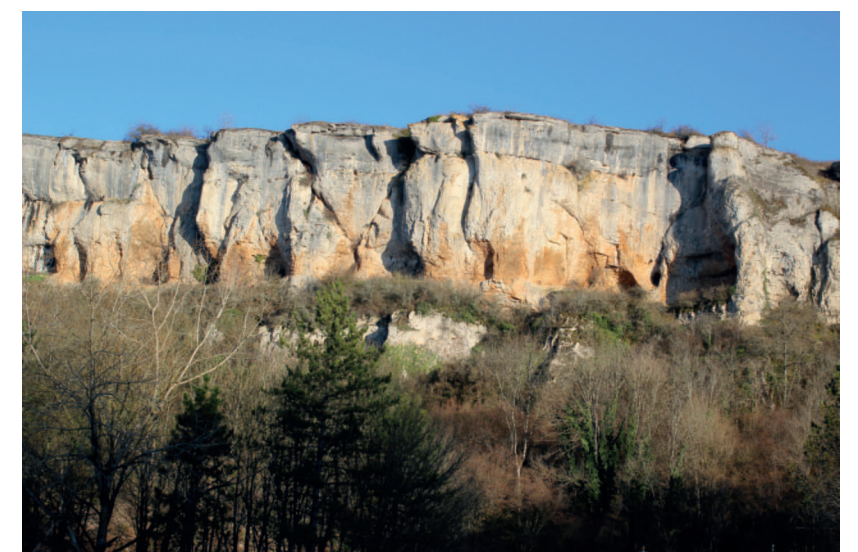


Photo n° 56 : Les roches de Beaume à Créancey (D)



3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

b. Site classé

E. Promenade Jean Macé et abords, Saulieu, à 13,6 km de la ZIP

Date de protection : 04/07/1934  
Superficie : 1,8 ha  
Derrière l’église Saint-Saturnin, on accède à la promenade Jean Macé par un escalier de pierre. La promenade longe l’église et le début du cimetière. Elle a été aménagée en 1735. Le site englobe l’église et le cimetière.  
L’enjeu est modéré pour ce site. Des vues lointaines en direction de la ZIP sont possibles aux abords de l’église, atténuées par l’éloignement et la végétation. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est faible.

F. Roche des Fées, Pont-et-Massène, à 16 km de la ZIP

Date de protection : 29/03/1939  
Superficie : NC  
Ces rochers aux formes curieuses sont situés dans l’Auxois, aux abords du lac de retenue de Pont-et-Massène barrant la vallée de l’Armançon.  
L’enjeu est faible pour ce site. Le relief bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

G. Bords de l’Armançon, Semur-en-Auxois, à 18 km de la ZIP

Date de protection : 22/11/1938  
Superficie : 4 ha  
Ce site urbanisé s’étend au bord de la rivière au pied des remparts.  
L’enjeu est faible pour ce site. Le relief bloque les vues en direction de la ZIP, la sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

H. Promenade du rempart, Semur-en-Auxois, à 18 km de la ZIP

Date de protection : 18/01/1939  
Superficie : NC  
Le mauvais état des remparts du quartier du château a conduit les élus à demander en 1753 l’autorisation d’aménager une promenade arborée. On estimait que la plantation d’allées de tilleuls permettrait de lutter contre les odeurs nauséabondes émanant des tanneries situées sur les rives de l’Armançon. La création de cet espace faisait initialement partie d’un plan plus vaste d’aménagement urbain. Replantée en 2000, cette promenade reste un lieu privilégié de flânerie et offre un point de vue sur une partie de la ville et les bords de rivière.  
L’enjeu est modéré pour ce site. Le relief bloque les vues en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.



Photo n° 57 : L’église et la promenade Jean Macé à Saulieu (E)



Photo n° 58 : Les bords de l’Armançon (G)



Photo n° 59 : La promenade du rempart à Semur-en-Auxois (H)

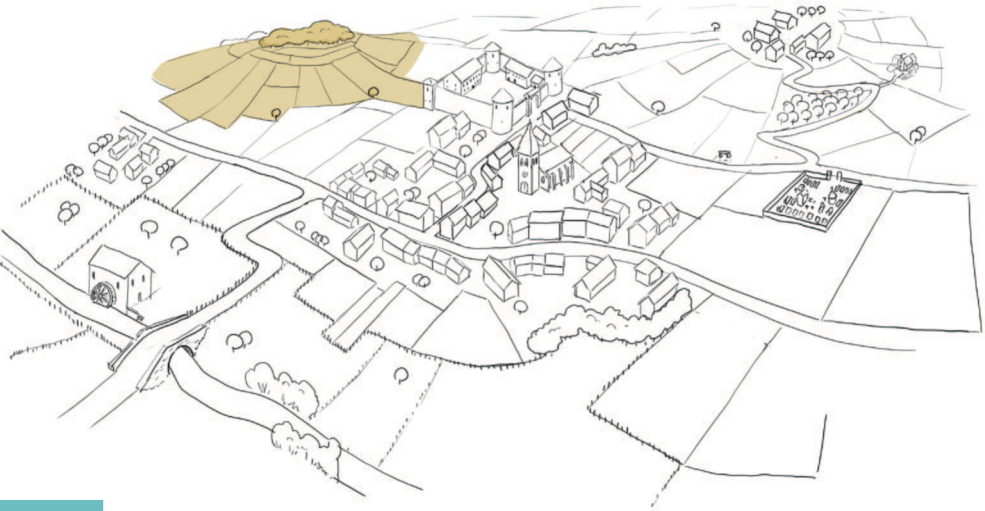


3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

c. Site inscrit

Art. L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l’Environnement  
L’inscription a souvent été mobilisée sur des sites humanisés (centres anciens, paysages ruraux...) mais concerne également des entités naturelles remarquables destinées à l’origine au classement. Si réglementairement, les sites inscrits bénéficient d’une protection moindre que les sites classés, ils s’avèrent souvent tout aussi sensibles en termes de paysage et de patrimoine. Moins contraignante que le classement, cette mesure repose sur l’avis préalable de l’Architecte des Bâtiments de France (ABF) obligatoirement requis pour tous travaux autres que relevant de l’exploitation courante des fonds ruraux ou de l’entretien normal des bâtiments. L’Architecte des Bâtiments de France dispose d’un avis simple sauf pour les permis de démolir où l’avis est conforme. Il est d’usage que les projets de nature à modifier sensiblement la présentation d’un site inscrit soient soumis à l’avis de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS).

**Conséquence pour un projet éolien**  
La création d’un parc éolien en site inscrit sera fortement contrainte en termes d’acceptabilité puis d’insertion. En pratique, il est conseillé de prendre l’attache de l’ABF et de la DREAL le plus en amont possible des projets.



POINTS DE VIGILANCE

- ⇒ le château et l’église de Missery et abords
- ⇒ la butte de Thil
- ⇒ le château et parc d’Aisy-sous-Thil
- ⇒ la falaise et le château de Saffres
- ⇒ le site de la Roche d’Hy à Massingy-les-Vitteaux
- ⇒ le village de Châteauneuf

I. Château et église de Missery et abords, à 2,5 km de la ZIP

Date de protection : 02/03/1945  
Superficie : 14 ha  
Le château constitue le cœur du site. Il a été construit au XVIIe et au XVIIIe siècle à l’emplacement d’une forteresse attestée en 1360. L’organisation médiévale originelle est encore très lisible avec la présence de quatre tours rondes d’angle et des douves en eau qui entourent le château. Au Sud du château se dresse la petite église romane entourée de son cimetière clos de murs. Elle date pour sa partie la plus ancienne du XIIe siècle. Le château est mis en perspective par une allée plantée centrée sur la façade principale. Au Nord de l’allée s’étendent des jardins dessinés à la française. La partie Nord du parc du château est boisée. Le site inscrit inclut une grande prairie agricole qui s’étend devant la face Ouest du château et la met en perspective. Le château (monument historique classé) est privé.  
L’enjeu est modéré pour ce site. Le relief et la végétation limitent fortement les visibilités en direction de la ZIP, des covisibilités sont possibles depuis les routes. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est modérée.

J. Butte de Thil à Vic-sous-Thil, à 8 km de la ZIP

Date de protection : 22/02/1944  
Superficie : 11 ha  
La butte de Thil, du haut de ses 480 mètres d’altitude, offre l’un des plus beaux points de vue de l’Auxois. Au sommet de la butte, se dressent deux monuments historiques classés : la forteresse médiévale dont André Malraux dit qu’elle est « le plus vieux château fort de France », et tout près, la collégiale gothique construite au XIVe siècle, dont les murs sont pourvus d’archères. Les deux édifices sont reliés par une allée de tilleuls cinq fois centenaires.  
La tour de guet de l’ancienne forteresse médiévale (IX-XIVe siècle), haute de 25 mètres et cinq étages, domine les vallées de l’Armançon à l’est et du Serein à l’Ouest.  
L’enjeu est fort pour ce site perceptible dans le paysage, fréquenté et offrant un belvédère. Malgré sa situation perchée, la végétation ainsi que le relief (butte boisée la Montagne) limitent fortement les vues en direction de la ZIP. De plus, le panorama équipé n’est pas orienté en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est faible.

K. Château et église de Châtellenot et abords, à 10 km de la ZIP

Date de protection : 22/02/1945  
Superficie : 2 ha  
Le château et l’église sont implantés sur une butte à l’est du village. L’église, dédiée à Saint-Pierre, était avant la révolution une chapelle romane située dans l’enceinte du château.  
L’enjeu est modéré pour ce site promontoire bien visible dans le paysage. Le relief et la végétation bloquent les vues en direction de la ZIP, notamment depuis la rue de l’église orientée vers la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.



Photo n° 60 : Le château et église de Missery (I)



Photo n° 61 : La butte de Thil à Vic-sous-Thil (J)



3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

c. Site inscrit

L. Château et parc d’Aisy-sous-Thil, à 11 km de la ZIP

Date de protection : 24/12/1943

Superficie : 9 ha

Le château d’Aisy-sous-Thil date de la fin du XVe ou du début du XVIe siècle et fut reconstruit au XVIIe ou XVIIIe. Le château d’origine ou maison forte, avec des tours devait avoir une enceinte avec fossés, intégrant une basse-cour. Le plan serait similaire à celui du château de Commarin. Au XVIIIe siècle, il avait déjà perdu son aspect féodal. En 1905, il est couvert de tuiles vernissées et percé de baies néo-gothiques. À la fin du XIXe /début XXe siècle, un jardin à la française fut créé. Il abrite aujourd’hui un établissement médical et social.

L’enjeu est modéré pour ce site. Au niveau de la rue du château, à proximité du portail d’entrée, la vue porte loin en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est faible.

M. Site de Vitteaux et rives de la Brenne à Vitteaux, à 10,8 km de la ZIP

Date de protection : 02/02/1943

Superficie : 7 ha

Vitteaux est érigée dans la vallée de la Brenne, au confluent de plusieurs ruisseaux. L’habitat s’étant développé sur les deux rives, de nombreux points de franchissement ont été construits. Le site englobe une partie de la Brenne et de ses rives ainsi que l’église entourée de son cimetière. L’enjeu est modéré pour ce site. L’environnement bâti bloque les vues en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

N. Falaise et château de Saffres, à 11,2 km de la ZIP

Date de protection : 05/11/1942

Superficie : 61 ha

Le site inscrit se compose de deux secteurs distincts : les falaises et leurs abords, les ruines du château qui se dressent au milieu de vergers et de prairies au centre du village. Les falaises calcaires surplombent le village, implanté dans un large vallon perpendiculaire à la vallée de la Brenne. Elles présentent un relief accidenté avec des barres rocheuses, des éperons, des aiguilles et de nombreuses grottes. Le pied des falaises est couvert de boisements, principalement taillis de frênes et de chênes. Le rebord de plateau est couvert d’une végétation de pelouses sèches plus ou moins embroussaillées. Il offre de très belles vues sur la vallée de la Brenne. Les falaises de Saffres sont un lieu d’escalade réputé et fréquenté. Le haut des falaises est longé par un sentier de randonnée, dont une partie a reçu des aménagements le rendant accessible aux personnes à mobilité réduite.

L’enjeu est modéré pour ce site aménagé (sentier, panorama). Sa position en rebord de plateau ouvre des vues en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est faible.

O. Réservoir de Pont-et-Massène, Montigny-sur-Armançon, Le Val-Larrey et Pont-et-Massène à 11,5 km de la ZIP

Date de protection : 21/01/1944

Superficie : 390 ha

Réservoir d’alimentation du canal de Bourgogne par le biais de l’Armançon, le lac de Pont est devenu un site de loisirs : sentier, pêche, activités nautiques et baignade. L’enjeu est modéré pour ce site aménagé et fréquenté. Le relief et les boisements bloquent les vues en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

P. Site de la Roche d’Hy à Massingy-les-Vitteaux, à 12 km de la ZIP

Date de protection : 23/10/1942

Superficie : 6 ha

Le site forme un escarpement rocheux dominant la vallée de la Brenne. Il englobe également une chapelle, un calvaire et une fontaine. L’ancien domaine agricole accueille une académie d’art. L’enjeu est faible pour ce site. Sa situation en coteau ouvre des vues en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est faible.

Q. Site urbain de Saulieu, à 13,5 km de la ZIP

Date de protection : 12/07/1967

Superficie : 13 ha

Connue et fréquentée pour la renommée de plusieurs de ses grands chefs dont Bernard Loiseau, la ville possède un riche patrimoine : basilique Saint-Andoche de style roman clunisien, fontaine Saint-Andoche, tour d’Auxois et remparts, hôpital, maisons à colombages, hôtels particuliers... Le musée municipal est principalement consacré à l’œuvre de François Pompon, sculpteur animalier. Il met aussi en valeur l’histoire et l’art des traditions populaires. L’enjeu est modéré pour ce site. L’environnement bâti bloque les vues en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

R. Roches de la Fontaine Sainte-Barbe à Vieilmoulin, à 18 km de la ZIP

Date de protection : 23/10/1942

Superficie : 20 ha

Le village de Vieilmoulin est implanté dans le vallon de la Golotte, affluent de la Brenne. Au fond de ce vallon se trouvent une dizaine de grottes arrosé par la Golotte. La chapelle Sainte-Barbe s’apparente à une petite église classique. Toute proche, la fontaine Sainte-Barbe est perdue dans la végétation. L’enjeu est faible pour ce site. Le relief bloque les vues en direction de la ZIP. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.

S. Village de Châteauneuf, à 18,5 km de la ZIP

Date de protection : 02/10/1967

Superficie : 782 ha

Dressé sur son éperon rocheux et surveillant la plaine et le canal de Bourgogne, le village fortifié de Châteauneuf et son imposant château fort témoignent de la position stratégique du village entre Dijon et Autun. Les ruelles moyenâgeuses dévoilent les maisons des riches marchands bourguignons des XIV, XV et XVIe siècles et mènent jusqu’au belvédère. Labellisé “Plus Beaux Villages de France”.

L’enjeu est fort pour ce site fortement perceptible et fréquenté. Sa position en promontoire ouvre des visibilitées sur la ZIP, atténuées par l’éloignement. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est faible.



Photo n° 62 : Site de Vitteaux (M)



Photo n° 63 : La falaise et château de Saffres (N)



Photo n° 64 : Le village de Châteauneuf (S)



### 3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

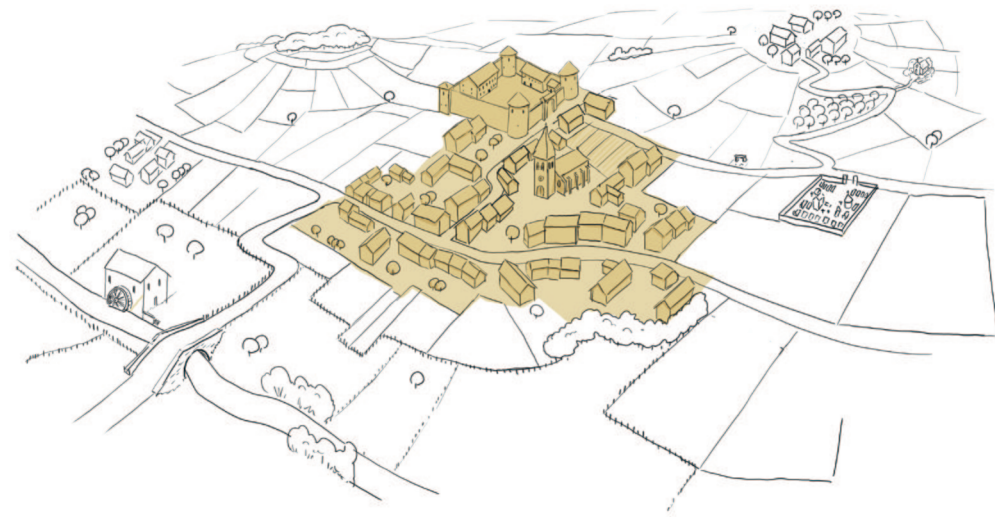
#### d. Site Patrimonial Remarquable

L'article L. 631-1 du code du patrimoine prévoit « Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».

L'objet est d'assurer la conservation et la mise en valeur des quartiers historiques en instituant des mesures juridiques de protection. Les anciens secteurs sauvegardés, les anciennes zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les anciennes aires de mise en valeur du patrimoine d'architecture et du patrimoine (AVAP) constituent désormais des sites patrimoniaux remarquables. Article 112 de la loi n°2016-925 du 7 juillet relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

##### Conséquence pour un projet éolien

La création d'un parc éolien en place d'un Site Patrimonial Remarquable, est à exclure. En cas de grande proximité, un parc éolien est susceptible d'être considéré comme incompatible avec l'objet même de la protection, en particulier du point de vue du paysage et des relations visuelles. En pratique, il est donc vivement conseillé de prendre l'attache de l'ABF le plus en amont possible du projet.



#### POINTS DE VIGILANCE

⇒ Semur-en-Auxois

##### a. Semur-en-Auxois, à 17,2 km de la ZIP

Date de création : 29/12/1998 (secteur sauvegardé)

Superficie : 190 ha

Les interactions entre le site et le patrimoine bâti, l'alliance entre un paysage d'éperon barré et une urbanisation à dominante médiévale dans son architecture monumentale, ont guidé la délimitation du secteur sauvegardé qui, au-delà du centre ancien compris entre les fortifications médiévales, englobe les faubourgs et tient compte des particularités du site avec son méandre, sa vallée très encaissée et, sur la rive gauche, ses quartiers situés sur les chaumes.

L'enjeu est fort pour ce SPR fréquenté et qui concentre plusieurs monuments historiques et sites. Le relief de la vallée de l'Armançon limite fortement les visibilitées en direction de la ZIP mais des vues sont possibles depuis le belvédère sur la ville, en rive gauche. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est faible en raison de l'éloignement et du relief qui occulte une partie de la ZIP.



Photo n° 65 : Le château



Photo n° 66 : L'église (collégiale) Notre-Dame



Photo n° 67 : Les ruelles de Semur-en-Auxois



### 3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

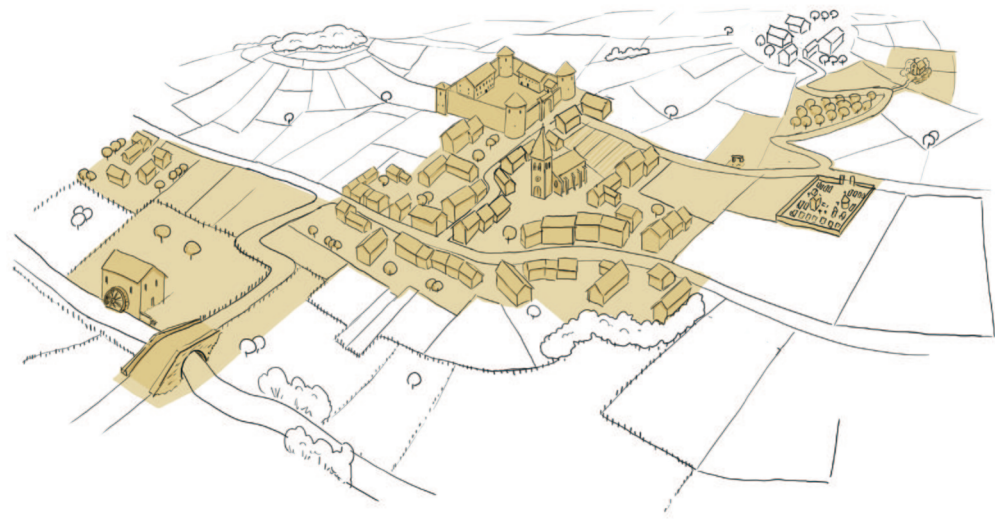
#### e. Patrimoine archéologique

Le principe des Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) est inscrit dans le Code du Patrimoine, livre V, chapitre 2, article L. 522-5.

Il précise en fonction de l'importance des travaux sur le sol et le sous-sol la nécessité ou non d'établir un diagnostic archéologique par le biais de fouilles préventives.

##### Conséquence pour un projet éolien

En général, la présence d'une contrainte archéologique ne remet pas en question le projet mais peut cependant retarder sa construction en cas de fouilles importantes. En pratique, il est conseillé de prendre l'attache du service archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).



Des Zones de Présomption de Prescription Archéologique sont recensées sur le territoire d'étude sur les communes de Saulieu, Vitteaux, Pouilly-en-Auxois. L'enjeu est globalement modéré. La sensibilité vis-à-vis du projet est nulle.

La Grange du Mont à Charny se localise dans la ZIP. Il s'agit d'une ferme domaniale dépendant de la Seigneurie de Mont-Saint-Jean, édifiée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et abandonnée à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. L'enjeu est faible. La sensibilité vis-à-vis du projet est forte.



Photo n° 68 : La Grange du Mont



Photo n° 69 : Le camp de Miard



### 3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

#### f. Patrimoine non protégé

Plusieurs éléments de patrimoine non protégé ponctuent le territoire. Il s'agit d'un patrimoine remarquable ou du « petit patrimoine » représentant un style ou une époque particulière, un mode de vie ou des pratiques autochtones.

⇒ Petit patrimoine rural ou villageois : les fontaines, lavoirs présents dans les villages ;

⇒ Patrimoine religieux : incluant les édifices religieux non classés ou inscrits, des croix, des cimetières, calvaires... ;

⇒ Patrimoine bâti identitaire villageois : cette catégorie est représentée par tout bâtiment, hormis le bâti remarquable, ayant une architecture traditionnelle, autochtone, représentant des pratiques locales à des époques différentes. On y retrouve les maisons journalières ou bourgeoises.

⇒ Patrimoine bâti identitaire rural : il s'agit du bâti traditionnel à vocation d'activités agricoles ou d'habitations accompagnant des activités agricoles ;

⇒ Patrimoine remarquable historique : sont compris dans cette catégorie les éléments bâtis ou bâtiments dont l'intérêt architectural ou historique est marquant mais n'est pas reconnu au titre d'un classement ou d'une inscription particulière. De nombreux **châteaux** non protégés sont présents.

⇒ Patrimoine industriel, ferroviaire, civil : comprend tout le patrimoine bâti lié aux activités industrielles et ferroviaires, ainsi que les ouvrages de type civil (ponts, moulins). Le territoire est riche d'un patrimoine bâti hydraulique lié au **canal de Bourgogne** : ponts, écluses, tunnels (voûte de Pouilly-en-Auxois), maisons éclusières...

⇒ Patrimoine naturel d'intérêt paysager et historique : tout élément naturel participant à l'image du territoire : alignement d'arbres, arbres remarquables isolés, parcs et bosquets...

L'enjeu est globalement faible pour ce patrimoine. La sensibilité est nulle.



Photo n° 70 : Les croix



Photo n° 71 : Les lavoirs

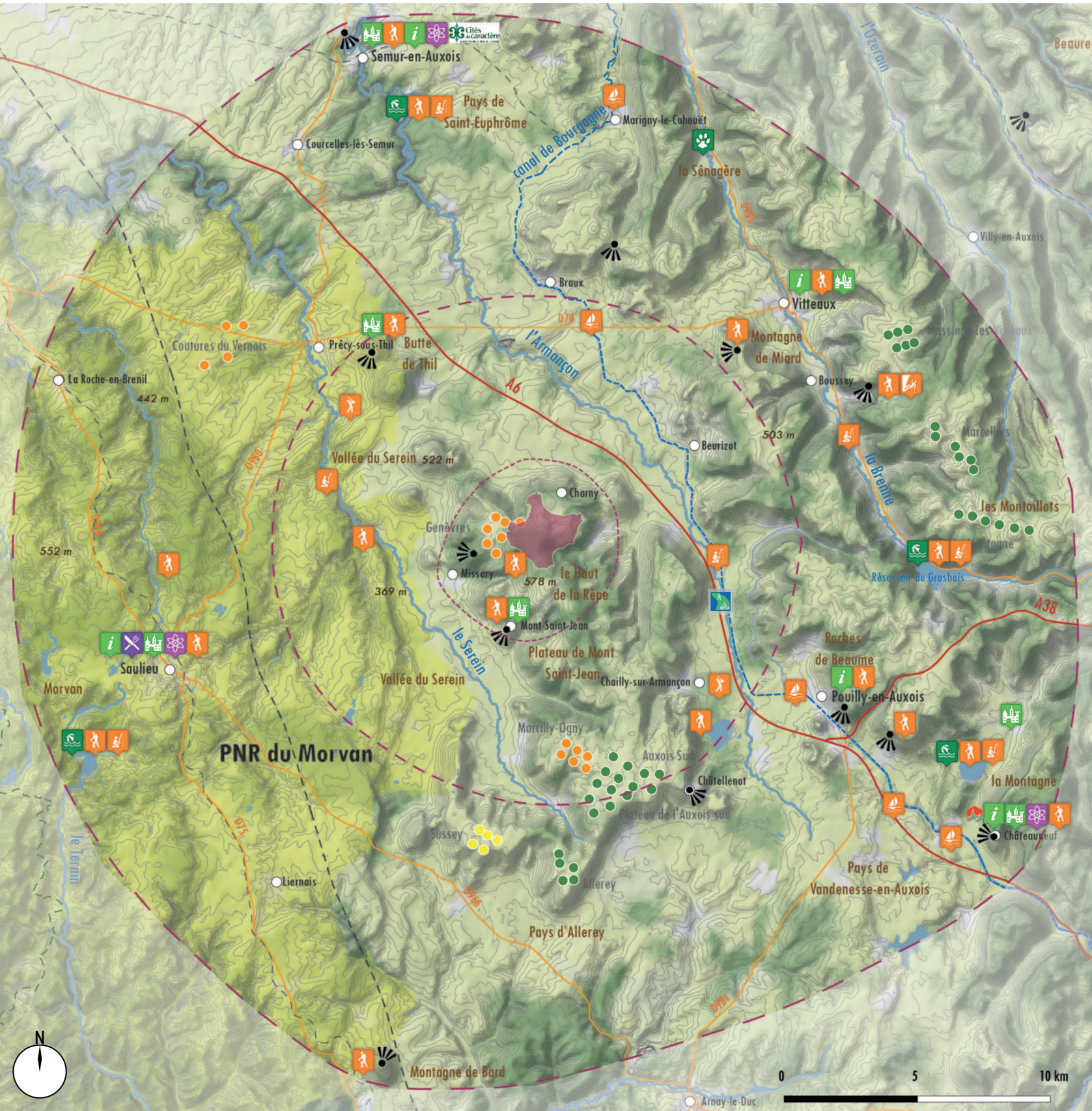


Photo n° 72 : Les écluses sur le canal de Bourgogne



4. CONTEXTE TOURISTIQUE

La richesse du patrimoine architectural (villages médiévaux, nombreux châteaux) constitue le principal atout touristique des aires d'étude. Le canal de Bourgogne est à la fois le cadre d'un tourisme fluvial et d'un tourisme vert avec des activités de plein air (vélo, randonnée pédestre...) qui sont également présentes dans le Parc naturel régional du Morvan.



Carte n° 8 : Contexte touristique

POINTS DE VIGILANCE

- ⇒ la butte de Thil
- ⇒ le canal de Bourgogne
- ⇒ Châteauneuf
- ⇒ Mont-Saint-Jean
- ⇒ le sentier des falaises de Saffres

**Aire d'étude**

- Zone d'Implantation Potentielle
- Immédiate (+/- 3 km)
- Rapprochée (+/- 10 km)
- Eloignée (+/- 20 km)

**Elément repère**

- Ville repère
- Autoroute
- Route principale
- LGV

**Office de tourisme**

- Patrimoine
- Musée
- Sentier de randonnée
- Voie verte

**Point de vue**

- Port de plaisance
- Baignade et activités nautiques
- Golf
- Escalade

**Pêche**

- Gastronomie
- Parc animalier et de loisirs
- Plus Beaux Villages de France

**Contexte éolien**

- Eolienne existante
- Eolienne autorisée
- Eolienne en instruction

**Legende**

- Office de tourisme
- Patrimoine
- Musée
- Sentier de randonnée
- Voie verte
- Point de vue
- Port de plaisance
- Baignade et activités nautiques
- Golf
- Escalade
- Pêche
- Gastronomie
- Parc animalier et de loisirs
- Plus Beaux Villages de France
- Eolienne existante
- Eolienne autorisée
- Eolienne en instruction

**Cités de Caractère BFC**

**MÉTHODOLOGIE**

L'évaluation des enjeux pour les sites touristiques tient compte d'un certain nombre de critères, tels que la fréquentation, la notoriété, la signalisation/matérialisation des lieux, aménagements... Les enjeux sont évalués indépendamment du projet à l'étude. Ils sont pondérés de faibles à très forts en 4 gradients selon l'évaluation suivante :

- ⇒ Enjeu faible : les sites touristiques peu valorisés, souvent peu signalés mais qui participent à la qualité du cadre de vie et à une attractivité relative avec une fréquentation essentiellement par les locaux (habitants...).
- ⇒ Enjeu modéré : les sites dont la notoriété reste relativement locale et faisant l'objet d'une fréquentation touristique essentiellement saisonnière (estivale, hivernale pour les sports d'hiver...).
- ⇒ Enjeu fort : les sites touristiques vitrines à l'échelle d'une région ou d'un département, signalés dans les supports de promotion touristique et très fréquentés.
- ⇒ Enjeu très fort : les sites touristiques à notoriété nationale voire internationale, fortement fréquentés, porteurs de labels de qualité (Grand Site de France...) et faisant l'objet de mesures de gestion de la fréquentation, d'aménagements.

L'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité au regard des visibilitées potentielles en direction de l'aire immédiate du projet à l'étude. Si la visibilité théorique est nulle, la sensibilité est classée nulle. Si la visibilité théorique n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité :

- ⇒ l'enjeu : faible, modéré, fort, très fort ;
- ⇒ la distance entre le site touristique et la Zone d'Implantation Potentielle ;
- ⇒ la situation : point de vue en hauteur, site en milieu urbain... ;
- ⇒ la dynamique de la vue : vue furtive, vue continue le long d'un itinéraire pédestre... ;

La conjugaison de ces critères indique la sensibilité finale : nulle, faible, modérée, forte.

FRÉQUENTATION

| SITE TOURISTIQUE                                   | FRÉQUENTATION ANNUELLE |
|----------------------------------------------------|------------------------|
| Parc animalier de l'Auxois                         | 145 520                |
| Abbaye de Flavigny-sur-Ozerain (hors aire d'étude) | 108 856                |
| Château de Châteauneuf                             | 56 000                 |
| Muséoparc d'Alésia (hors aire d'étude)             | 84 354                 |
| Forteresse de Thil (78 jours d'ouverture)          | 5 130                  |

Source : Observatoire régional du tourisme BFC / Côte d'Or Tourisme / office de tourisme des Terres d'Auxois

Figure n° 2 : Fréquentation touristique du territoire (2022)



## 4. CONTEXTE TOURISTIQUE

### AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

L'aire d'étude éloignée compte plusieurs sites touristiques majeurs de Côte d'Or : villages médiévaux de Châteauneuf et Semur-en-Auxois, ville gastronomique de Saulieu, canal de Bourgogne...

#### Tourisme culturel

Le village perché de Châteauneuf, labellisé « Plus Beaux Villages de France », est un des principaux sites patrimoniaux du Pays d'Art et d'Histoire de l'Auxois-Morvan. Dominé par son château qui abrite un Centre d'Interprétation du Patrimoine, le village forme un ensemble pittoresque avec ses ruelles et ses anciennes maisons de marchands bourguignons.

Labellisée « Cité de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté », Semur-en-Auxois est bâtie sur un éperon rocheux en granit rose dans un méandre de l'Armançon. Le parcours des trois enceintes permet une découverte du centre ancien au riche patrimoine : tours, ruelles et places, ponts, portes, église Notre-Dame, hôtels particuliers, musée, promenades, rives de l'Armançon...

Saulieu est ville-porte du Parc naturel régional du Morvan. Outre la basilique Saint Andoche, de style art roman clunisien qui se visite toute l'année, la ville compte plusieurs maisons à pans de bois, fontaines et l'église Saint-Saturnin. La tour d'Auxois faisait partie intégrante des remparts qui ceinturaient le bourg. Le musée François Pompon rend hommage à ce sculpteur né à Saulieu, qui travailla entre autres pour Rodin, et qui produisit un grand nombre de sculptures animalières de grande qualité, aux courbes élégantes.

D'autres monuments et sites complètent l'offre culturelle :

- le château de Commarin et son parc
- la cité de Vitteaux et son circuit découverte : maisons et hôtels, halles, église, tours
- le site archéologique du camp de Miard et son parcours jalonné de panneaux explicatifs

#### Tourisme culinaire / de terroir

Le territoire recèle de nombreux produits de la gastronomie bourguignonne, issus d'une production de qualité, intégrée dans son environnement. Le Pays de l'Auxois-Morvan, souhaitant valoriser ces produits, a mis en place une démarche d'identification des produits locaux, respectant le développement durable : les Productions « Auxois naturellement... » : escargots, viande bovine (charolaise) et ovine, miels, fromage, volaille...

Ancien relais sur la voie romaine d'Autun à Auxerre, la ville médiévale de Saulieu où prospéraient auberges et tavernes a gardé cette vocation d'étape gastronomique. La viande charolaise et autres spécialités régionales sont mises à l'honneur quotidiennement dans les sept restaurants que compte la ville. Parmi eux, La Côte d'Or (3 étoiles au guide Michelin) où se sont notamment succédés les chefs Alexandre Dumaine et Bernard Loiseau.

#### Tourisme fluvial

Autrefois voie de communication dédiée au commerce, le canal de Bourgogne est aujourd'hui ouvert à la navigation de plaisance. Il est ponctué de petits ports ou haltes fluviales permettant aux plaisanciers de faire des haltes touristiques : Pouilly-en-Auxois (halle du toueur, parcours découverte, voûte de Pouilly), Vandenesse-en-Auxois, Escommes, Marigny-le-Cahouët).

### Tourisme vert et activités de plein air

Aucun sentier de Grande Randonnée ne traverse l'aire d'étude éloignée mais de « grands itinéraires » comme le Tour des Lacs de l'Auxois avec plusieurs boucles possibles pour découvrir les richesses naturelles et les châteaux de l'Auxois. Un réseau de sentiers PR inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) complète également l'offre de randonnées. Le parc naturel régional du Morvan est également sillonné par de nombreux itinéraires pédestres, VTT, équestres et sentiers d'interprétation.

Les monuments et villages perchés comme les buttes et les rebords de plateaux dominant les vallées offrent de nombreux points de vue et belvédères : Châteauneuf, Semur-en-Auxois, roches de Saffres, montagne de Miard, monument Saint-Etienne à Créancey, Pouilly-en-Auxois, montagne de Bard, croix de Sainte-Colombe-en-Auxois, de Velogny.

La voie verte du canal de Bourgogne est aménagée sur le chemin de halage du canal de Bourgogne. Elle fait partie de l'itinéraire Tour de Bourgogne à Vélo.

Le canal de Bourgogne est alimenté par des réservoirs qui sont à la fois des milieux naturels et, pour certains, des espaces nautiques dédiés aux loisirs (promenade, pêche, baignade, voile...) : Pont-et-Massène, Panthier, Grosbois, Cercey. La Brenne, l'Armançon, le Serein et le canal de Bourgogne sont également fréquentés pour la pêche. Le lac de Chamboux fait partie des 6 grands lacs du PNR du Morvan. Ce plan d'eau artificiel créé en 1984 est une zone de pêche de 2ème catégorie, de baignade et de randonnée.

Le parc de l'Auxois à Arnay-sous-Vitteaux est à la fois un parc animalier, de loisirs et aquatique.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, l'enjeu varie de faible à fort pour les sites majeurs (ex : Châteauneuf, Semur-en-Auxois). Des vues en direction de la ZIP s'ouvrent principalement depuis les points hauts : roches de Saffres, montagne de Miard, montagne de Bard, Châteauneuf, croix de Sainte-Colombe-en-Auxois (sentier PR). Ailleurs, le relief ou la couverture boisée, notamment sur le Morvan, limitent fortement les visibilitées en direction de la ZIP. La sensibilité varie de nulle à faible pour ces sites et itinéraires touristiques de l'aire éloignée.

## Chapitre 1 : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE



Photo n° 73 : Le lac de Chamboux dans le Morvan



Photo n° 74 : Le village de Châteauneuf



Photo n° 75 : Le relais de Bernard Loiseau à Saulieu



4. CONTEXTE TOURISTIQUE

AIRE D’ETUDE RAPPROCHEE

La **butte de Thil**, du haut de ses 480 mètres d’altitude, offre un point de vue sur l’Auxois (table d’orientation). A son sommet, la tour de guet de l’ancienne **forteresse** médiévale domine les vallées de l’Armançon à l’Est et du Serein à l’Ouest. La visite du château (ouvert en été seulement) est jalonnée de panneaux explicatifs. A proximité, la collégiale gothique est reliée au château par une allée de tilleuls. Plusieurs itinéraires de randonnée PR parcourent la butte.

Le **canal de Bourgogne**, longé par la voie verte, sillonne également l’aire d’étude rapprochée, avec une halte fluviale à Pont-Royal-Clamerey.

Certains châteaux situés dans l’aire rapprochée ont une vocation touristique comme le **château de Chailly-sur-Armançon** (hôtel, golf), le **château de Nan-sous-Thil** (chambres d’hôtes, visite parc et jardin sur rdv).

L’enjeu est faible (ex : sentiers PR) à modéré (ex : butte de Thil, canal de Bourgogne) pour ces sites touristiques de l’aire rapprochée. La ZIP est visible en raison de sa position dominant les vallées depuis le canal de Bourgogne et la voie verte, ainsi que depuis la butte de Thil, atténuée ponctuellement par le relief ou la végétation. La sensibilité varie de nulle à modérée.

AIRE D’ETUDE IMMEDIATE

**Mont-Saint-Jean** est un petit village médiéval dont le château, perché sur un éperon rocheux, domine la vallée du Serein. On peut y découvrir la promenade des remparts et l’extérieur du château du XIIe siècle, l’église du XIIe et du XVe siècle, de belles maisons en pierre des XVe et XVIe siècles, un manoir du XVe siècle, des croix, des lavoirs, des pigeonniers, le vieil hôpital du XIIe ou du XIIIe siècle ainsi que le musée de la vie rurale.

Le **château de Missery** ne se visite pas mais ses propriétaires le louent comme maison d’hôtes.

Le **site archéologique de la Grange du Mont** situé près de la croix Thomas est accessible par le sentier de randonnée PR Montagne de Missery qui longe la ZIP.

L’enjeu est faible à modéré pour ces sites touristiques de l’aire immédiate. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est modérée, voire forte en raison de la proximité de la ZIP (sentier PR longeant la ZIP).



Photo n° 76 : La butte de Thil et son point de vue



Photo n° 77 : Le canal de Bourgogne

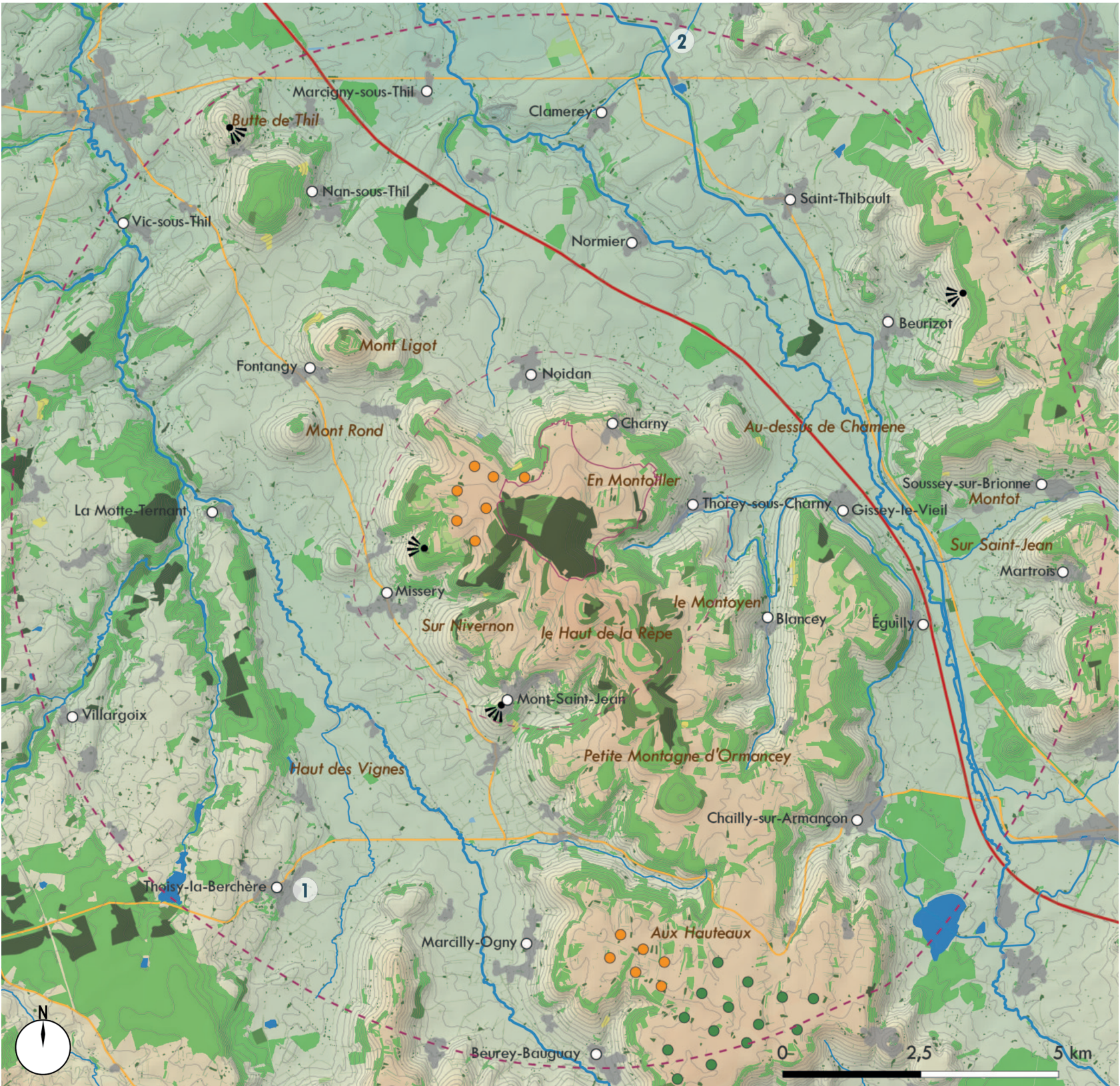


Photo n° 78 : Le village de Mont-Saint-Jean



5. COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Au centre de l'aire d'étude rapprochée, se déploie selon un axe Nord-Sud le plateau de Mont-Saint-Jean qui s'impose ainsi dans les arrières plans des paysages de l'Auxois. A l'est comme à l'Ouest, les versants, respectivement du plateau du Haut-Auxois et des contreforts du Morvan, cernent l'aire rapprochée. Elle est entaillée par la vallée du Serein et celle de l'Armançon.



Carte n° 9 : Composantes paysagères à l'échelle rapprochée

Sources : Fond maps.stamen  
Bd Carto IGN  
Bd Topo IGN  
Bd Alti IGN

| Aire d'étude                    | Elément repère      | Relief            | 1                       | Prise de vue |
|---------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------------|--------------|
| Zone d'Implantation Potentielle | Charny Ville repère | Altitude (mètres) | Végétation de feuillus  |              |
| Immédiate (+/- 3 km)            | Autoroute           | 600               | Végétation de conifères |              |
| Rapprochée (+/- 10 km)          | Route principale    | 500               | Eolienne existante      |              |
|                                 | Hydrographie        | 400               | Eolienne autorisée      |              |
|                                 |                     | 300               |                         |              |
|                                 |                     | Belvédère         |                         |              |



Photo n° 79 : La vallée de l'Armançon



Photo n° 80 : La vallée du Serein



Photo n° 81 : Les buttes



## 5. COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

### Topographie

La Zone d'Implantation Potentielle est située au coeur du plateau de Mont-Saint-Jean. C'est un paysage relativement plat qui confère une grande impression d'horizontalité ponctué de quelques buttes. Les multiples petites buttes et collines (mont Ligot) sont autant de belvédères naturels depuis lesquels les composantes géomorphologiques, végétales et viaires du paysage se dévoilent. L'aire d'étude rapprochée est entrecoupée de deux grandes vallées, celles de l'Armançon et du Serein, qu'il surplombe.

Les profils des deux vallées sont assez similaires, elles s'élargissent et permettent à la rivière de dessiner d'amples méandres. La ripisylve souligne leur présence dans le paysage.

### Structures végétales

Le paysage est caractérisé par la présence de quelques bois fragmentés sur le plateau qui se densifient aux abords des vallées et rétrécissent le champ de vision. Les versants des deux vallées sont couverts de bois (feuillus, résineux). La végétation (boisements et haies) joue un rôle dans la perception de l'échelle du paysage. Elle conditionne les vues en formant des écrans végétaux plus ou moins transparents. Si elle ne masque pas les éoliennes, la végétation limite l'impact visuel des éoliennes dans le paysage en créant des plans intermédiaires par des effets de filtre. La végétation peut aussi jouer un rôle de fenêtre visuelle donnant à voir le paysage lorsqu'un espace se dégage entre deux arbres.

### Trame agraire

Les paysages agricoles sont dominés par les pâtures (vallée du Serein, bocage de Missery, couloir de l'Auxois, Pays d'Allerey) mais ils composent aussi avec de grandes cultures, soit en imbrication plus ou moins fine, soit de manière plus concentrée, essentiellement sur les plateaux (le plateau de Mont-Saint-Jean).

### Contexte éolien

L'aire d'étude rapprochée est marquée par les parcs éoliens du Plateau de l'Auxois Sud (8 éoliennes) et de l'Auxois Sud (6 éoliennes), situé au Sud du plateau.

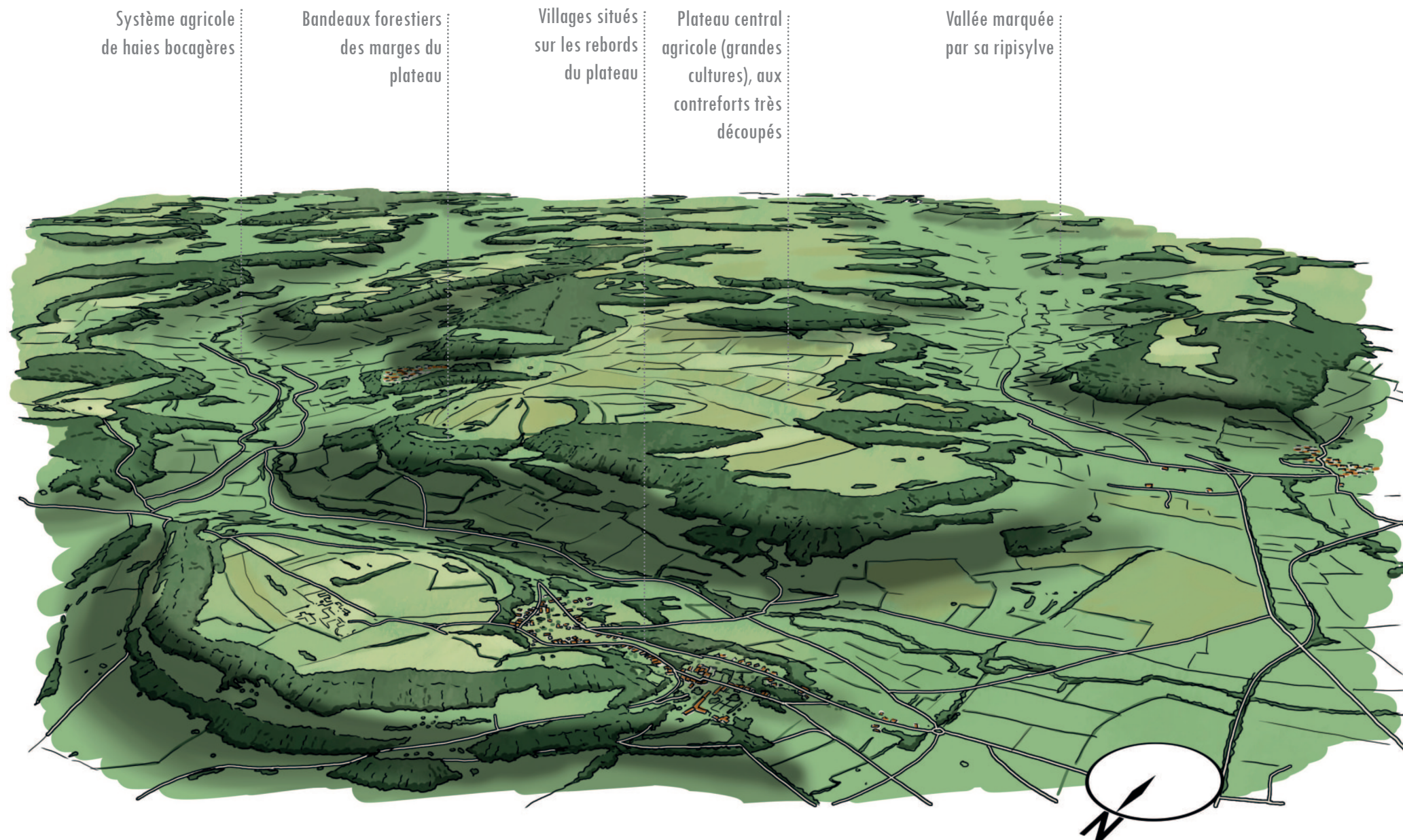


Figure n° 3 : Vue à vol d'oiseau - Schéma de principe d'organisation des paysages (source : Territoires & Paysages)



Photo n° 82 : La ripisylve du Serein



Photo n° 83 : La trame agricole



Photo n° 84 : Les boisements sur les hauts de reliefs



# 5. COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

## Trame urbaine

L'habitat est essentiellement groupé en villages, qui constellent de manière assez uniforme l'unité. Semur-en-Auxois, au bord de l'Armançon, constitue la plus grande agglomération de l'unité.

Les villages sont rarement installés sur les plateaux. Ils sont plutôt situés sur les rebords ou les versants. Quelques bourgs sont installés au sommet des buttes, position autrefois stratégique favorisant la défense. Leur réseau est dense, l'habitat y est groupé. Il y a très peu de fermes isolées. Dans un paysage marqué par les boisements et le grand parcellaire agricole, l'apparition d'une silhouette villageoise capte immédiatement l'attention de l'observateur. Le paysage semble être agencé, ordonné, dès lors que le bâti, groupé, se distingue de l'étendue boisée.

Les noyaux historiques des villages se caractérisent par des morphologies compactes et une architecture spécifique, des constructions attenantes. De récentes constructions apparaissent en périphérie des villages les plus peuplés contrastant avec les constructions historiques.

Quelle que soit la morphologie du village, linéaire ou groupé, lorsque l'on se situe à l'intérieur de celui-ci, la perception que l'on a varie en fonction du mode d'implantation du bâti.

Dans les villages où le front bâti est continu, les constructions s'imposent d'une manière très forte, surtout si elles donnent directement sur la rue. L'accolement des constructions empêche toutes percées visuelles. Inversement, dans les villages où le bâti alterne avec des jardins ou des cours fermées, des percées visuelles sont possibles.

Parfois, l'habitat se confronte directement aux parcelles cultivées, parfois la végétation constitue une transition douce entre le village et les vastes étendues agricoles.

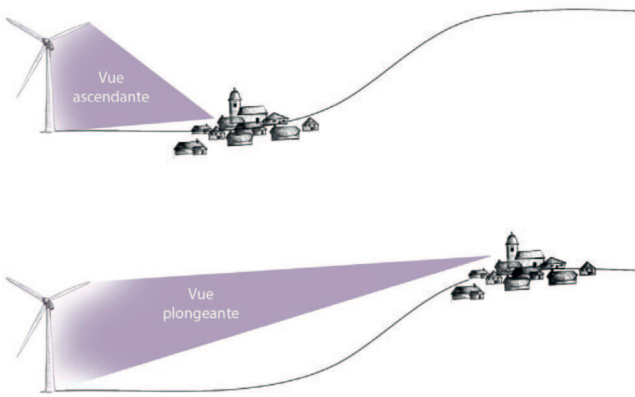


Figure n° 4 : Perceptions depuis les villages

## MÉTHODOLOGIE

L'évaluation des enjeux pour les lieux de vie tient compte d'un certain nombre de critères, tels que le nombre d'habitants, la connexion aux axes de communication, l'attractivité du lieu lié notamment aux activités économiques... Les enjeux sont évalués indépendamment du projet à l'étude. Ils sont pondérés de très faibles à très forts en 5 gradients selon l'évaluation suivante :

⇒ Enjeu très faible : les habitations isolées, souvent desservies par des voies rurales ou communales fréquentées uniquement par les riverains.

⇒ Enjeu faible : les hameaux regroupant plusieurs habitations à l'écart du village ou de la ville et fréquentés uniquement par leurs habitants, ainsi que les villages situés à l'écart des principaux axes de communication et/ou sans véritable attractivité (peu ou pas de commerces ou services...).

⇒ Enjeu modéré : les villages bien desservis par les axes de communication et regroupant des activités économiques (commerces, services...) générant une attractivité relative pour les habitants du village et des hameaux environnants.

⇒ Enjeu fort : les villes principales du territoire qui génèrent une attractivité et des flux par leurs activités économiques (commerces, industrie, services...). Elles correspondent souvent au bassin d'emploi pour les habitants des communes alentour et sont desservies par les axes routiers principaux.

⇒ Enjeu très fort : les grandes villes ou pôles urbains concentrant une population importante, desservis par différentes infrastructures de transports, bassin d'emploi pour les différents secteurs d'activités, et ayant un rayonnement à l'échelle départementale ou régionale.

L'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité au regard des visibilitées potentielles en direction de l'aire immédiate du projet à l'étude.

Si la visibilité théorique est nulle, la sensibilité est classée nulle. Si la visibilité théorique n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité :

⇒ l'enjeu : très faible, faible, modéré, fort, très fort

⇒ la distance entre le lieu de vie et le site d'étude ;

⇒ la situation : village perché, encaissé dans une vallée, sur un coteau... ;

⇒ l'environnement : boisements limitant les visibilitées, parcelles agricoles offrant des vues larges... ;

La conjugaison de ces critères indique la sensibilité finale : nulle, faible, modérée, forte.



Photo n° 85 : Le village de Noidan dans la plaine



Photo n° 86 : Le village de Mont-Saint-Jean perché



Photo n° 87 : Le village de Saint-Thibault



# 5. Composantes paysagères de l’aire d’étude rapprochée

## Infrastructures

Le caractère ponctuel du relief ainsi que l’orientation du plateau central font de cette aire rapprochée un axe de communication important à l’échelle du département. Les routes (D70), l’autoroute A6, la LGV et le canal de Bourgogne traversent ce paysage.

Depuis un même axe routier, les perceptions alternent souvent entre de larges ouvertures visuelles et des séquences boisées ou cadrées par le relief qui ferment les vues.

Ponctuellement, les basculements comme les rebords de vallées offrent également des ouvertures visuelles sur le paysage.

## Méthodologie

L’évaluation des enjeux pour les infrastructures routières tient compte d’un certain nombre de critères, tels que le type de voie (départementale, nationale, autoroute), l’importance du trafic, l’intérêt d’un point de vue paysager et touristique (points de vue, sites touristiques à proximité...), les types d’usages (routes du quotidien, routes des vacances...). Les enjeux sont évalués indépendamment du projet à l’étude. Ils sont pondérés de faibles à forts en 3 gradients selon l’évaluation suivante :

- ⇒ Enjeu faible : les voies communales ou rurales desservant les hameaux et habitations isolées ainsi que les routes départementales fréquentées essentiellement par les habitants pour les déplacements quotidiens.
- ⇒ Enjeu modéré : les routes départementales ou nationales fréquentées à la fois par les usagers locaux et par les touristes car vecteurs de découverte du paysage et/ou desservant des sites touristiques.
- ⇒ Enjeu fort : les itinéraires structurants (routes nationales ou autoroutes) avec un trafic important, axes majeurs de découverte à l’échelle d’un département ou d’une région.

L’évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité au regard des visibilitées potentielles en direction de l’aire immédiate du projet à l’étude.

Si la visibilité théorique est nulle, la sensibilité est classée nulle. Si la visibilité théorique n’est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité :

- ⇒ l’enjeu : faible, modéré, fort ;
- ⇒ la distance entre la voie de communication et le site d’étude ;
- ⇒ la situation : route en balcon, route en fond de vallée... ;
- ⇒ l’orientation des vues ;
- ⇒ l’environnement : boisements limitant les visibilitées, larges ouvertures visuelles... ;

La conjugaison de ces critères indique la sensibilité finale : nulle, faible, modérée, forte.

# Chapitre 1 : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE



Photo n° 88 : L’autoroute A6



Photo n° 89 : La route départementale 70 rectiligne



Photo n° 90 : Les petites routes bordées de haies



5. COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE L’AIRE D’ÉTUDE RAPPROCHÉE

1. THOISY-LA-BERCHÈRE



CHAMP VISUEL 120°

Altitude de la prise de vue : 383 mètres  
Distance Zone d'Implantation Potentielle : 5 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Sud-Ouest

2. VELOGNY - ROUTE D119E



CHAMP VISUEL 120°

Altitude de la prise de vue : 390 mètres  
Distance Zone d'Implantation Potentielle : 7,5 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Nord



6. COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

L'aire immédiate est située sur le Haut de la Rèpe, au Nord du plateau de Mont de Saint-Jean

Relief

Le plateau de Mont de Saint-Jean est entaillé. Les rebords du plateau offrent des points de vue.

Occupation du sol

L'aire immédiate offre une mixité entre un paysage agricole et boisé. Le sommet du plateau est coiffé par le bois de Charny. Les parcelles agricoles sont de grande taille avec quelques structures végétales. Le paysage bascule ponctuellement vers le bocage au gré de la pente et la nature du sol : prairies, haies et clôtures, arbres fréquents.

Lieux de vie

Les principaux lieux de vie se situent au pied du plateau. Le plateau est caractérisé par un habitat dispersé composé de quelques fermes isolées.

Infrastructures

A l'écart des axes de communication principaux, seule la route D56 traverse l'aire d'étude immédiate au niveau de Missery. Le reste du plateau est sillonné ou bordé par des routes secondaires (D106, D117).

Contexte éolien

Un projet éolien composé de 7 éoliennes de 150 mètres de hauteur en bout de pale est prévu sur les contreforts du plateau en zone agricole.



Carte n° 10 : Composantes paysagères de l'aire d'étude immédiate

Sources : Fond maps.stamen  
Bd Carto IGN  
Bd Topo IGN  
Bd Alti IGN

| Aire d'étude                    | Élément repère      | Contexte éolien    |
|---------------------------------|---------------------|--------------------|
| Zone d'Implantation Potentielle | Charny Ville repère | Éolienne autorisée |
| Immédiate (+/- 3 km)            | Prise de vue        |                    |



Photo n° 91 : Le village de Charny



Photo n° 92 : La ferme agricole sur le plateau de Charny



Photo n° 93 : La signalétique PDIPR et le site archéologique



## 6. COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

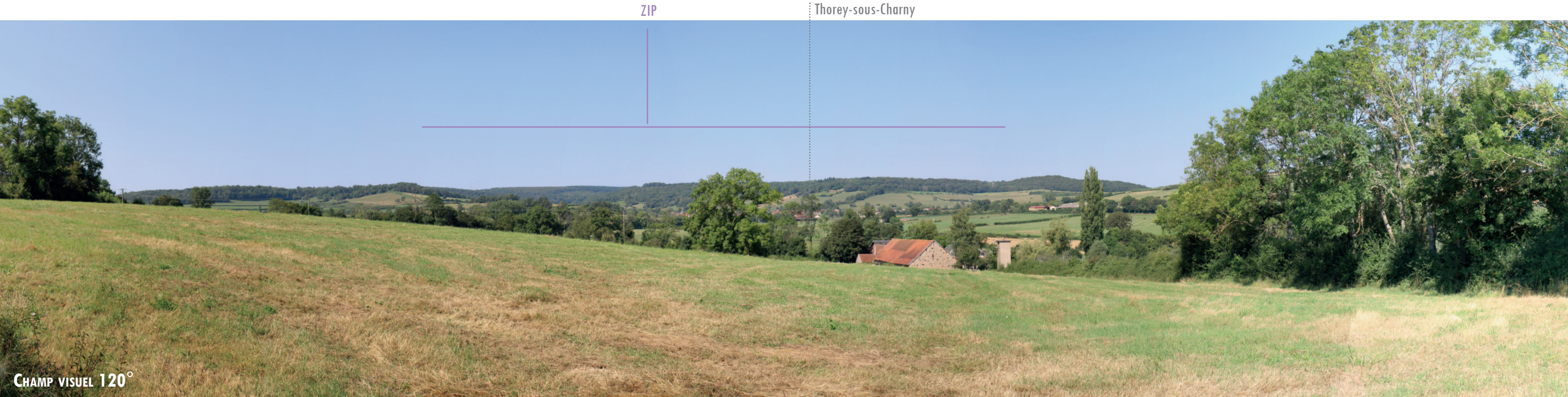


Figure n° 5 : Vue à vol d'oiseau de l'aire d'étude immédiate (source : Territoires & Paysages)



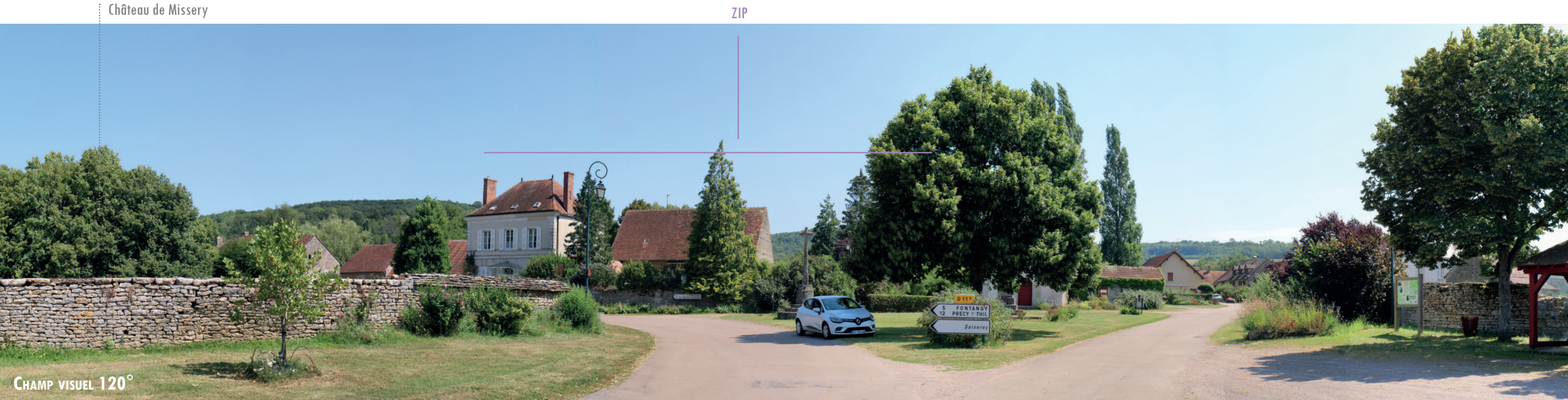
6. COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE L’AIRE D’ÉTUDE IMMEDIATE

1. THOREY-SOUS-CHARNY - ROUTE D108



Altitude de la prise de vue : 358 mètres  
Distance Zone d'Implantation Potentielle : 2,5 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Est

2. MISSERY



Altitude de la prise de vue : 382 mètres  
Distance Zone d'Implantation Potentielle : 2,5 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Ouest



## 7. COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La ZIP est située au Nord du plateau du plateau du Mont-Saint-Jean.

### Relief

La ZIP est comprise entre 500 et 560 mètres d'altitude. Elle est délimitée :

- ⇒ à l'est par une rupture de pente boisée (le bois des Roches) marquant le basculement ;
- ⇒ à l'Ouest également par une rupture de pente boisée marquant le basculement ;
- ⇒ au Nord par le village de Charny ;
- ⇒ au Sud par le bois de Charny ;

### Occupation du sol

La Zone d'Implantation Potentielle est marquée par une dualité boisement et surfaces agricoles. Le parcellaire agricole est de grande taille, ponctué de quelques structures végétales. Un bourrelet boisé marque la rupture de pente.

### Lieux de vie

Aucun lieu d'habitation n'est recensé au sein de la ZIP. Au Nord, Charny est situé en sentinelle sur le rebord du plateau et domine la plaine.

### Infrastructures

La Zone d'Implantation Potentielle est accessible par des routes et chemins qui quadrillent la zone.

### Contexte éolien

Le projet éolien composée de 7 éoliennes de 150 mètres de hauteur en bout de pale est situé sur les contreforts du plateau en zone agricole.



Carte n° 11 : Localisation de la Zone d'Implantation Potentielle

Sources : Fond Scan25  
Ortho-Photo

#### Aire d'étude

-  Zone d'Implantation Potentielle
-  Bâti
-  Prise de vue
-  Eolienne autorisée



Photo n° 94 : Le vaste parcellaire agricole



Photo n° 95 : L'interface agriculture et bois

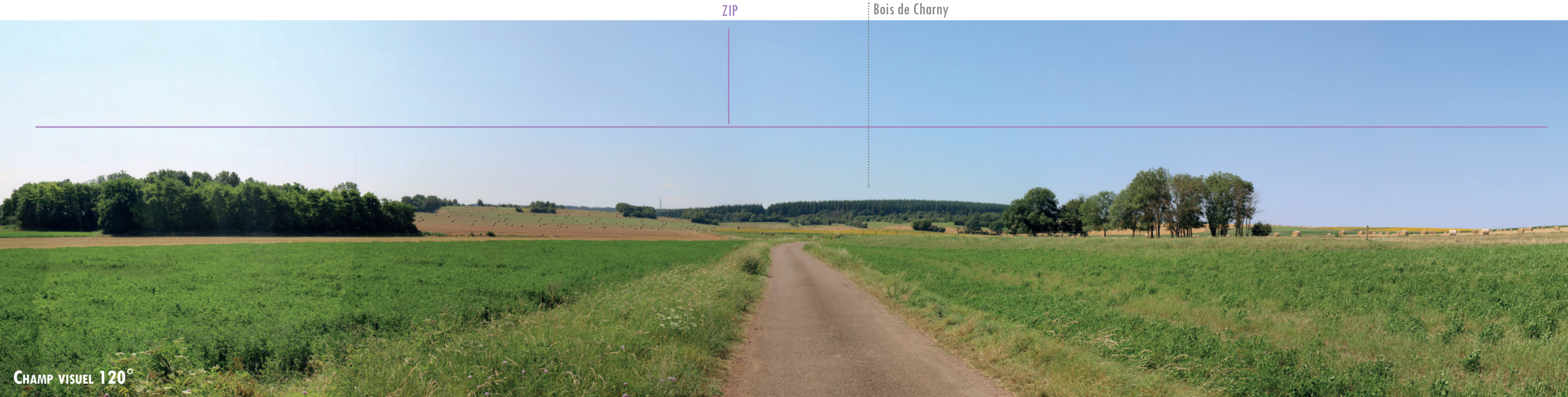


Photo n° 96 : La route au milieu des bois



7. COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE LA ZONE D’IMPLANTATION POTENTIELLE

1. SORTIE DE CHARNY - ROUTE ALLANT DE CHARNY À MONT-SAINT-JEAN



Altitude de la prise de vue : 498 mètres  
Distance Zone d'Implantation Potentielle : 0,4 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Nord

2. SORTIE DE MAREY - ROUTE ALLANT DE MAREY À CHARNY



Altitude de la prise de vue : 554 mètres  
Distance Zone d'Implantation Potentielle : 0,3 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Sud



## 8. DYNAMIQUES PAYSAGÈRES

### Un agrandissement des parcelles agricoles

Le parcellaire agricole des grandes cultures tend à s'agrandir, avec une uniformisation du paysage liée à une plus faible diversité des productions. Elle correspond également à une raréfaction des structures paysagères.

### Un développement urbain autour des petites villes

Les petites villes et villages connaissent un fort développement. L'apparition de formes urbaines discontinues et dilatées dans l'espace rompt avec la densité, la continuité et les typologies de trames viaires des tissus bâtis plus anciens. Il s'agit par exemple de lotissements pavillonnaires, d'urbanisations linéaires étirées le long des routes, de zones d'activités monofonctionnelles et déconnectées, d'un point de vue urbain et paysager, des autres tissus bâtis.

### Un développement des bâtiments agricoles

L'apparition de bâtiments agricoles (hangars...) édifiés en matériaux industriels et de gabarits imposants tranche singulièrement avec le paysage et les villages environnants.

### Une disparition de la ceinture végétale autour des villages

La ceinture végétale autour des villages est un élément paysager prédominant dans la perception tant interne qu'externe que l'on peut avoir de l'espace urbain, en particulier en région de grandes cultures où tout volume devient point d'appel. Composées essentiellement de feuillus, ces ceintures marquent une dynamique temporelle, et font varier le mode de perception du village au cours des saisons ; ruban transparent en hiver, il devient opaque et homogène au printemps, puis revêt une richesse de tons à l'automne. Rempart végétal, cette ceinture a tendance à disparaître.

### Une multiplication des infrastructures

Le passage d'infrastructures de transport majeures tant au niveau de leur fréquentation (route, autoroute...) que de leur valeur patrimoniale et touristique (canal de Bourgogne, voie ferrée...) dessine des fuseaux de perception privilégiée depuis leur tracé, de découverte et d'appréciation de ces paysages. Les rubans, en abord des voies, sont des secteurs particulièrement sensibles du point de vue du paysage. La présence d'infrastructures favorise un développement de friches, d'échangeurs routiers consommateurs d'espace, de nouvelles constructions d'habitations et d'activités et d'une signalétique publicitaire abondante.

### Une déstructuration du bocage

A l'occasion de la mise en place de grandes infrastructures et de la restructuration foncière des parcelles agricoles, des haies ont été effacées du paysage.

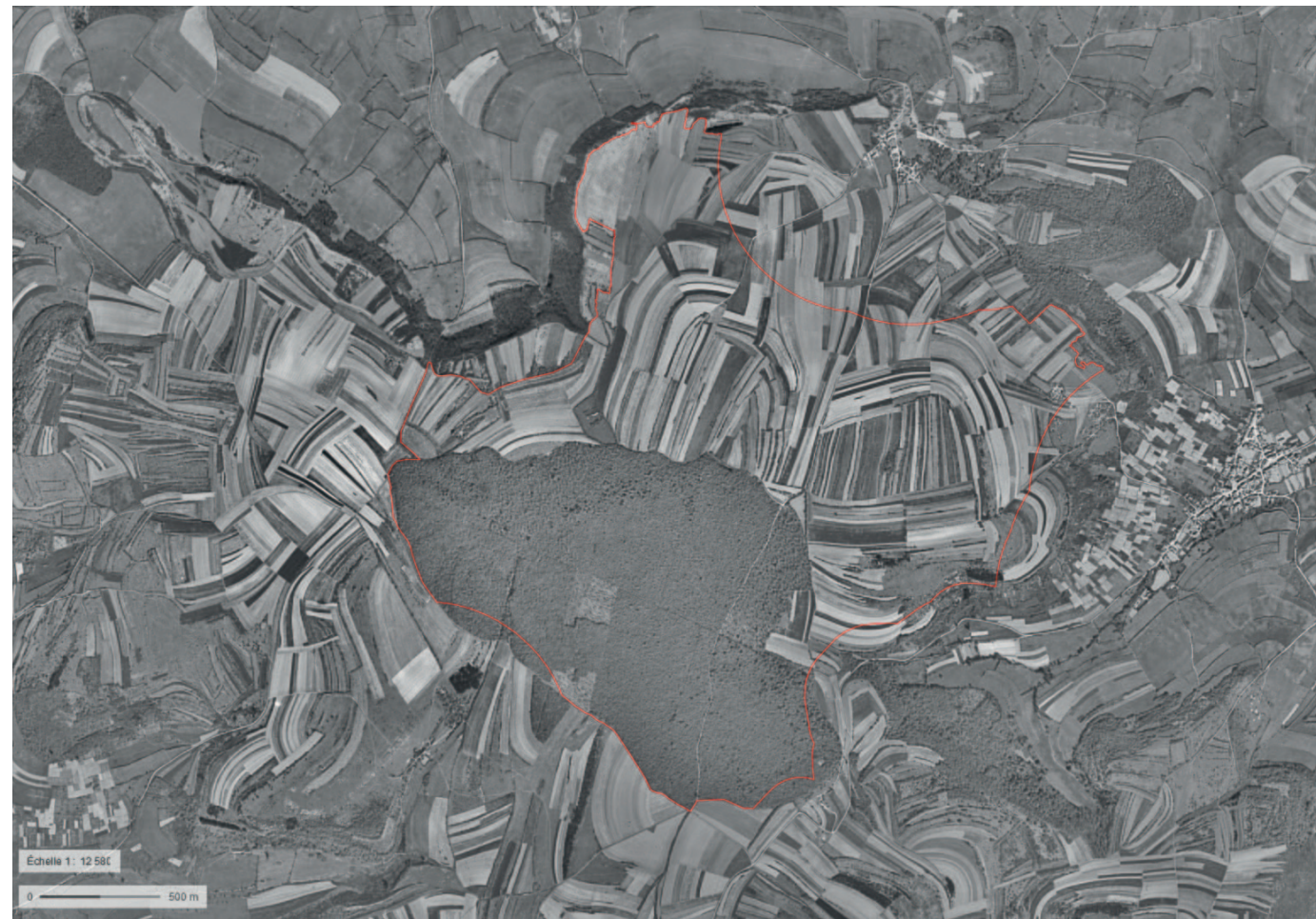


Figure n° 6 : Evolution des paysages de 1950 à 2020

Source : Géoportail - IGN



Photo n° 97 : Le grand parcellaire agricole



Photo n° 98 : Les grandes infrastructures qui coupent le paysage



Photo n° 99 : Les bâtiments agricoles



# 9. PERCEPTIONS DU PAYSAGE

## Les composantes du paysage

La physionomie du paysage de l’Auxois et le mode d’implantation de l’infrastructure routière permet une lecture de l’espace à 180°. Le regard a tout loisir de s’échapper vers les horizons agricoles, seulement interrompu par les structures végétales. Les points d’appel les plus significatifs sont les masses sombres des bosquets et les équipements divers (lignes à haute tension, éoliennes...).

## Les volumes

Ils se composent d’une succession de vagues peu prononcées en hauteur mais dont la fréquence peut être assez marquée. Au niveau de certains points culminants, on peut voir des portions extrêmement aplaties.

## Pleins / vides

La perception du paysage se fait dans sa décomposition la plus simple à partir du ciel (vide), de l’horizon comme ligne de partage, et de la terre (plein). Cette force de perception est par exemple donnée par les nuages rendant un ciel très présent qui “plombe” un paysage parfois dénudé.

## Les lignes de force

Ce paysage se décompose suivant des obliques parfois associées à des horizontales ou des courbes très tendues (concaves ou convexes). On ne peut dissocier ces droites des vestiges de bosquets qui semblent “glisser” sur celles-ci du premier plan au lointain. La topographie plus ou moins ondulée de la plaine donne l’impression d’un paysage en mouvement et procure une sensation de douceur.

## Les éléments verticaux

Les éoliennes, les clochers et arbres prennent une ampleur considérable dans les paysages ouverts.

## Dominantes chromatiques

La mosaïque des cultures offre une dynamique des paysages. Suivant les saisons, les cultures offrent des couleurs diverses. Lorsque les champs sont cultivés, l’ambiance qui se dégage varie selon le type de culture : les blés amènent des taches jaune-orangé, une fois coupés, une impression de sécheresse émane des champs mis à nu. Les prairies viennent rééquilibrer la palette des couleurs en ajoutant du vert dans le paysage. Cette couleur apporte de la fraîcheur. Au début de l’automne, les champs ne se distinguent plus les uns des autres que par les stries des labours. Aux tons verts et jaunes des cultures succède le brun des labours. En hiver, lorsqu’il a neigé, le gris pâle du ciel entre en symbiose avec le manteau neigeux qui recouvre les champs. La dominance du blanc crée une impression de pureté.

## Les masses végétales

Enrichissant ce paysage, elles focalisent le regard et donnent des perceptions de rythmes par leurs répétitions ou leurs décalages. Elles se composent de “trains d’arbres et hautes haies” ainsi que d’éléments isolés ponctuant les limites parcellaires et l’horizon.

# Chapitre 1 : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE



Photo n° 100 : Le regard porte loin



Photo n° 101 : Les différentes teintes de couleur du parcellaire agricole



Photo n° 102 : Les masses boisées



## I O. REPRÉSENTATIONS SOCIALES DU PAYSAGE

L'étude des perceptions et des représentations sociales d'un territoire n'est pas toujours facile à restituer, en particulier l'analyse des paysages « perçus » c'est-à-dire la manière dont les habitants se représentent leur paysage. Des enquêtes et des questionnaires sur le terrain permettraient d'avoir une connaissance approfondie du regard que porte les habitants sur leur paysage et devrait faire l'objet d'une étude spécifique.

### La construction des paysages d'hier à aujourd'hui

L'Auxois Morvan doit la diversité de ses paysages à son sous-sol. Sa physionomie actuelle a été façonnée par les changements géologiques et les effets de l'érosion. Ainsi, des vallées granitiques du Morvan aux plateaux calcaires du Châtillonnais, en passant par les plaines argileuses et humides de l'Auxois, ces paysages offrent des images variées et attrayantes. Les reliefs vallonnés proposent des belvédères naturels, diversifiés par les perspectives de jeux d'ombre et de lumière. Le paysage que nous connaissons aujourd'hui est assez récent. C'est le fruit des mutations économiques et agricoles de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Quelques grandes périodes ont transformé l'occupation des sols et préparé le paysage que nous observons aujourd'hui.

### La préhistoire

Le paysage local est constitué essentiellement de pelouses parsemées de forêts de feuillus (principalement du chêne, du hêtre et du bouleau). Les Hommes du Néolithique occupent de préférence les plateaux car la colonisation de la forêt est faible et les quelques clairières existantes sont faciles à cultiver.

### L'Antiquité et le Moyen Age

Pour le développement de l'agriculture et des habitations, le défrichement s'étend aux bords des rivières, des voies de communication et des domaines. La vigne fait peu à peu son apparition sur les coteaux. Elle continuera son expansion sur le territoire jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

### L'époque moderne

Pour répondre aux besoins grandissants de la population, de nouvelles terres doivent être gagnées pour pouvoir installer des cultures. L'implantation de nouvelles constructions est nécessaire pour le stockage des récoltes et transforme le visage des bourgs et des villages. Le Morvan, de son côté, est témoin du même type d'évolution avec la transformation de ses forêts par la plantation de résineux.

### Le XIX<sup>ème</sup> siècle

L'évolution des activités agricoles, l'exode rural, la crise agricole et la disparition brutale des vignes (ravages du phylloxéra) précipitent la conversion des paysages vers le bocage et la pâture. Elle est accentuée par l'ouverture de nouvelles voies de communication (le canal de Bourgogne, la voie de chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée) et le développement industriel (tuileries, cimenterie...).

### Le début du XX<sup>ème</sup> siècle

Le territoire devient un pays herbager et se transforme en région d'élevage. Cette pratique évolue vers un système de polyculture-élevage au milieu du siècle. La sylviculture morvandelle va également modifier les paysages du Morvan par les plantations de résineux qui remplacent les cultures de feuillus.

### Aujourd'hui

Le paysage du XXI<sup>ème</sup> siècle est marqué par le développement de l'urbanisation (habitats, zones d'activités...), de nouvelles technologies (éoliennes, panneaux photovoltaïques et lignes Haute Tension) et de nouvelles voies de communication (l'autoroute A6).

La déambulation dans ce territoire est riche et diversifiée empreint de faits historiques majeurs : Semur-en-Auxois, Saulieu, Châteauneuf-en-Auxois au seuil des vallées de l'Armançon et du Serein place l'observateur dans un rapport avec le paysage. Les villages se sont implantés, souvent en sentinelle sur les vallées. Doté d'une diversité de cultures et de milieux, le paysage suggère des habitats favorables à la biodiversité (prairies humides, pelouses calcaires, haies...). Sa richesse architecturale est elle aussi indéniable et directement compréhensible. La lisibilité des noyaux villageois médiévaux témoigne directement de l'histoire longue du paysage. Les prairies d'élevage, les haies bocagères, les bois sur les rebords de plateaux relatent des modes de vies et des activités traditionnelles autrefois communs en Bourgogne mais aujourd'hui devenus rares et précieux. La reconnaissance sociale de ce territoire au regard de son histoire et des nombreuses voies de communication de qualités le mettant en scène est réelle.



Semur-en-Auxois, Emile Bernard, 1907



Le canal de Bourgogne à Pouilly-en-Auxois



# 1. PERCEPTIONS VISUELLES À L'ÉCHELLE ÉLOIGNÉE

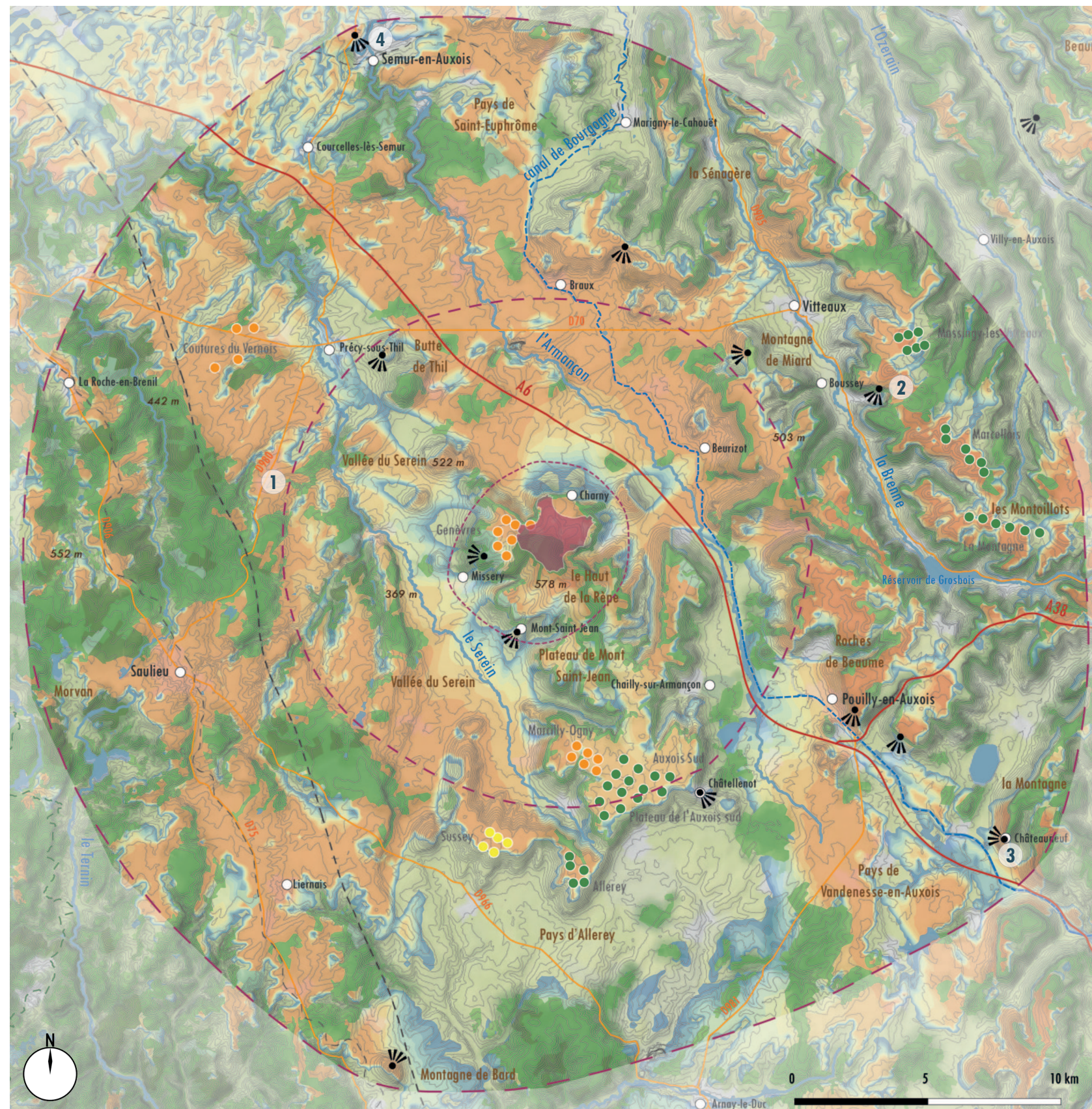
En vue éloignée, depuis les vallées du Serein, de l'Armançon et de la Brenne, les vues sont filtrées par les structures végétales. Les visibilitées marquées se font principalement depuis les rebords de ces vallées (falaises de Saffres, contrefort du Morvan) et les points hauts des relief (montagne de Bard, montagne de Miard).

Le massif du Morvan, de par son relief, offre des horizons et quelques points de vue. A l'est, les vues s'ouvrent jusqu'aux rebords calcaires de l'Auxois. A l'échelle rapprochée, les buttes et les collines constituent de véritables belvédères, la butte de Thil offre à voir la ZIP. Depuis les rebords du plateau de Mont-Saint-Jean, les vues en direction de la ZIP sont plus discrètes mais les phénomènes de covisibilité sont bien présents pour le patrimoine (Mont-Saint-Jean, château de Missery).

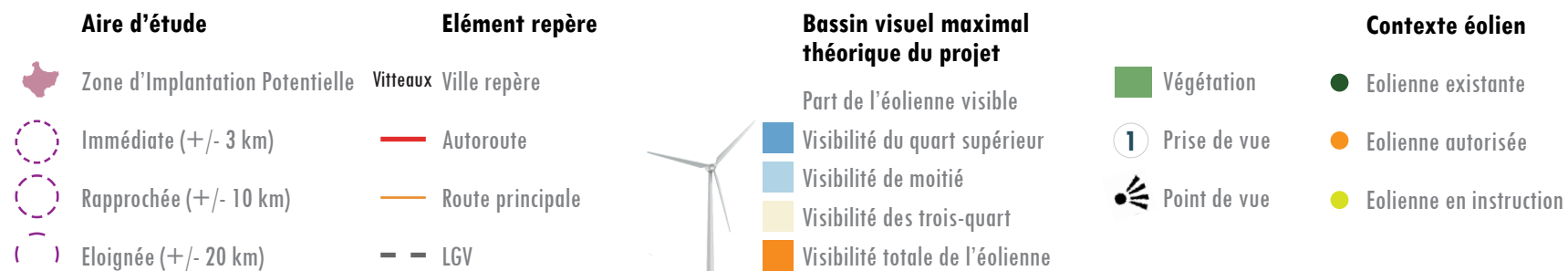
La ZIP étant située sur un plateau, une visibilité quasi-totale des éoliennes dans la hauteur risque d'être fortement présente sur l'ensemble de l'aire d'étude.

## LE PAYSAGE PERÇU

Avec la notion de perception, l'approche devient qualitative. La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans l'ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle...). De même, le regard que porte l'observateur sur le parc éolien est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective. Par exemple, un point de vue depuis une route secondaire peu fréquentée sera généralement moins sensible qu'un point de vue depuis un panorama touristique.



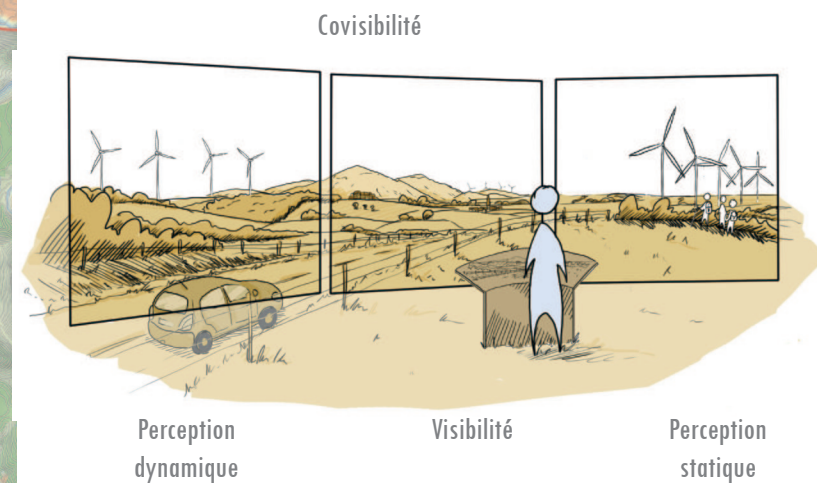
Carte n° 12 : Perceptions visuelles éloignées



## MÉTHODOLOGIE

L'évaluation objective des sensibilités visuelles du projet au regard de la Zone d'Implantation Potentielle envisagée repose sur une méthode d'analyse spatiale à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'outil informatique permet de modéliser le champ visuel maximal potentiel de la Zone d'Implantation Potentielle. Le calcul des visibilitées est basé sur le relief (MNT) et prend en compte le couvert végétal qui joue le rôle de masques visuels et tend à réduire les sensibilités vis-à-vis du projet. Le point le plus haut de la Zone d'Implantation Potentielle du projet constitue la côte de référence à laquelle est ajoutée une hauteur théorique d'éolienne transmise par le maître d'ouvrage (ici 230 mètres maximum). À partir de cette nouvelle côte de référence maximisée, la zone de visibilité est calculée puis représentée par aplats de couleur au sein des différentes aires d'étude.

La carte produite permet de représenter la proportion d'éoliennes visibles par différents codes couleurs. Ainsi, une visibilité totale de l'éolienne est représentée en rouge, une visibilité des trois-quarts est représentée en orange, une visibilité de moitié en jaune, une visibilité du quart supérieur (principalement les pales) en bleu. La non-visibilité n'est pas représentée par un code couleur. Le fond de carte est laissé en l'état. Cette carte permet de représenter spatialement le bassin visuel d'un éventuel projet éolien défini au sein de la Zone d'Implantation Potentielle. En superposant cette carte aux lieux de vie et aux éléments patrimoniaux et en y ajoutant nos relevés terrain, il est ainsi possible de déterminer les lieux de vie, monuments et axes de circulation présentant une visibilité potentielle du projet à l'étude et ceux n'ayant théoriquement aucune vue possible en direction du projet. Sur cette analyse des points de vue seront choisis pour réaliser des photomontages.





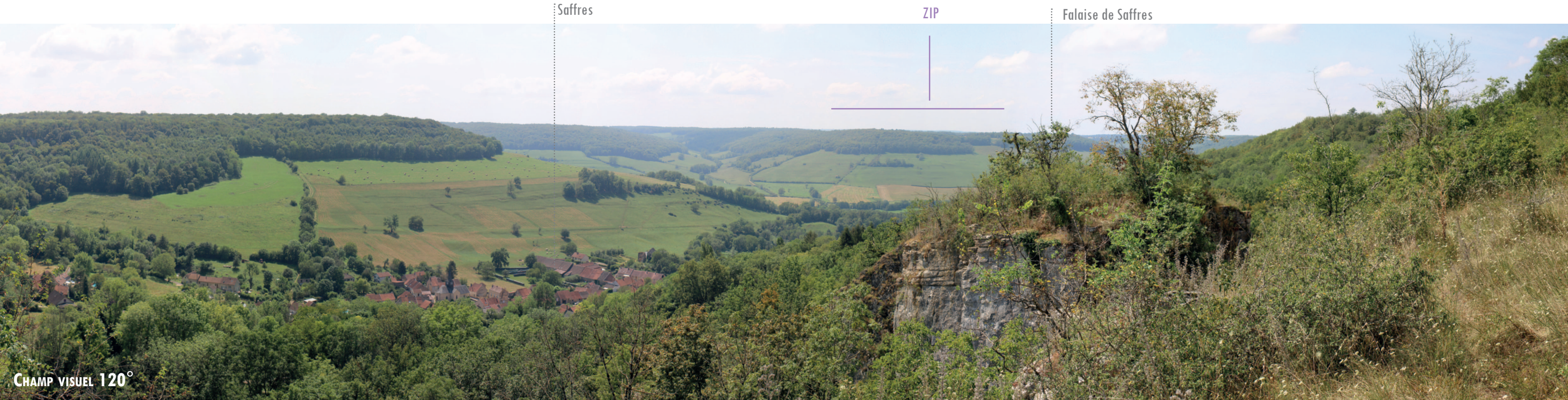
1. PERCEPTIONS VISUELLES À L'ÉCHELLE ÉLOIGNÉE

1. MONTLAY-EN-AUXOIS



Altitude de la prise de vue : 412 mètres  
Distance Zone d'Implantation Potentielle : 6 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Ouest

2. FALAISE DE SAFFRES



Altitude de la prise de vue : 506 mètres  
Distance Zone d'Implantation Potentielle : 12 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Est



1 1. PERCEPTIONS VISUELLES À L'ÉCHELLE ÉLOIGNÉE

3. CHATEAUNEUF-EN-AUXOIS - BELVÉDÈRE



Altitude de la prise de vue : 505 mètres  
Distance Zone d'Implantation Potentielle : 20 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Sud

4. SEMUR-EN-AUXOIS - BELVÉDÈRE



Altitude de la prise de vue : 295 mètres  
Distance Zone d'Implantation Potentielle : 18,5 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Nord



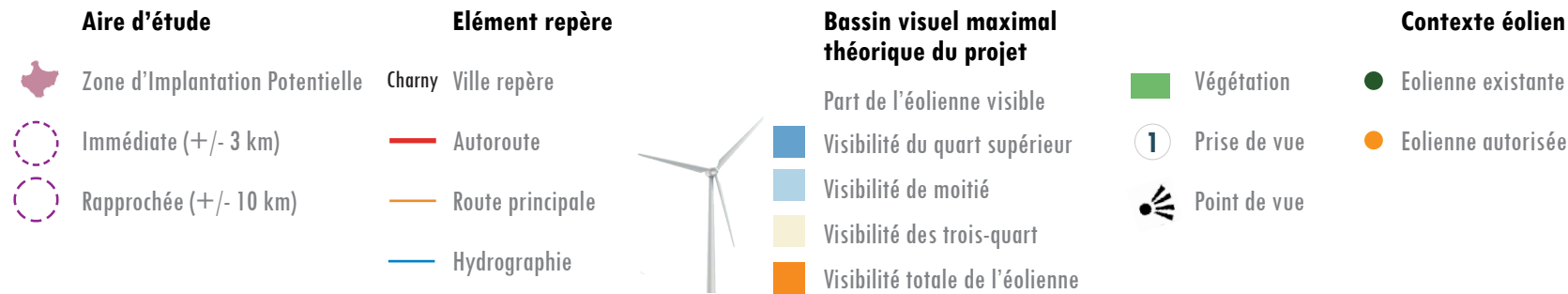
12. PERCEPTIONS VISUELLES À L'ÉCHELLE RAPPROCHÉE

Le paysage est structuré par les vallées et les bocages qui orientent les perceptions. Les découvertes panoramiques sont nombreuses, depuis le rebord des buttes et des plateaux calcaires d'où plonge le regard. Le rebord boisé des plateaux forme un écran à la perception de la ZIP qui se découvre après la bascule du relief.



Carte n° 13 : Perceptions visuelles à l'échelle rapprochée

Sources : Fond maps.stamen  
Bd Carto IGN





12. PERCEPTIONS VISUELLES À L'ÉCHELLE RAPPROCHÉE

1. LA MOTTE-TERNANT - ROUTE D11C



Altitude de la prise de vue : 373 mètres  
Distance Zone d'Implantation Potentielle : 4,5 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Ouest

2. AUTOROUTE A6



Altitude de la prise de vue : 354 mètres  
Distance Zone d'Implantation Potentielle : 3,7 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Est



1 3. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

Pour chaque thématique (lieux de vie, infrastructure, paysage, patrimoine, tourisme...), une évaluation des enjeux indépendamment du projet à l'étude est pondérée en plusieurs gradients (de très faible à très fort selon les thématiques).

L'évaluation des enjeux a été complétée par une évaluation de la sensibilité au regard des visibilitées potentielles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle du projet. La sensibilité permet au stade de l'état initial d'identifier des pistes pour orienter le parti d'aménagement et d'en déduire les secteurs ou les points de vue au sein desquels les effets devront être mesurés.

Le tableau et la carte ci-contre résument l'ensemble des enjeux et des sensibilités paysagers et patrimoniaux vis-à-vis du développement de l'éolien sur la Zone d'Implantation Potentielle.

De manière générale, les sensibilités les plus fortes se font ressentir dans une aire relativement proche de l'aire immédiate (moins de 5 km).

N.B. : il s'agit bien ici d'enjeux et sensibilités paysagers et patrimoniaux (et non d'effet et d'impacts) d'un éventuel projet éolien à prendre en compte dans le cadre de l'analyse de l'insertion du projet dans le paysage.



Carte n° 14 : Sensibilités paysagères et patrimoniales

Sources : Fond maps.stamen  
Bd Carto IGN  
Bd Topo IGN  
Bd Alti IGN

Aire d'étude

Immédiate (+/- 3 km)

Rapprochée (+/- 10 km)

Eloignée (+/- 20 km)

Elément repère

Vitteaux Ville repère

Autoroute

Route principale

LGV

Sensibilités

Sensibilité paysagère et patrimonial

Végétation

Point de vue

Contexte éolien

Eolienne existante

Eolienne autorisée

Eolienne en instruction

Volet paysager et patrimonial d'étude d'impact sur l'environnement - Projet éolien de Charny - Territoires & Paysages - Janvier 2025

AIRE D'ÉTUDE ELOIGNEE

| LIEUX                            | NIVEAU DE L'ENJEU | NIVEAU DE LA SENSIBILITÉ | DISTANCE (KM) |
|----------------------------------|-------------------|--------------------------|---------------|
| Montagne de Bard                 | Faible            | Faible                   | 20            |
| Semur-en-Auxois                  | Fort              | Faible                   | 18            |
| Châteauneuf-en-Auxois            | Fort              | Faible                   | 19,3          |
| Saulieu                          | Modéré            | Faible                   | 13,6          |
| Falaises de Saffres              | Modéré            | Faible                   | 13            |
| Roche d'Y                        | Faible            | Faible                   | 13            |
| Chapelle Saint-Martin            | Faible            | Faible                   | 12,5          |
| Vitteaux                         | Modéré            | Faible                   | 11,5          |
| Eglise Saint-Martin              | Modéré            | Faible                   | 11            |
| Camp de Miard                    | Faible            | Faible                   | 10,8          |
| Croix Sainte-Colombe             | Faible            | Faible                   | 10            |
| Château et parc d'Aisy-sous-Thil | Modéré            | Faible                   | 11            |

AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHEE

| LIEUX                    | NIVEAU DE L'ENJEU | NIVEAU DE LA SENSIBILITÉ | DISTANCE (KM) |
|--------------------------|-------------------|--------------------------|---------------|
| Route départementale 70  | Modéré            | Modéré                   | 7             |
| Autoroute A6             | Modéré            | Modéré                   | 4             |
| Canal de Bourgogne       | Modéré            | Modéré                   | 4             |
| Butte de Thil            | Modéré            | Faible                   | 8             |
| Eglise de Saint-Thibaut  | Modéré            | Faible                   | 5,4           |
| Eglise de Blancey        | Modéré            | Faible                   | 3             |
| Eglise Saint-Martin      | Modéré            | Modéré                   | 5,2           |
| Château de Nan-sous-Thil | Modéré            | Faible                   | 5,5           |

AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

| LIEUX                    | NIVEAU DE L'ENJEU | NIVEAU DE LA SENSIBILITÉ | DISTANCE (KM) |
|--------------------------|-------------------|--------------------------|---------------|
| Grange du Mont           | Faible            | Forte                    | 0             |
| Croix du XVIe siècle     | Très faible       | Modéré                   | 0,5           |
| Château, Mont-Saint-Jean | Modéré            | Modéré                   | 2,6           |
| Château Missery          | Modéré            | Modéré                   | 2,6           |

57



I 3. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

| Thème                               | Nature de l'enjeu et de la sensibilité vis-à-vis du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Niveau de l'enjeu | Niveau de la sensibilité | Recommandations                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité paysagère                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                   |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| L'Auxois                            | <ul style="list-style-type: none"><li>- nombreux éléments patrimoniaux et paysagers protégés fréquentés : Châteauneuf, butte de Thil, Mont-Saint-Jean, Semur-en-Auxois</li><li>- paysages très ouverts, horizontalité offre des vues lointaines vers la ZIP</li><li>- multiples buttes et collines sont autant de belvédères naturels qui offrent des vues vers la ZIP</li><li>- multiplication des parcs et projets éoliens visibles depuis cette unité à prendre en compte</li></ul> | Faible à fort     | Nul à fort               | - Préciser les visibilités du projet avec des photomontages appropriés depuis les nombreux éléments protégés en belvédère (Châteauneuf, butte de Thil, Mont-Saint-Jean), les villages proches (Charny, Thorey-sous-Charny, Noidan, Missery, Villeneuve-sous-Charny), les routes (A6) |
| Le Haut Auxois                      | <ul style="list-style-type: none"><li>- présence de la vallée structurante de la Brenne et de plusieurs éléments paysagers et patrimoniaux protégés concentrés à Vitteaux</li><li>- situation relativement encaissée de vallée et boisements atténuent les visibilités en direction de la ZIP</li><li>- rebords, dont la montagne de Miard, pouvant offrir des visibilités</li></ul>                                                                                                   | Faible à modéré   | Nul à modéré             | - Confirmer la rareté ou l'absence de visibilités par la carte des visibilités et des photomontages appropriés depuis les rebords de plateaux (montagne de Miard, falaises de Saffres)                                                                                               |
| Le pays de Saulieu                  | <ul style="list-style-type: none"><li>- présence de Saulieu concentrant les éléments paysagers et patrimoniaux protégés dont l'église de Saint-Andoche</li><li>- situation en promontoire offrant des perceptions en direction de la ZIP atténuée par la végétation</li></ul>                                                                                                                                                                                                          | Faible à modéré   | Modéré                   | - Confirmer la rareté ou l'absence de visibilités par la carte des visibilités et des photomontages appropriés depuis Saulieu                                                                                                                                                        |
| Le Morvan                           | <ul style="list-style-type: none"><li>- présence du Parc naturel régional du Morvan</li><li>- grands massifs forestiers et rares espaces agricoles</li><li>- visibilités depuis les points hauts atténuées par le relief et la végétation</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                    | Modéré            | Faible                   | - Confirmer la rareté des visibilités par la carte des visibilités et des photomontages appropriés depuis les points hauts fréquentés (montagne de Bard)                                                                                                                             |
| Lieux de vie                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                   |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Aire d'étude éloignée (+/- 20 km)   | <ul style="list-style-type: none"><li>- principaux lieux de vie de l'aire d'étude éloignée encaissés, limitant les vues en direction de la ZIP : Pouilly-en-Auxois, Vitteaux, Semur-en-Auxois</li><li>- ville de Saulieu domine l'Auxois et peut présenter des vues lointaines sur la ZIP</li></ul>                                                                                                                                                                                    | Faible à modéré   | Nul à faible             | - Confirmer la rareté ou l'absence de visibilités par la carte des visibilités pour les principaux lieux de vie (Pouilly-en-Auxois, Semur-en-Auxois, Vitteaux) et des photomontages appropriés (Saulieu)                                                                             |
| Aire d'étude rapprochée (+/- 10 km) | <ul style="list-style-type: none"><li>- villages rarement installés sur les plateaux, plutôt situés sur les rebords ou les versants. Leur réseau est dense, l'habitat y est groupé</li><li>- très peu de fermes isolées</li><li>- lieux de vie au pied du plateau (Noidan, Missery, Thorey-sous-Charny) ou en rebord de plateau (Mont-Saint-Jean, Charny) sensibles en raison de leur proximité et de leur situation dominée par le plateau accueillant la ZIP</li></ul>               | Faible            | Nul à fort               | - Préciser les visibilités du projet avec des photomontages appropriés depuis les villages proches (Charny, Thorey-sous-Charny, Noidan, Missery, Villeneuve-sous-Charny)                                                                                                             |
| Voies de communication              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                   |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Aire d'étude éloignée (+/- 20 km)   | <ul style="list-style-type: none"><li>- autoroutes A38 et A6, axes de communication majeurs de l'aire éloignée avec vues furtives lointaines sur la ZIP</li><li>- routes principales empruntant les vallées (D905) avec des vues limitées sur la ZIP</li><li>- des routes en promontoire avec des vues lointaines (D75)</li></ul>                                                                                                                                                      | Modéré            | Nul à faible             | - Confirmer la rareté ou l'absence de visibilités par la carte des visibilités et des photomontages appropriés depuis les principaux axes (autoroute)                                                                                                                                |
| Aire d'étude rapprochée (+/- 10 km) | <ul style="list-style-type: none"><li>- couloir de communication important à l'échelle du département</li><li>- routes (D70), autoroute A6, et canal de Bourgogne traversent ce paysage avec des vues franches sur la ZIP dans la plaine autour de l'Armançon</li><li>- petites routes traversant le plateau de Mont-Saint-Jean et la ZIP</li></ul>                                                                                                                                    | Faible à modéré   | Nul à fort               | - Évaluer le rapport des axes au projet au moyen de photomontages depuis des points de vue dégagés et en vision paysagère très large : autoroute, canal de Bourgogne, route sur le plateau)                                                                                          |



I 3. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

| Thème                                    | Nature de l'enjeu et de la sensibilité vis-a-vis du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Niveau de l'enjeu | Niveau de la sensibilité | Recommandations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Patrimoine paysager et architectural     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                   |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Monument historique                      | <ul style="list-style-type: none"><li>- en raison de sa proximité et du paysage agricole ouvert, la croix de Charny présente des visibilitées directes sur la ZIP très proche</li><li>- au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'église de la Motte-Ternant est perchée face à la ZIP. Plusieurs monuments présentent des covisibilitées : château de Missery, château et église de Mont-Saint-Jean, église de Saint-Thibault. D'autres monuments peuvent présenter des vues sur la ZIP mais atténuées par le relief et la végétation : église de Blancey, château et collégiale de la butte de Thil, château de Nan-sous-Thil</li><li>- au sein de l'aire d'étude éloignée, seuls des monuments ou sites en promontoire présentent des vues en direction de la ZIP. Ces visibilitées sont toutefois largement atténuées par l'éloignement ou la végétation des abords : Châteauneuf, camp de Myard, église Saint-Saturnin de Saulieu, chapelle Saint-Martin à Lacour-d'Arcenay, Semur-en-Auxois, croix de Brianny.</li><li>- environnement bâti, relief et végétation empêchent toute vue en direction de la zone d'étude pour l'ensemble des autres monuments historiques classés et inscrits</li></ul> | Faible à fort     | Nul à modéré             | <ul style="list-style-type: none"><li>- Préciser les visibilitées du projet avec des photomontages appropriés depuis les momunents présentant des vues directes sur la ZIP (croix de Charny, église de la Motte-Ternant, camp de Myard) ou fréquentés (Châteauneuf, Saulieu, butte de Thil), ainsi que les covisibilitées de la ZIP avec les châteaux de Missery et Mont-Saint-Jean, église de Saint-Thibault, Semur-en-Auxois</li></ul> |
| Site                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>- sites classés et inscrits concernant principalement des ensembles bâtis (villages, châteaux) et leurs abords (alignements, parcs, promenade) ou des sites naturels (roches et falaises, réservoir)</li><li>- visibilitées de la ZIP depuis promenade des remparts de Mont-Saint-Jean, Châteauneuf, falaises de Saffres, roche d'Hy, butte de Thil, promenade Jean Macé à Saulieu le plus souvent atténuées par la végétation ou l'éloignement</li><li>- covisibilitées avec la ZIP depuis la vallée du Serein pour le château et église de Missery et abords</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Modéré à fort     | Nul à modéré             | <ul style="list-style-type: none"><li>- Confirmer l'absence de visibilitées par la carte des visibilitées</li><li>- Préciser les visibilitées depuis les principaux sites (Châteauneuf, Mont-Saint-Jean, Semur-en-Auxois, Saulieu) et les covisibilitées de la ZIP avec le château de Missery</li></ul>                                                                                                                                  |
| Site Patrimonial Remarquable             | <ul style="list-style-type: none"><li>- la ville de Semur-en-Auxois concentre plusieurs monuments historiques et sites, fréquentée</li><li>- la vallée de l'Armançon limite fortement les visibilitées en direction de la ZIP mais des vues sont possibles depuis le belvédère sur la ville, en rive gauche</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Fort              | Faible                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Tourisme et activités de loisirs         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                   |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Aire d'étude éloignée (+/- 20 km)        | <ul style="list-style-type: none"><li>- plusieurs sites touristiques majeurs de Côte d'Or : villages médiévaux de Châteauneuf (Plus Beaux Villages de France) et Semur-en-Auxois ( Cité de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté), ville gastronomique de Saulieu, canal de Bourgogne</li><li>- vues en direction de la ZIP principalement depuis les points hauts : roches de Saffres, montagne de Bard, Châteauneuf. Ailleurs, le relief ou la couverture boisée limitent fortement les visibilitées en direction de la ZIP</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Faible à fort     | Nul à faible             | <ul style="list-style-type: none"><li>- Confirmer l'absence de visibilitées par la carte des visibilitées</li><li>- Préciser les visibilitées du projet avec un photomontage approprié depuis les sites les plus fréquentés : Châteauneuf, Saulieu, Semur-en-Auxois, canal de Bourgogne</li></ul>                                                                                                                                        |
| Aire d'étude rapprochée (+/- 10 km)      | <ul style="list-style-type: none"><li>- butte de Thil offre un point de vue sur l'Auxois (table d'orientation). Plusieurs itinéraires de randonnée PR parcourent la butte. Les vues en direction de la ZIP sont atténuées par la végétation et le relief boisé la Montagne</li><li>- canal de Bourgogne sillonne également l'aire d'étude rapprochée. La ZIP est visible en raison de sa position dominant les vallées depuis le canal de Bourgogne et la voie verte qui le longe, atténuée ponctuellement par la végétation des alignements</li><li>- à proximité de la ZIP : le village de Mont-Saint-Jean (sentier PR), site archéologique de la Grange du Mont et sentier de randonnée PR Montagne de Missery qui longe la ZIP avec des vues</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Faible à modéré   | Nul à fort               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Contexte éolien                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                   |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Parcs en activité, accordés et en projet | <ul style="list-style-type: none"><li>- motif éolien déjà présent dans le paysage de l'Auxois</li><li>- projet éolien des Genèvres à proximité immédiate de la ZIP</li><li>- multiplication des parcs et projets éoliens dans le paysage du plateau, enjeu à prendre en compte : projets d'extension, nouveaux parcs.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Modéré            | Modéré                   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Visualiser et évaluer les effets cumulatifs au moyen de photomontages représentatifs</li><li>- Analyse de la saturation visuelle</li><li>- Rechercher une implantation en lien avec les parcs et projets existants</li></ul>                                                                                                                                                                     |

Figure n° 7 : Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères



14. PARTI-PRIS PAYSAGER

La méthode d’analyse du paysage répond aux attentes du guide relatif à l’élaboration des études d’impacts des projets de parcs éoliens terrestres piloté par le Ministère de l’Environnement de 2020.

L’analyse des perceptions visuelles en direction de la ZIP a permis de mettre en exergue un certain nombre d’enjeux et de sensibilités :

- ⇒ des vues lointaines sur la ZIP offertes par les reliefs : mont de Bard, falaise des Saffres
- ⇒ des vallées structurantes : le Serein, l’Armançon limitant les vues sur la ZIP ;
- ⇒ des villages au bâti plutôt groupé et espacés les uns des autres ;
- ⇒ des routes principales à proximité de la ZIP (Autoroute A6, RD70) ;
- ⇒ les buttes constituent de véritables belvédères, la butte de Thil, Châteauneuf ;
- ⇒ le village de Charny et des habitations isolées (fermes) à proximité de la ZIP ;
- ⇒ des patrimoines protégés à proximité de la ZIP (château et croix de Charny à moins d’1 km) ;
- ⇒ des paysages et patrimoines reconnus (Mont-Saint-Jean, Missery) au pied du plateau avec des covisibilités potentielles ;
- ⇒ une fréquentation touristique liée au canal de Bourgogne et au patrimoine (châteaux) dans l’aire éloignée avec des vues ponctuelles mais lointaines sur la ZIP ;

Pour un projet lisible et cohérent, il faut prendre en compte :

- ⇒ les sites, paysages emblématiques et monuments remarquables ;
- ⇒ le rapport aux lignes de force du paysage : crêtes, buttes, belvédères, horizons... ;
- ⇒ les rapports d’échelles entre la hauteur des éoliennes et les éléments de relief ;
- ⇒ l’insertion des éoliennes dans la trame boisée et agricole et la composition paysagère (orientation, rythme, occupation du sol) ;
- ⇒ l’implantation du projet éolien composée de 7 éoliennes de 150 mètres de hauteur en bout de pale.

Le parti d’aménagement doit permettre une organisation préférentielle du parc en fonction des lignes de force du paysage, de la configuration de la zone, des perceptions extérieures et de la covisibilité avec les parcs éoliens existants ou en projet.

Les facteurs qui peuvent théoriquement faire évoluer la composition paysagère sont :

- ⇒ le secteur d’implantation ;
- ⇒ la localisation et le nombre des éoliennes ;
- ⇒ le type d’éoliennes (hauteurs, aspect esthétique) ;
- ⇒ la configuration des pistes et chemins d’accès ;
- ⇒ le projet éolien existant ;

Pour construire un paysage cohérent, l’implantation proposée devra permettre une insertion paysagère en accord avec les lignes de force du paysage et le projet éolien existant pour une lisibilité du projet depuis les points de vue éloignés mais également avoir des perceptions visuelles limitées depuis les lieux de vie à proximité de la ZIP en évitant les effets de surplomb.

La cohérence de l’implantation du projet avec le projet existant doit également être recherchée afin de garantir sa bonne insertion paysagère.

Ainsi, il est préconisé pour un projet lisible et cohérent avec les sensibilités paysagères locales de :

- s’orienter vers 2 implantations possibles par rapport à la configuration topographique du plateau et parvenir s’assurer de la lisibilité du projet pour éviter une superposition des éoliennes :
  - ⇒ une trame linéaire ;
  - ⇒ une double ligne ;
- en fonction de la hauteur des éoliennes, respecter un recul par rapport aux ruptures de relief et d’éviter le surplomb sur les lieux de vie dont le village de Charny et s’assurer de la cohérence des échelles avec le projet existant ;
  - ⇒ 200 mètres ;
  - ⇒ 230 mètres ;
- privilégier une implantation en zone agricole dans l’épaisseur du plateau à des altitudes plus basses que dans les bois ;
- préférer des cotes altimétriques proches avec des écartements réguliers pour les éoliennes afin d’optimiser l’insertion du parc dans le paysage et d’éviter des différences significatives de niveau entre les rotors ;
- prendre en compte les effets cumulés avec le projet existant principalement depuis les vues à l’Ouest et au Sud avec une superposition des éoliennes et des différences de tailles des éoliennes entre les deux projets.

Le projet éolien de Charny devra s’intégrer dans ce contexte tout en veillant à disposer d’une lecture qualitative en privilégiant une implantation lisible et identifiable dans le paysage.

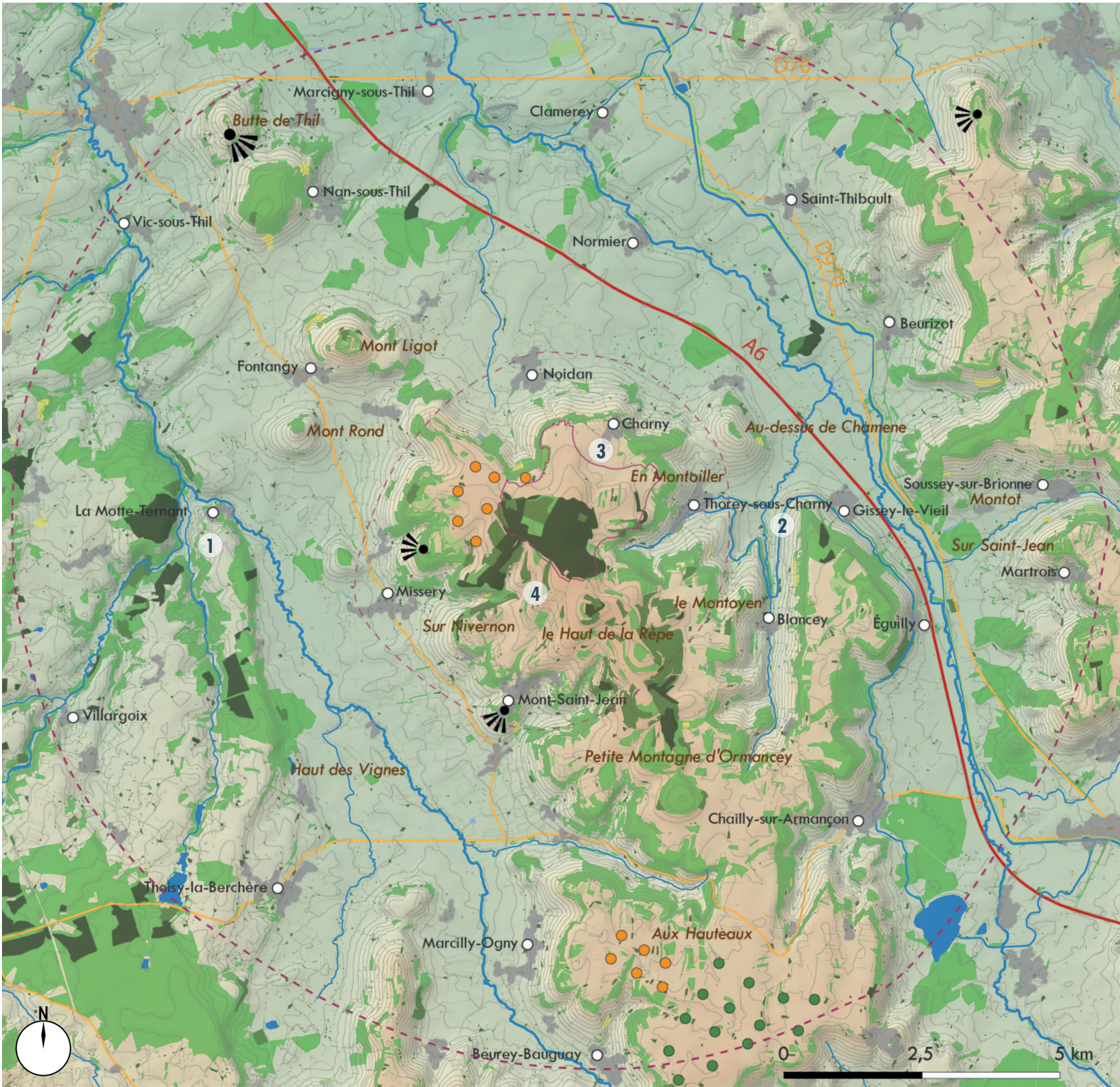
Une série d’esquisses de photomontages permet de comparer les deux partis-pris proposés. Les points de vue retenus pour les esquisses de photomontages cadrent le site d’étude. Ils se situent à des distances différentes du site d’étude (de +/- 2 km à +/- 5 km).

Les esquisses de photomontages suivants sont réalisés en utilisant le gabarit d’éolienne avec les caractéristiques suivantes :

- ⇒ hauteur du mât : 119 mètres
- ⇒ diamètre du rotor : 162 mètres
- ⇒ hauteur en bout de pale : 200 mètres

- ⇒ hauteur du mât : 144 mètres
- ⇒ diamètre du rotor : 172 mètres
- ⇒ hauteur en bout de pale : 230 mètres





Carte n° 15 : Localisation des prises de vue pour le parti-pris paysager

Sources : Fond maps.stamen  
Bd Carto IGN

| Aire d'étude |                                 | Elément repère      | Contexte éolien |                         |
|--------------|---------------------------------|---------------------|-----------------|-------------------------|
|              | Zone d'Implantation Potentielle | Charny Ville repère |                 | Végétation              |
|              | Immédiate (+/- 3 km)            |                     |                 | Prise de vue parti-pris |
|              | Rapprochée (+/- 10 km)          |                     |                 | Point de vue            |
|              |                                 |                     |                 | Hydrographie            |
|              |                                 |                     |                 | Eolienne existante      |
|              |                                 |                     |                 | Eolienne autorisée      |



# 14. PARTI-PRIS PAYSAGER

## ► ALIGNEMENT DE 5 ÉOLIENNES



- ① Privilégier une implantation en ligne de 5 éoliennes ;
- ② Préférer des cotes altimétriques proches pour les éoliennes afin d'optimiser l'insertion du projet (environ 525 à 555 mètres) ;
- ③ Préserver un espace de respiration suffisant entre le parc existant et le projet pour ne pas donner une impression de groupe ;
- ④ Respecter un recul par rapport aux lieux de vie (Charny, Thorey-sous-Charny) afin d'éviter un effet visuel d'écrasement principalement sur la ferme agricole ;
- ⑤ Veiller à une implantation avec des écartements réguliers pour rythmer le paysage et assurer la lisibilité du projet ;

Figure n° 8 : Exemple de parti-pris paysager alignement à privilégier



# 14. PARTI-PRIS PAYSAGER

## ► DOUBLE ALIGNEMENT DE 6 ÉOLIENNES



- ① Privilégier une implantation en ligne de 5 éoliennes ;
- ② Préférer des cotes altimétriques proches pour les éoliennes afin d'optimiser l'insertion du projet (environ 225 à 255 mètres) ;
- ③ Préserver un espace de respiration suffisant entre le parc existant et le projet pour ne pas donner une impression de groupe ;
- ④ Respecter un recul par rapport aux lieux de vie (Charny, Thoray-sous-Charny) afin d'éviter un effet visuel d'écrasement principalement sur la ferme agricole ;
- ⑤ Veiller à une implantation avec des écartements réguliers pour rythmer le paysage et assurer la lisibilité du projet ;

Figure n° 9 : Exemple de parti-pris paysager double alignement à privilégier



1. LA MOTTE-TERNANT - ROUTE D11C

ALIGNEMENT DE 5 ÉOLIENNES - 200 MÈTRES



Altitude de la prise de vue : 373 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 5,5 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Ouest

1. LA MOTTE-TERNANT - ROUTE D11C

ALIGNEMENT DE 5 ÉOLIENNES - 230 MÈTRES



Altitude de la prise de vue : 373 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 5,5 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Ouest



1. LA MOTTE-TERNANT - ROUTE D11C

DOUBLE ALIGNEMENT DE 6 ÉOLIENNES - 200 MÈTRES



Altitude de la prise de vue : 373 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 5 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Ouest

1. LA MOTTE-TERNANT - ROUTE D11C

DOUBLE ALIGNEMENT DE 6 ÉOLIENNES - 230 MÈTRES

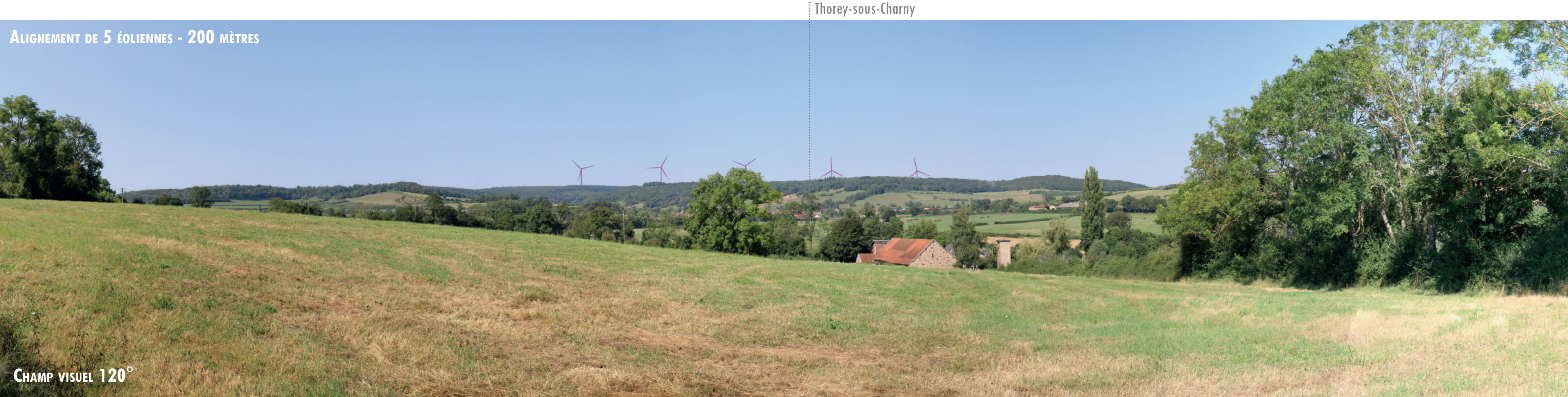


Altitude de la prise de vue : 373 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 5 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Ouest



2. THOREY-SOUS-CHARNY - ROUTE D108

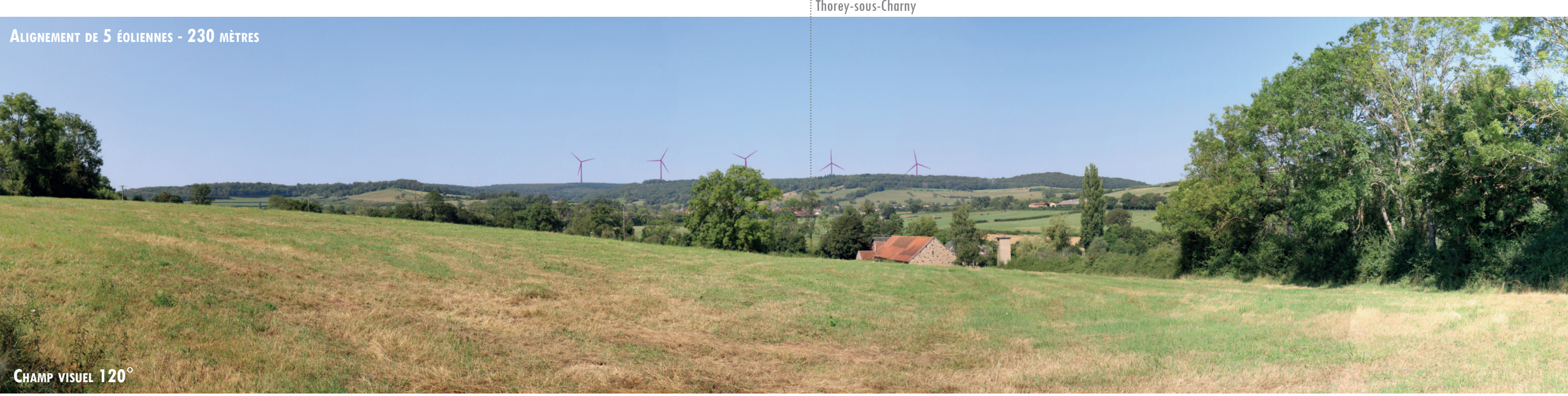
ALIGNEMENT DE 5 ÉOLIENNES - 200 MÈTRES



Altitude de la prise de vue : 358 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 4 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Est

2. THOREY-SOUS-CHARNY - ROUTE D108

ALIGNEMENT DE 5 ÉOLIENNES - 230 MÈTRES

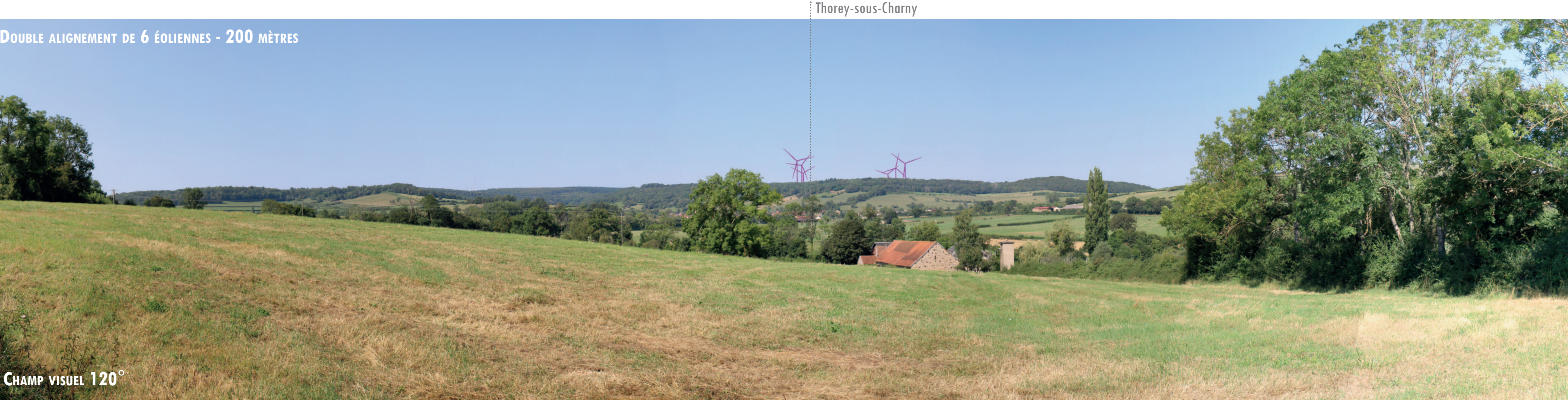


Altitude de la prise de vue : 373 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 4 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Ouest



2. THOREY-SOUS-CHARNY - ROUTE D108

DOUBLE ALIGNEMENT DE 6 ÉOLIENNES - 200 MÈTRES



Altitude de la prise de vue : 358 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 4 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Est

2. THOREY-SOUS-CHARNY - ROUTE D108

DOUBLE ALIGNEMENT DE 6 ÉOLIENNES - 230 MÈTRES



Altitude de la prise de vue : 373 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 4 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Ouest



14. PARTI-PRIS PAYSAGER

3. LA SORTIE DE CHARNY - ROUTE ALLANT DE CHARNY À MONT-SAINT-JEAN

ALIGNEMENT DE 5 ÉOLIENNES - 200 MÈTRES



CHAMP VISUEL 120°

Altitude de la prise de vue : 498 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 1 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Nord

3. LA SORTIE DE CHARNY - ROUTE ALLANT DE CHARNY À MONT-SAINT-JEAN

ALIGNEMENT DE 5 ÉOLIENNES - 230 MÈTRES



CHAMP VISUEL 120°

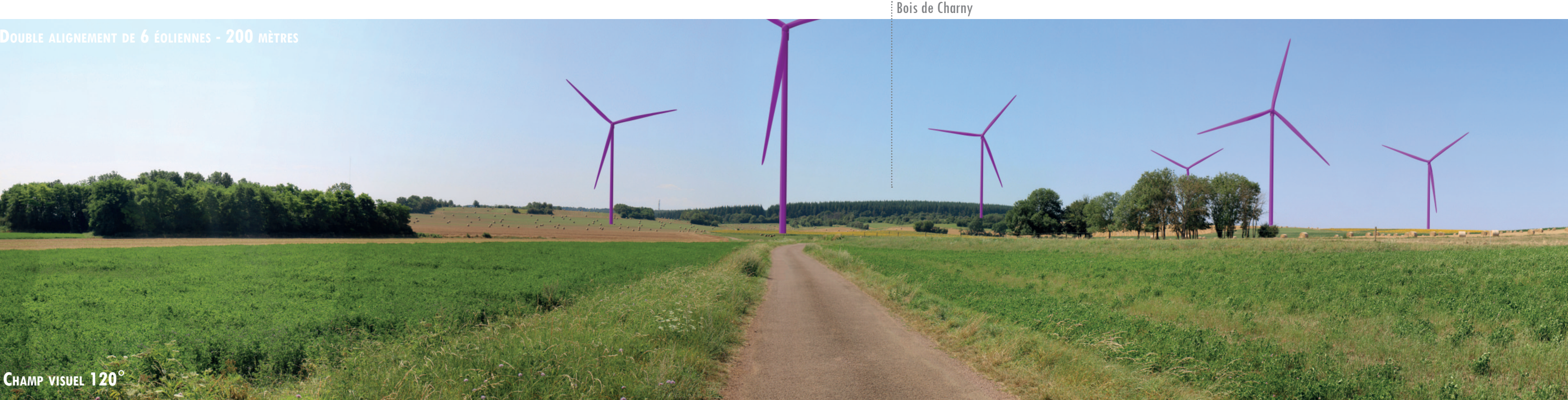
Altitude de la prise de vue : 498 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 1 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Nord



14. PARTI-PRIS PAYSAGER

3. LA SORTIE DE CHARNY - ROUTE ALLANT DE CHARNY À MONT-SAINT-JEAN

DOUBLE ALIGNEMENT DE 6 ÉOLIENNES - 200 MÈTRES

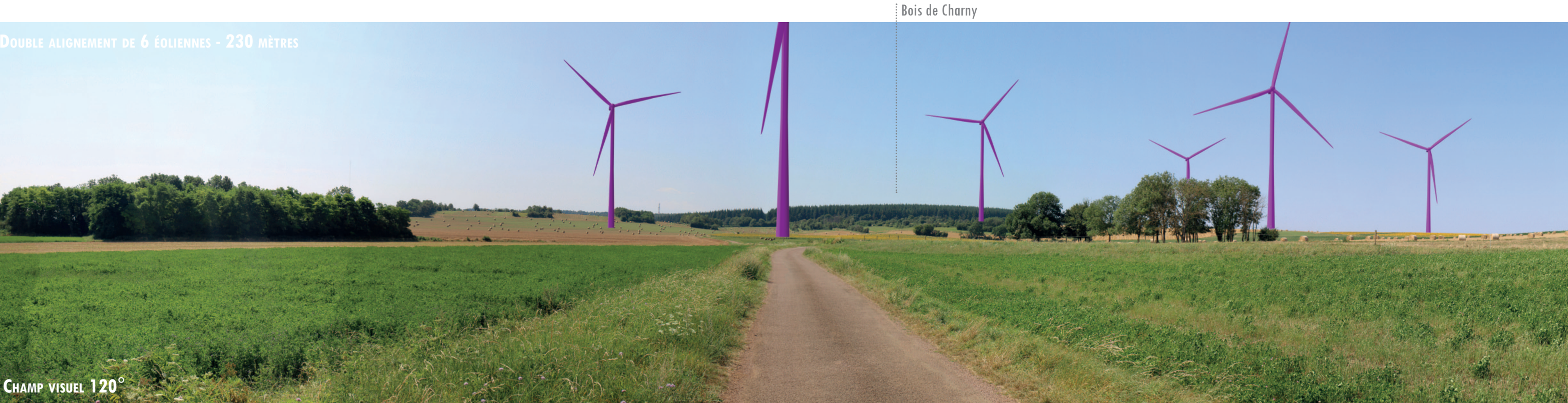


CHAMP VISUEL 120°

Altitude de la prise de vue : 498 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 1,4 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Nord

3. LA SORTIE DE CHARNY - ROUTE ALLANT DE CHARNY À MONT-SAINT-JEAN

DOUBLE ALIGNEMENT DE 6 ÉOLIENNES - 230 MÈTRES



CHAMP VISUEL 120°

Altitude de la prise de vue : 498 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 1,4 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Nord



14. PARTI-PRIS PAYSAGER

4. LA SORTIE DE MAREY - ROUTE ALLANT DE MAREY À CHARNY

ALIGNEMENT DE 5 ÉOLIENNES - 200 MÈTRES



Altitude de la prise de vue : 554 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 0,5 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Sud

4. LA SORTIE DE MAREY - ROUTE ALLANT DE MAREY À CHARNY

ALIGNEMENT DE 5 ÉOLIENNES - 230 MÈTRES



Altitude de la prise de vue : 554 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 0,5 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Sud



14. PARTI-PRIS PAYSAGER

4. LA SORTIE DE MAREY - ROUTE ALLANT DE MAREY À CHARNY

DOUBLE ALIGNEMENT DE 6 ÉOLIENNES - 200 MÈTRES



Altitude de la prise de vue : 554 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 0,6 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Sud

4. LA SORTIE DE MAREY - ROUTE ALLANT DE MAREY À CHARNY

DOUBLE ALIGNEMENT DE 6 ÉOLIENNES - 230 MÈTRES



Altitude de la prise de vue : 554 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 0,6 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Sud



14. PARTI-PRIS PAYSAGER

5. CUMULÉ - LA MOTTE-TERNANT - ROUTE D11C

CUMULÉ - ALIGNEMENT DE 5 ÉOLIENNES - 200 MÈTRES



 Projet éolien des Genèvres

Altitude de la prise de vue : 373 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 5,5 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Ouest

5. CUMULÉ - LA MOTTE-TERNANT - ROUTE D11C

CUMULÉ - DOUBLE ALIGNEMENT DE 6 ÉOLIENNES - 200 MÈTRES



 Projet éolien des Genèvres

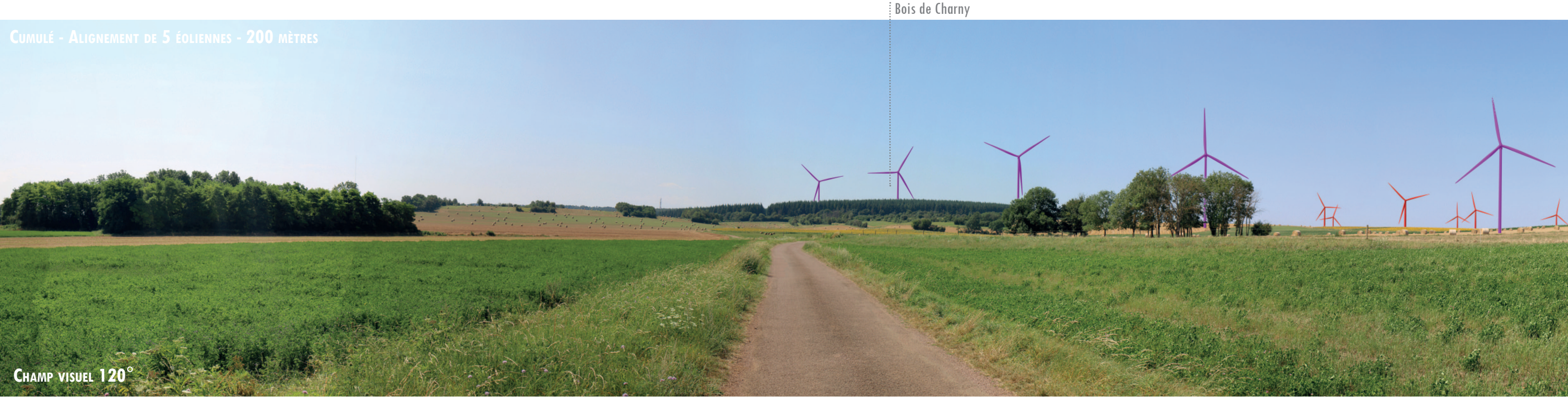
Altitude de la prise de vue : 373 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 5,5 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Ouest



14. PARTI-PRIS PAYSAGER

6. CUMULÉ - LA SORTIE DE CHARNY - ROUTE ALLANT DE CHARNY À MONT-SAINT-JEAN

CUMULÉ - ALIGNEMENT DE 5 ÉOLIENNES - 200 MÈTRES



CHAMP VISUEL 120°

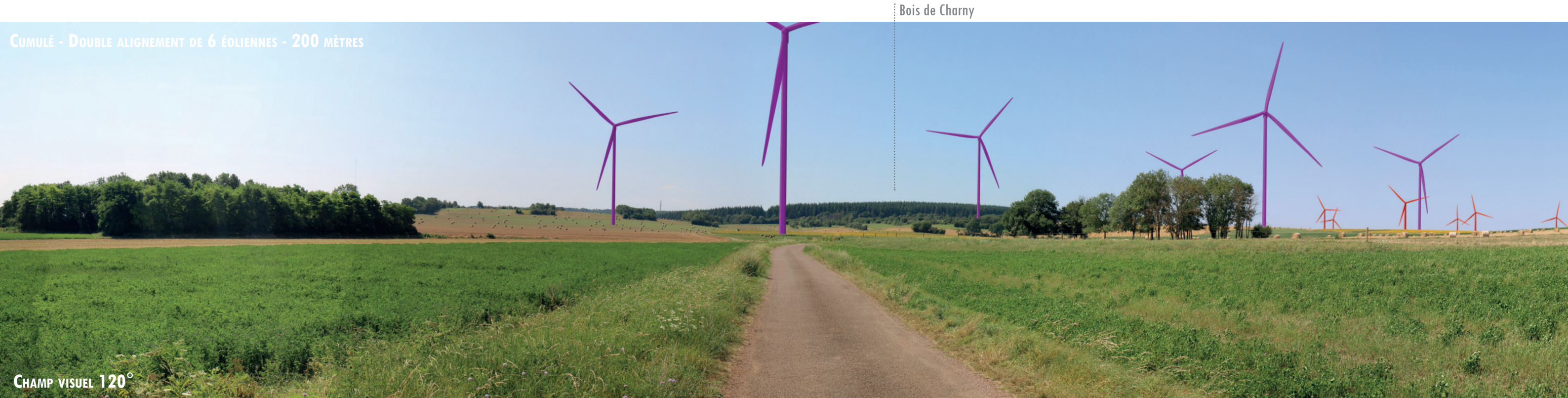


Projet éolien des Genèvres

Altitude de la prise de vue : 498 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 1 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Nord

6. CUMULÉ - LA SORTIE DE CHARNY - ROUTE ALLANT DE CHARNY À MONT-SAINT-JEAN

CUMULÉ - DOUBLE ALIGNEMENT DE 6 ÉOLIENNES - 200 MÈTRES



CHAMP VISUEL 120°



Projet éolien des Genèvres

Altitude de la prise de vue : 498 mètres  
Distance à l'éolienne la plus proche : 1,4 km  
Situation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle : Nord



|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| Photo n° 1 : Les silhouettes du massif du Morvan                              | 4  |
| Photo n° 2 : Les vallées de l'Auxois                                          | 4  |
| Photo n° 3 : Le vignoble de la Côte d'Or                                      | 4  |
| Photo n° 4 : Le parc éolien du Plateau de l'Auxois Sud                        | 9  |
| Photo n° 5 : Le parc éolien de Marcellois                                     | 9  |
| Photo n° 6 : Le parc éolien de Massingy-les-Vitteaux                          | 9  |
| Photo n° 7 : Le parc éolien Pays de Saint-Seine (hors étude éloignée)         | 9  |
| Photo n° 8 : L'horizontalité des plateaux agricoles                           | 12 |
| Photo n° 9 : La vallée de l'Armançon                                          | 12 |
| Photo n° 10 : Le mont Ligot                                                   | 12 |
| Photo n° 11 : Les haies bocagères                                             | 16 |
| Photo n° 12 : Les coteaux boisésdes plateaux                                  | 16 |
| Photo n° 13 : Le village de Mont-Saint-Jean                                   | 16 |
| Photo n° 14 : Le relief chahuté                                               | 17 |
| Photo n° 15 : Les pâtures agricoles                                           | 17 |
| Photo n° 16 : La ville de Vitteaux dans la vallée de la Brenne                | 17 |
| Photo n° 17 : Les franges boisées                                             | 18 |
| Photo n° 18 : Les axes de communication rectilignes bordés de forêt           | 18 |
| Photo n° 19 : La silhouette de Saulieu et son église                          | 18 |
| Photo n° 20 : Le lac de Chamboux                                              | 19 |
| Photo n° 21 : Les massifs forestiers                                          | 19 |
| Photo n° 22 : Les prairies pâturées                                           | 19 |
| Photo n° 23 : La croix du XVIe siècle à Charny (1)                            | 21 |
| Photo n° 24 : Le château à Mont-Saint-Jean (6)                                | 21 |
| Photo n° 25 : L'église à Mont-Saint-Jean (7)                                  | 21 |
| Photo n° 26 : Le château de Missery (8)                                       | 22 |
| Photo n° 27 : L'église de Saint-Thibault (15)                                 | 22 |
| Photo n° 28 : Le château d'Eguilly (17)                                       | 22 |
| Photo n° 29 : Le château de Thoisy-la-Berchère (23)                           | 23 |
| Photo n° 30 : Le château de Thil (25)                                         | 23 |
| Photo n° 31 : La Collégiale de Thil (26)                                      | 23 |
| Photo n° 32 : Le château de Blancey (9)                                       | 24 |
| Photo n° 33 : L'église de Blancey (10)                                        | 24 |
| Photo n° 34 : Le château de Nan-sous-Thil (16)                                | 24 |
| Photo n° 35 : L'église de Thoisy-la-Berchère (23)                             | 24 |
| Photo n° 36 : Château de Flée à Le Val-Larrey (67)                            | 24 |
| Photo n° 37 : Le château à Soussey-sur-Brionne (20)                           | 24 |
| Photo n° 38 : La basilique Saint-Andoche à Saulieu (71)                       | 24 |
| Photo n° 39 : Le château de Bierre-lès-Semur à Le Val-Larrey (66)             | 24 |
| Photo n° 40 : L'hôtel Piget à Vittaux (29)                                    | 24 |
| Photo n° 41 : Le camp de Myard (27)                                           | 25 |
| Photo n° 42 : Le château de Lacour à Lacour-d'Arcenay (58)                    | 25 |
| Photo n° 43 : La chapelle Saint-Martin à Lacour-d'Arcenay (59)                | 25 |
| Photo n° 44 : Le château à Posanges (64)                                      | 26 |
| Photo n° 45 : Moulin à vent à Châtellenot (42)                                | 26 |
| Photo n° 46 : L'ancien château de Clomot (85)                                 | 26 |
| Photo n° 47 : L'église Saint-Aignan de Meilly-sur-Rouvres (97)                | 27 |
| Photo n° 48 : Le château de Commarin (113)                                    | 27 |
| Photo n° 49 : Le château de Châteauneuf (119)                                 | 27 |
| Photo n° 50 : Covisibilité entre l'église de Saint-Thibault (15) et le projet | 28 |

|                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Photo n° 51 : Covisibilité possible entre Mont-Saint-Jean et le projet éolien           | 28 |
| Photo n° 52 : Covisibilité possible entre le château de Missery (8) et le projet éolien | 28 |
| Photo n° 53 : Covisibilité possible entre Semur-en-Auxois et le projet éolien           | 28 |
| Photo n° 54 : La promenade des remparts à Mont-Saint-Jean (A)                           | 29 |
| Photo n° 55 : Le cimetière à Mont-Saint-Jean (B)                                        | 29 |
| Photo n° 56 : Les roches de Beaume à Créancey (D)                                       | 29 |
| Photo n° 57 : Les L'église et la promenade Jean Macé à Saulieu (E)                      | 30 |
| Photo n° 58 : Les bords de l'Armançon (G)                                               | 30 |
| Photo n° 59 : La promenade du rempart à Semur-en-Auxois (H)                             | 30 |
| Photo n° 60 : Le Château et église de Missery (I)                                       | 31 |
| Photo n° 61 : La Butte de Thil à Vic-sous-Thil (J)                                      | 31 |
| Photo n° 62 : Site de Vitteaux (M)                                                      | 32 |
| Photo n° 63 : La falaise et château de Saffres (N)                                      | 32 |
| Photo n° 64 : Le village de Châteauneuf (S)                                             | 32 |
| Photo n° 65 : Le château                                                                | 33 |
| Photo n° 66 : L'église (collégiale) Notre-Dame                                          | 33 |
| Photo n° 67 : Les ruelles de Semur-en-Auxois                                            | 33 |
| Photo n° 68 : La Grange du Mont                                                         | 34 |
| Photo n° 69 : Le camp de Miard                                                          | 34 |
| Photo n° 70 : Les croix                                                                 | 35 |
| Photo n° 71 : Les lavoirs                                                               | 35 |
| Photo n° 72 : Les écluses sur le canal de Bourgogne                                     | 35 |
| Photo n° 73 : Le lac de Chamboux dans le Morvan                                         | 37 |
| Photo n° 74 : Le village de Châteauneuf                                                 | 37 |
| Photo n° 75 : Le relais de Bernard Loiseau à Saulieu                                    | 37 |
| Photo n° 76 : La butte de Thil et son point de vue                                      | 38 |
| Photo n° 77 : Le canal de Bourgogne                                                     | 38 |
| Photo n° 78 : Le village de Mont-Saint-Jean                                             | 38 |
| Photo n° 79 : La vallée de l'Armançon                                                   | 39 |
| Photo n° 80 : La vallée du Serein                                                       | 39 |
| Photo n° 81 : Les buttes                                                                | 39 |
| Photo n° 82 : La ripisylve du Serein                                                    | 40 |
| Photo n° 83 : La trame agricole                                                         | 40 |
| Photo n° 84 : Les boisements sur les hauts de reliefs                                   | 40 |
| Photo n° 85 : Le village de Noidan dans la plaine                                       | 41 |
| Photo n° 86 : Le village de Mont-Saint-Jean perché                                      | 41 |
| Photo n° 87 : Le village de Saint-Thibault                                              | 41 |
| Photo n° 88 : L'autoroute A6                                                            | 42 |
| Photo n° 89 : La départementale 70 rectiligne                                           | 42 |
| Photo n° 90 : Les petites routes bordées de haies                                       | 42 |
| Photo n° 91 : Le village de Charny                                                      | 44 |
| Photo n° 92 : La ferme agricole sur le plateau de Charny                                | 44 |
| Photo n° 93 : La PDIPR et le site archéologique                                         | 44 |
| Photo n° 94 : Le vaste parcellaire agricole                                             | 47 |
| Photo n° 95 : L'interface agriculture et bois                                           | 47 |
| Photo n° 96 : La route au milieu des bois                                               | 47 |
| Photo n° 97 : Le grand parcellaire agricole                                             | 49 |
| Photo n° 98 : Les grandes infractures qui coupent le paysage                            | 49 |
| Photo n° 99 : Les bâtiments agricoles                                                   | 49 |
| Photo n° 100 : Le Cregard porte loin                                                    | 50 |
| Photo n° 101 : Les différentes teintes de couleur du parcellaire agricole               | 50 |
| Photo n° 102 : Les masses boisées                                                       | 50 |

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| Carte n° 1 : Localisation de la ZIP dans le grand paysage                | 4  |
| Carte n° 2 : Localisation des aires d'étude                              | 7  |
| Carte n° 3 : Contexte administratif                                      | 8  |
| Carte n° 4 : Contexte éolien                                             | 10 |
| Carte n° 5 : Socle morphologique                                         | 12 |
| Carte n° 6 : Unités paysagères                                           | 15 |
| Carte n° 7 : Contexte patrimonial et paysager                            | 20 |
| Carte n° 8 : Contexte touristique                                        | 36 |
| Carte n° 9 : Composantes paysagères à l'échelle rapprochée               | 39 |
| Carte n° 10 : Composantes paysagères de l'aire d'étude immédiate         | 44 |
| Carte n° 11 : Localisation de la Zone d'Implantation Potentielle         | 47 |
| Carte n° 12 : Perceptions visuelles éloignées                            | 52 |
| Carte n° 13 : Perceptions visuelles à l'échelle rapprochée               | 55 |
| Carte n° 14 : Sensibilités paysagères et patrimoniales                   | 57 |
| Carte n° 15 : Localisation des prises de vue pour le parti-pris paysager | 61 |

|                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------|----|
| Figure n° 1 : Bloc diagramme du relief à l'échelle éloignée       | 13 |
| Figure n° 2 : Fréquentation touristique du territoire (2022)      | 36 |
| Figure n° 3 : Vue à vol d'oiseau                                  | 40 |
| Figure n° 4 : Perceptions depuis les villages                     | 41 |
| Figure n° 5 : Vue à vol d'oiseau de l'aire d'étude immédiate      | 45 |
| Figure n° 6 : Evolution des paysages de 1950 à 2020               | 49 |
| Figure n° 7 : Parti-pris paysager alignement à privilégier        | 60 |
| Figure n° 8 : Parti-pris paysager double alignement à privilégier | 61 |



LEXIQUE PAYSAGE ET ÉOLIEN

Aire d'étude

Zone géographique potentiellement soumise aux effets temporaires et permanents, directs et indirects du projet.

Aire de mise en scène

L'aire de mise en scène est l'aire visuelle participant à la mise en scène d'un élément de patrimoine ou de paysage. Elle est constituée d'un ensemble d'éléments de paysage ou de structures paysagères. Ses limites sont le plus souvent liées à l'ouverture du champ de vision depuis un ou des points de vue particuliers. Cette aire est souvent reconnue par les populations.

Champ de vision

Le champ de vision (ou zone de visibilité) est l'étendue spatiale qui s'offre à la vue depuis un territoire donné. Elle peut être réduite (limitée par des haies, des bâtiments, etc.) ou au contraire s'étendre jusqu'à l'horizon en l'absence d'écran visuel.

Cône de vue

Points de vue définis à partir de lieux ou d'itinéraires privilégiés d'appréhension d'un paysage. Ces cônes permettent de découvrir les paysages qui composent les unités paysagères mais aussi d'appréhender le patrimoine culturel dans le cadre de son espace environnant.

« Covisibilité »

La notion de « covisibilité » est à réserver aux monuments historiques. On parle de « covisibilité » ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui.

Éléments de paysage

Éléments de paysage, d'une part, les objets matériels composant les structures et, d'autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas des systèmes (un arbre isolé par exemple) mais n'en possèdent pas moins des caractéristiques paysagères, c'est-à-dire qu'ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres historiques, naturalistes, ou d'agrément, comme par exemple un arbre remarquable tel qu'un arbre de la Liberté ou une curiosité botanique. Les éléments de paysage ne sont pas nécessairement ponctuels : par exemple le relief est aussi parfois considéré comme un élément de paysage.

Effet cumulatif

Résultat du cumul et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects provoqués par un même projet ou par plusieurs projets dans le temps et l'espace.

Effet / impact

Un effet est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté : par exemple, une éolienne engendre des nuisances sonores. L'impact est la transposition de cet effet sur une échelle de valeur : à niveau d'effet égal, l'impact de l'éolienne sera plus fort si des habitations se situent à proximité. L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet (lié au projet) : ENJEU x EFFET = IMPACT.

Grands ensembles paysagers emblématiques

Il s'agit d'ensembles, à l'échelle de la région, particulièrement évocateurs de l'unité paysagère à laquelle ils appartiennent. Ils concentrent les grandes caractéristiques naturelles, architecturales, urbaines et agricoles de l'unité et témoignent d'une histoire commune ou d'une activité.

Mesure d'évitement / de suppression

Mesure intégrée dans la conception du projet, soit du fait de sa nature même, soit en raison du choix d'une solution ou d'une alternative, qui permet d'éviter un impact intolérable pour l'environnement.

Mesure de réduction / d'atténuation

Mesure pouvant être mise en œuvre dès lors qu'un impact négatif ou dommageable ne peut être supprimé totalement lors de la conception du projet. S'attache à réduire, sinon prévenir l'apparition d'un impact.

Patrimoine

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Paysage

Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Paysage référent

Paysage représentatif des paysages de la région. Le paysage référent correspond à un archétype que l'on retrouve décliné et combiné dans plusieurs unités paysagères. Sa description met en évidence sa cohérence de composition, ses modalités d'assimilation des dynamiques paysagères et des nouvelles pratiques de l'espace.

Les paysages avec éoliennes

Les paysages avec éoliennes sont des territoires dans lesquels les éoliennes constituent un ensemble d'éléments de paysage dont l'implantation n'en modifie pas fondamentalement les qualités paysagères.

Les paysages éoliens

Les paysages éoliens sont des territoires dans lesquels les éoliennes en viennent à devenir les éléments de paysage prépondérants, le faisant ainsi évoluer vers de nouvelles spécificités et qualités paysagères.

Paysages singuliers

Il s'agit de paysages appartenant à l'unité paysagère et qui font l'objet d'une reconnaissance sociale, culturelle, historique, voire institutionnelle.

Paysages représentatifs

Il s'agit de secteurs paysagers de petite échelle appartenant à une unité paysagère et qui sont représentatifs d'une de ses composantes paysages.

Profondeur de champ

La profondeur de champ (de vision) est la limite du champ de vision, c'est-à-dire la distance jusqu'à laquelle peut porter le regard au sein d'un champ de vision donné. Le champ de vision peut être plus ou moins profond, c'est à dire que le regard peut porter plus ou moins loin en fonction de différents facteurs : le relief et la présence de végétation, de constructions ou de tout autre obstacle visuel.

Points d'appel visuel

Les points d'appel visuel sont des éléments qui attirent le regard et constituent des points de repères dans le paysage. Ces points d'appel visuel sont par exemple des clochers, des arbres, des masses boisées, des châteaux d'eau, des pylônes, des mâts, des éléments bâtis remarquables...

Saturation visuelle

Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

Scénario

Solution étudiée dans le cadre d'un projet décliné en plusieurs variantes d'implantations. Le choix du scénario d'implantation résulte d'un compromis entre les différentes composantes du territoire et les résultats des expertises environnementales et techniques.

Structures paysagères

Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. Un « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères, formées pendant les siècles. Les structures paysagères reflètent l'interaction entre les structures sociales, historiques et actuelles et les structures biophysiques. Les structures paysagères offrent l'armature des projets de protection, de gestion et/ou d'aménagement du paysage.

Unité paysagère

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.

Variante

Solution ou option étudiée dans le cadre d'un projet. Elles sont soumises à une évaluation technique par les différents experts et comparées en utilisant les critères habituels (paysage, milieu naturel, acoustique...).



